

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2023-2032 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4210-2022 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. PIERRE DUPONT
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 19 MARS 2024
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 10

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LOUIS LEGAULT et
Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL
Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association Restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me GUILLAUME BOURBEAU
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HADRIEN BURLONE
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
STÉPHANIE CARON	
GRÉGORY EMIEL	
MARC-ANDRÉ LAVIGNE	
LAMYA SOUKTANI	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	7
INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS	44
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	57
PREUVE D'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	83
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	118
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
LOUIS GERMAIN	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME BOURBEAU	140
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	178
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	198

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL 222

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 235

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 241

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 252

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ 271

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 273

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-4 (HQD) : Déposer le potentiel global
d'effacement de l'hydrogène vert en
tenant compte des demandes acceptées
par le ministre (demandé par FCEI)

82

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
2 neuvième (19e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous et bienvenue à cette audience du
8 dix-neuf (19) mars deux mille vingt-quatre (2024)
9 en mode hybride du dossier R-4210-2022 Phase 2 :
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
11 2023-2032 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame Ines. Bienvenue à tous en cette
14 deuxième journée d'audience. Alors, nous allons
15 poursuivre le contre-interrogatoire du panel du
16 Distributeur avec maître Neuman.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
19 neuvième (19e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

20

21 STÉPHANIE CARON,

22 GRÉGORY EMIEL,

23 MARC-ANDRÉ LAVIGNE,

24 LAMYA SOUKTANI,

25

1 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Madame et
6 Monsieur les Régisseurs.

7 Q. [1] J'inviterais d'abord madame la greffière si
8 elle pouvait avoir la gentillesse de déposer à
9 l'écran la pièce HQD-1, Document 1 dans sa version
10 B-0167 à la page 12 s'il vous plaît, au tableau
11 4.2. Je vous remercie beaucoup. Alors, on voit...
12 Bonjour aux témoins. On voit dans ce tableau donc
13 le calendrier des approvisionnements qui sont
14 prévus, des nouveaux approvisionnements qui sont
15 prévus. D'abord, on constate que, sur la ligne dans
16 les nouveaux approvisionnements prévus, la sixième
17 ligne « approvisionnements de court terme ». On
18 voit que certains approvisionnements de court terme
19 sont prévus en deux mille vingt-sept (2027), deux
20 mille vingt-huit (2028), deux mille vingt-neuf
21 (2029), mais qu'ils disparaissent de ce tableau
22 pour les années suivantes.

23 Est-ce que ma compréhension est correcte,
24 que la raison pour laquelle ils disparaissent,
25 c'est que, après deux mille vingt-neuf (2029), ils

1 sont remplacés par le nouvel approvisionnement de
2 long terme qui se trouve mentionné deux lignes plus
3 bas visant le besoin hivernal, et incidemment
4 l'approvisionnement de court terme dans la note 3
5 c'est également indiqué qu'il répond au besoin
6 hivernal? Est-ce que c'est comme ça que je dois
7 comprendre la séquence « approvisionnements de
8 court terme » suivi du « besoin hivernal » desservi
9 par un approvisionnement de long terme?

10 Mme LAMYA SOUKTANI :

11 R. Bonjour. Pour répondre à votre question, je pense
12 que c'est important de comprendre la nature des
13 appels d'offres de court terme ou des appels
14 d'offres de courte durée. Les appels d'offres de
15 courte durée, c'est un produit qui nous permet, qui
16 nous permet de combler un certain besoin pour
17 lequel un appel d'offres de long terme n'y répondra
18 pas dans les délais requis.

19 Q. **[2]** D'accord.

20 R. Donc, on commence par un appel d'offres de court
21 terme en attendant qu'on concrétise un appel
22 d'offres de long terme qui remplacera l'appel
23 d'offres de court terme. Donc, c'est une manette de
24 flexibilité pour aller chercher des
25 approvisionnements de courte durée dans un temps

1 beaucoup plus réduit que ce que requiert un
2 approvisionnement de long terme.

3 Q. **[3]** D'accord. Je vous remercie bien. Donc, c'est
4 effectivement comme ça que nous l'avons compris.
5 Sur l'approvisionnement de long terme que je viens
6 de mentionner, qui se trouve sur la ligne où se
7 trouvent les mots « besoin hivernal », je comprends
8 correctement, à la fois de la preuve et de vos
9 propos déjà tenus en réponse à d'autres
10 intervenants, que c'est cet appel d'offres de long
11 terme qui sera lancé vers deux mille vingt-quatre
12 (2024), deux mille vingt-cinq (2025), appel
13 d'offres de long terme, c'est bien ça?

14 R. Exactement.

15 Q. **[4]** Oui. En même temps que l'autre pour combler le
16 besoin annuel, que les deux seront lancés
17 approximativement au même moment, c'est bien ça?

18 R. Exactement.

19 Q. **[5]** Par la suite, un peu plus loin, donc dans la
20 catégorie « énergie additionnelle requise », il y a
21 une autre ligne qui s'intitule « contribution des
22 marchés de court terme » où on voit que,
23 graduellement, une telle contribution qui débutera
24 à deux térawattheures (2 TWh), mais qui atteindra
25 jusqu'à six térawattheures (6 TWh) à l'horizon du

1 Plan est prévue. Nous nous demandons si le fait de
2 prévoir une contribution des marchés de court terme
3 en croissance, puis en croissance jusqu'à un niveau
4 si élevé de six térawattheures (6 TWh), est-ce que
5 ça ne réduirait pas votre flexibilité en cas de
6 scénarios plus forts?

7 Et je contextualise ma question puisque ma
8 compréhension c'est que ce qu'on voit dans les
9 tableaux des bilans, c'est le scénario moyen, donc
10 qui ne prévoit pas déjà ce que l'on ferait en cas
11 de scénarios plus forts.

12 Donc, nous avons une certaine surprise
13 d'avoir une contribution des marchés de court terme
14 si élevée et qui continue, qui n'est pas remplacée
15 par des approvisionnements de long terme qui sont
16 déclenchés durant le courant de cette période alors
17 qu'on n'est même pas rendu à combler des scénarios
18 forts. Ça, c'est juste pour les scénarios moyens.

19 Donc, je vous demande si ça ne réduirait
20 pas la flexibilité d'Hydro-Québec en cas de
21 scénarios forts puisqu'il faudrait aller chercher
22 alors d'autres approvisionnements de court terme en
23 cas de scénarios forts.

24 R. Je rappelle, premièrement, que pour des fins de
25 planification, on présente les moyens pour répondre

1 à un scénario moyen, et c'est ce que vous voyez...

2 Q. [6] Oui.

3 R. ... dans le Tableau 4.2.

4 Q. [7] Oui, oui.

5 R. Ça, c'est d'un côté. D'un autre côté, la
6 contribution de marchés de court terme, certes elle
7 est plus élevée. Cependant, elle se base sur les
8 analyses historiques ainsi que les années
9 prospectives, ce qui nous donne des informations ou
10 des signaux sur la profondeur des marchés, sur les
11 volumes qu'on est capable d'aller chercher sur les
12 marchés de court terme.

13 Donc, le scénario qu'on présente ici, c'est
14 un scénario plausible d'aller chercher ces
15 quantités-là et pour des fins de planification, ce
16 sont des moyens qui répondent au scénario le plus
17 plausible.

18 Maintenant, pour la gestion des risques, on
19 a plusieurs moyens pour gérer ou par atténuer le
20 risque attribuable à une croissance ou à une baisse
21 de demande. Que ça soit au niveau de la manette ou
22 des moyens flexibles qu'on a comme les marchés de
23 court terme ou par des moyens de gestion aussi, la
24 contribution des moyens de gestion quant au bilan.
25 Donc, le risque, il est géré de plusieurs manières.

1 Q. **[8]** Ma compréhension est-elle correcte que les
2 marchés de court terme sont un des outils dont
3 Hydro-Québec se prévaut au besoin, en cas de
4 scénarios plus forts que prévus?

5 Je n'ai pas dit que c'est le seul outil,
6 mais que cet un des outils qui sont à la
7 disposition d'Hydro-Québec lorsque la réalité tend
8 vers un scénario plus fort que le scénario moyen
9 qui avait servi à la planification.

10 R. Mais il faut comprendre aussi que les marchés de
11 court terme, c'est un produit bien spécifique.
12 C'est des besoins qu'on va chercher à des heures
13 ponctuellement pour ajuster de manière plus fine le
14 bilan.

15 Donc, il ne s'inscrit pas dans une
16 stratégie d'aller sécuriser des quantités à plus
17 long terme dans le cas où on a un risque plus élevé
18 de croissance de la demande pour des conjonctures
19 économiques ou autres choses.

20 Donc, les marchés de court terme, c'est
21 pour un équilibrage plus fin d'heure en heure du
22 bilan. Donc, ce n'est pas un moyen pour assurer des
23 quantités à plus long terme.

24 Q. **[9]** Non, j'ai compris. Je ne parlais pas du long
25 terme, justement on parle des contributions du

1 marché du court terme, mais ma question c'est
2 que : Comme vous l'avez mentionné dans votre
3 réponse antérieure, pas la dernière, mais la
4 précédente, que vous avez plusieurs moyens à votre
5 disposition pour répondre à un éventuel scénario
6 fort.

7 Est-ce qu'un de ces nombreux moyens dont
8 vous faites mention, est-ce que c'est la
9 contribution de marchés à court terme? Je parle des
10 moyens qui seraient à votre disposition s'il se
11 réalisait un scénario plus fort?

12 R. Donnez-moi un instant, s'il vous plaît. Excusez-
13 nous pour le délai.

14 Q. **[10]** Oui.

15 R. Donc, pour répondre à votre question, le marché de
16 court terme, oui, serait un moyen pour répondre à
17 une demande plus forte, mais comme vous le
18 remarquez, le six térawattheures (6 Twh) dont vous
19 parlez en vingt trente-deux (2032), bien,
20 justement, parce qu'on n'est pas allé chercher des
21 approvisionnements de long terme, et vous voyez
22 qu'il y a un résidu pour vingt trente-deux (2032)
23 qui est de quatre térawattheures (4 Twh) pour
24 lequel on n'a pas mis de stratégie
25 d'approvisionnement à cet instant-ci puisque notre

1 bilan est évolutif et on mettra les moyens
2 nécessaires dans les suivis, dans les prochains
3 suivis du Plan d'approvisionnement ou dans l'état
4 d'avancement, les états d'avancement.

5 Q. **[11]** Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que les
6 coûts d'approvisionnement dans le marché court
7 terme sont usuellement plus élevés que les coûts de
8 l'électricité dans des approvisionnements de long
9 terme, et également, que parfois les
10 approvisionnements de court terme sont de source
11 thermique... puis je dis « parfois », je comprends,
12 pas toujours, mais parfois sont de source
13 thermique, donc moins intéressants
14 environnementalement que des approvisionnements de
15 long terme que l'on peut contrôler et sur lequel il
16 y a des... il y a parfois des cotes par éolienne,
17 parfois il y a des critères environnementaux?

18 M. GRÉGORY EMIEL :

19 R. Bien en fait, je ne pense pas qu'on puisse
20 confirmer les différentes affirmations. Le prix des
21 approvisionnements de court terme par définition
22 est variable, volatile et difficile à planifier en
23 tant que tel sur de longues périodes, donc c'est
24 une exposition à un certain risque de prix.
25 Cependant, il est en général... je ne pense pas

1 qu'on puisse dire qu'il soit en général plus élevé
2 que le coût d'un approvisionnement de long terme.
3 Ça va dépendre vraiment de la profondeur ou la
4 quantité, de la volumétrie des approvisionnements
5 de court terme, des achats de court terme qui
6 doivent être faits par le Distributeur. Et ça va
7 dépendre aussi des conditions de marché, de prix
8 des commodités, de tout un tas de paramètres, là,
9 qui vont influencer les prix de marché. Donc, en
10 termes de prix, il n'y a pas une réponse certaine.
11 Il y a un risque prix qui est plus important sur
12 les achats de court terme que sur des
13 approvisionnements de long terme.

14 Pour ce qui est de la composante des GES,
15 déjà il faut... c'est important de rappeler que les
16 achats de court terme ne sont pas nécessairement
17 issus des marchés externes. Ils sont en bonne
18 partie issus du Québec parce que le... ça reste une
19 opportunité aussi pour... bien, le Producteur, dans
20 ses activités de courtage, d'avoir accès à un
21 marché supplémentaire au Québec.

22 Donc, à cet égard, la composante GES des
23 achats de court terme n'est pas nécessairement
24 adossée à des émissions du GES. Par ailleurs, les
25 marchés voisins sont en pleine transition et leur

1 taux d'émission moyen est en réduction dans une
2 perspective de planification. Donc, il y a... sans
3 dire que tout était... en fait, on ne peut pas
4 confirmer les éléments que vous avez énoncés, là,
5 il y a des éléments qui sont en faveur ou en
6 défaveur des différents arguments, là.

7 Q. **[12]** O.K. Je comprends que le Producteur est
8 parfois le fournisseur de cet approvisionnement de
9 court terme, mais vous êtes d'accord avec moi que
10 ce n'est pas le seul et qu'il arrive parfois que
11 les approvisionnements de court terme proviennent
12 de marchés étrangers dont la production électrique
13 est de source thermique? Vous êtes d'accord avec
14 moi que... Quand vous avez parlé de la profondeur
15 du marché, ça fait partie de cette profondeur du
16 marché, qu'il y a non seulement Hydro-Québec
17 Production comme étant fournisseur potentiel
18 d'électricité à court terme, mais également les
19 autres marchés avoisinants?

20 R. Oui, mais l'ensemble des marchés accessibles au
21 Distributeur font partie... contribue aux achats de
22 court terme disponibles. Les marchés voisins ne
23 sont pas entièrement équipés de sources de
24 production thermique par contre, et sont en pleine
25 transition accélérée vers des sources

1 renouvelables. Donc, c'est important d'avoir ce
2 paradigme prospectif en tête quand on parle de GES
3 et des émissions des marchés voisins. Mais
4 effectivement, l'ensemble des marchés accessibles
5 au Distributeur contribuent aux achats de court
6 terme.

7 Q. **[13]** Comment on... vous avez fait... les témoins
8 ont fait référence à la profondeur du marché de
9 court terme, et j'essaie de mettre ça en rapport
10 avec l'affirmation sur laquelle le marché du court
11 terme peut - je n'ai pas dit « doit » - peut être
12 un des moyens pour combler un scénario au plus
13 fort. Fait que j'essaie de voir jusqu'où ça peut
14 aller, cette contribution des marchés du court
15 terme.

16 Donc, si on a déjà six térawattheures
17 (6 TWh) en deux mille trente-deux (2032) pour le
18 scénario du moyen, jusqu'où la profondeur du marché
19 permettrait d'aller? Jusqu'à dix térawattheures
20 (10 TWh), cinquante térawattheures (50 TWh), sept
21 térawattheures (7 TWh) seulement? Est-ce que vous
22 avez... est-ce que vous pouvez me donner peut-être
23 un ordre de grandeur de cette profondeur du marché
24 qui existe?

25 R. On ne peut pas vous donner un ordre de grandeur,

1 c'est... ce serait complexe en soi parce que le
2 marché est limité à la fois par des interconnexions
3 et par la capacité qui peut être offerte par le
4 marché du Québec lui-même, donc essentiellement par
5 le Producteur.

6 Par ailleurs, le Distributeur ne cherche
7 pas à être exposé à la capacité maximale des
8 marchés de court terme à travers ces critères de
9 planification, qui sont ici illustrés à partir de
10 l'année deux mille trente-deux (2032). Le
11 Distributeur veille à ne pas être exposé à plus que
12 six térawattheures (6 TWh) d'approvisionnement non
13 adossé à des contrats garantis. Ce qui l'amène,
14 comme on le voit dans les critères de fiabilité en
15 énergie, à pouvoir aller chercher, en cas d'un
16 scénario fort, des quantités plus importantes sur
17 les marchés de court terme, mais qui restent
18 limitées et dans les limites raisonnables de ce que
19 les marchés, incluant le marché du Québec, peuvent
20 offrir.

21 Est-ce que les marchés pourraient offrir
22 plus à des acteurs qui ont la flexibilité d'acheter
23 au moment qu'ils le souhaitent? Très probablement,
24 à un acteur comme le Distributeur, les critères de
25 fiabilité et les critères de planification

1 d'approvisionnement sont là pour limiter
2 l'exposition aux risques pris et au risque volume,
3 donc à garder une exposition raisonnable à ces
4 éléments volatiles.

5 Q. **[14]** D'accord. Je vous remercie pour votre réponse
6 qui est très importante pour la question qui... ma
7 question qui suit.

8 Est-ce qu'il n'aurait pas été plus opportun
9 pour Hydro-Québec de planifier, justement pour
10 réduire son exposition au marché à court terme qui
11 se rend jusqu'à six térawattheures (6 TWh) selon ce
12 tableau, est-ce qu'il n'aurait pas été plus
13 opportun pour Hydro-Québec de faire la même chose
14 que ce qu'elle a fait une, deux, trois, quatre,
15 cinq lignes plus haut, c'est-à-dire... et c'était
16 l'objet de ma première question que je vous ai...
17 que j'ai posée en contre-interrogatoire, où comme
18 on a vu, l'approvisionnement de court terme qui
19 était déjà prévu pour les années deux mille vingt-
20 sept (2027), deux mille vingt-huit (2028), vingt-
21 neuf (29), eh bien il disparaît lorsque
22 l'approvisionnement de long terme devient
23 disponible vers deux mille vingt-neuf (2029).

24 Donc, est-ce qu'il n'aurait pas été plus
25 logique d'inclure dans les nouveaux

1 approvisionnements de long terme prévus, soit les
2 six térawattheures (6 TWh) du court terme en
3 entier, soit cinq, on voit que c'est... qu'on est
4 rendu à cinq térawattheures (5 TWh) en deux mille
5 vingt-huit (2028), est-ce qu'il n'aurait pas été
6 plus logique d'ajouter ça à votre planification des
7 approvisionnements de long terme? Comme ça, vous
8 réduisez votre dépendance aux approvisionnements de
9 court terme à partir du moment où les
10 approvisionnements de long terme sont en service.

11 Mme LAMYA SOUKTANI :

12 R. On a parlé de la flexibilité de notre stratégie
13 d'approvisionnement, puis justement, ne pas aller
14 mettre ces volumes-là, en fait, en totalité dans
15 des approvisionnements de long terme et les figer
16 dans le temps, ça nous permettrait de se réajuster,
17 de suivre premièrement l'évolution de la demande et
18 se réajuster en cas de besoin. Donc, justement, la
19 contribution des marchés de court terme, ça nous
20 permet cette flexibilité et ça nous donne ce moyen
21 de se réajuster en cas de variation de la demande
22 par rapport à ce qu'on a dans le plan actuellement.
23 Contrairement à une stratégie de long terme, bien,
24 qu'il faut fixer les quantités et il y a peu de
25 marge d'ajustement.

1 Q. [15] O.K. J'ai bien entendu vos références à la
2 flexibilité, lors de l'audience d'hier, et votre
3 référence à la flexibilité maintenant. Et je suis
4 un peu surpris, j'aimerais que vous commentiez cet
5 aspect-là. Je me demande si, au contraire, le fait
6 de planifier, dans le scénario moyen, six
7 térawattheures (6 TWh) d'approvisionnement de court
8 terme, est-ce que ça ne réduit pas votre
9 flexibilité, au contraire? Dans un contexte où le
10 risque se trouve d'abord, bien davantage, du côté
11 de l'hypothèse d'un scénario fort plutôt que d'un
12 scénario plus faible et je mets une parenthèse dans
13 ma question. Si je vous dis ça, c'est qu'il y a
14 déjà de la preuve au dossier. Nous avons déposé
15 deux documents, ce matin, sur le SDÉ, qui indiquent
16 à la fois, Hydro-Québec et l'expert Dunsky
17 prévoient que pour viser la décarbonation dans la
18 décarbonation des procédés industriels, on anticipe
19 que la demande est beaucoup plus... de beaucoup
20 supérieure à l'offre. C'est pour ça que le
21 gouvernement, en fait, le législateur limite
22 l'obligation de desservir les nouveaux
23 approvisionnements de cinq mégawatts (5 MW) et ils
24 ont choisi les meilleurs. C'est parce qu'il y a
25 trop de demandes. Donc, votre risque n'est-il pas

1 bien davantage du côté d'un scénario plus fort? Et
2 donc, est-ce que le fait d'avoir déjà prévu six
3 térawattheures (6 TWh) en approvisionnement de
4 court terme, est-ce que ça n'a pas, pour effet, de
5 limiter plutôt que d'accroître, donc de limiter
6 votre flexibilité?

7 R. Vous parlez de la dernière année du plan, l'année
8 vingt trente-deux (2032), alors qu'on a des suivis
9 régulier, annuels, du plan d'approvisionnement de
10 l'état de la demande et de l'offre. Et de toutes
11 les façons, l'année trente-deux (32), comme je l'ai
12 mentionné tout à l'heure, on n'a pas équilibré le
13 bilan sur cette année-là. Donc, la flexibilité
14 demeure par le fait qu'on est capable de se
15 réajuster dans nos suivis annuels de l'état de
16 l'offre et de la demande pour planifier ce que
17 serait la valeur pour vingt-trente-deux (2032), la
18 contribution d'un marché de court terme. En vingt
19 trente-deux (2032), en temps opportun. Donc, le six
20 térawattheures (6 TWh), ce n'est pas une
21 planification aujourd'hui, en vingt vingt-quatre
22 (2024), l'achat de six térawattheures (6 TWh) en
23 vingt trente-deux (2032). Le bilan, il n'est pas
24 équilibré pour cette année-là.

25 Q. [16] O.K. Alors, écoutez, je vois... j'ai parlé du

1 six térawattheures (6 TWh) en vingt trente-deux
2 (2032), j'aurais pu parler du quatre point neuf
3 térawattheures (4,9 TWh), qui est déjà beaucoup, en
4 deux mille vingt-sept (2027), du cinq
5 térawattheures (5 TWh) en deux mille vingt-huit
6 (2028) qui, incidemment, sont les années d'entrée
7 en service de vos nouveaux approvisionnements de
8 court terme que vous êtes... pour lesquels vous
9 allez incessamment lancer des appels d'offres.
10 Donc, je me demande s'il n'aurait pas été plus
11 opportun d'ajouter ces quatre point neuf ou cinq
12 térawattheures (5 TWh) aux appels d'offres que vous
13 êtes en train de lancer en deux mille vingt-quatre
14 (2024), deux mille vingt-cinq (2025). Comme ça, en
15 deux mille... comme ça, lors de l'entrée en
16 service, en deux mille vingt-sept (2027), deux
17 milles vingt-huit (2028), on les aurait. On les
18 aurait dans les approvisionnements de long terme.

19 R. Je pense... je vais me répéter, mais justement,
20 parce qu'on voulait avoir cette manette ou de
21 contribution de marché de court terme pour se
22 réajuster en cas d'écart, par rapport au scénario
23 moyen. Par rapport à ce qu'on a prévu. Donc, c'est
24 pour ça qu'on... on a un premier indicateur sur la
25 capacité des marchés et c'est une manette qu'on

1 peut utiliser pour s'ajuster, au cas où la demande
2 s'écarte du scénario moyen.

3 Q. [17] Au cas où elle s'écarte à la baisse, c'est de
4 ça dont vous parlez?

5 R. Je parle des deux.

6 Q. [18] O.K. Bien, écoutez, je vais passer à une ligne
7 de question, ma ligne de question suivante et
8 j'inviterais madame la greffière, si elle pouvait
9 avoir la gentillesse de projeter certaines
10 questions que j'ai transmises d'avance à Hydro-
11 Québec dans... C'est ma pièce, C-RTIEÉ-0048, si
12 elle peut être projetée à l'écran. Ce serait très
13 apprécié.

14 Donc, c'est une lettre... D'accord. Est-ce
15 qu'il est possible, peut-être, d'agrandir le texte
16 et de passer au bas de cette page où se trouve la
17 première question?

18 D'accord. Donc, mes questions s'inscrivent
19 un petit peu dans le même cadre que certaines
20 questions du RNCREQ qui vous ont été posées hier.
21 Et quant à nous, nous croyons comprendre que...
22 Bien, ma première question porte sur le plein
23 potentiel d'efficacité énergétique qui a été estimé
24 à vingt-cinq térawattheures (25 TWh).

25 J'ai mis la référence qui se trouve dans un

1 communiqué de Presse d'Hydro-Québec que nous citons
2 dans notre propre mémoire. Si c'est possible,
3 Madame la Greffière, de passer à la page 2, s'il
4 vous plaît?

5 Oui. Donc, est-ce que vous pouvez confirmer
6 que cet objectif de vingt-cinq térawattheures
7 (25 TWh) concerne l'ensemble des gains en
8 efficacité énergétique, c'est-à-dire cumulant à la
9 fois ceux résultant des interventions d'Hydro-
10 Québec, ceux qui sont dits tendanciels et ceux qui
11 résulteraient d'autres interventions d'autres
12 sources, comme par exemple des subventions
13 gouvernementales?

14 M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

15 R. O.K. Euh...

16 Q. [19] Donc, que c'est l'ensemble?

17 R. D'abord, je veux juste, peut-être, comme je le
18 mentionnais à votre collègue, maître Ouellette,
19 hier, du RNCREQ, peut être un peu remettre en
20 contexte le vingt-cinq térawattheures (25 TWh) ou
21 dans le fameux communiqué de Presse que vous citez.

22 Hydro-Québec lançait une démarche en vue de
23 déterminer les solutions de toute nature qui
24 permettront au Québec de se doter de cibles
25 ambitieuses pour se rapprocher du plein potentiel

1 d'efficacité énergétique estimé à vingt-cinq
2 térawattheures (25 TWh).

3 Donc, ce vingt-cinq térawattheures-là
4 (25 TWh) était le sujet d'un PTÉ, un potentiel
5 technico-économique. Nous, par rapport à ce qui est
6 en examen aujourd'hui, la planification des
7 interventions en efficacité énergétique qu'on a
8 intégrée à la prévision se trouve plus à dix point
9 deux térawattheures (10,2 TWh) à l'heure actuelle.

10 Et ce dix point deux térawattheures-là
11 (10,2 TWh), avait été dans le plan d'action. Il y
12 avait une cible qui avait été augmentée à vingt et
13 un térawattheures (21 TWh). Donc, pour revenir à
14 votre question, le vingt-cinq térawattheures
15 (25 TWh), c'est un potentiel technico-économique.

16 Q. **[20]** Je comprends, mais je veux juste préciser pour
17 que vous l'ayez dit en preuve, pour bien préciser
18 que le vingt-cinq térawattheures (25 TWh) ce n'est
19 pas le potentiel des gains résultant des
20 interventions d'Hydro-Québec? Au contraire, c'est
21 le potentiel d'efficacité énergétique résultant de
22 toute source?

23 R. Comme je vous le disais, notre planification est à
24 vingt et un térawattheures (21 TWh) du plan... pas
25 notre planification, je veux dire, mais notre cible

1 est à vingt et un térawattheures (21 TWh) telle que
2 décrite dans le plan d'action.

3 Q. **[21]** O.K. Je vous pose la même question pour le
4 vingt-cinq (25 TWh) et pour le vingt et un
5 térawattheures (21 TWh). Est-ce que le vingt et un
6 (21), ce sont vingt et un térawattheures (21 TWh)
7 d'interventions d'Hydro-Québec ou au contraire,
8 c'est vingt et un térawattheures (21 TWh)
9 d'interventions provenant de toute source?

10 R. Euh...

11 Q. **[22]** Est-ce que vous pouvez affirmer si c'est l'un
12 ou au contraire si c'est l'autre?

13 R. Comme je le disais, hier, à votre collègue, le
14 vingt et un térawattheures (21 TWh) c'est une cible
15 pour laquelle la réflexion a débuté. Comme le
16 disait madame Souktani aussi, il y a certains
17 travaux qui sont commencés avec différents acteurs
18 du milieu et avec le gouvernement pour harmoniser
19 les programmes qui seront mis en place, s'assurer
20 qu'on développe des mesures et programmes qui nous
21 permettent d'atteindre la cible de vingt et un
22 térawattheures (21 TWh) et de se rapprocher du
23 plein potentiel technico-économique de vingt-cinq
24 térawattheures (25 TWh).

25 Q. **[23]** O.K. Je n'ai pas compris...

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Excusez-nous, Maître Neuman. On a réagi, nous. On
3 vous demande quelques secondes pour vérifier qu'on
4 a bien répondu à votre question. Merci bien.

5 M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

6 R. Euh...

7 Q. **[24]** Oui?

8 R. Allez-y, Maître Neuman.

9 Q. **[25]** Oui. Dans votre réponse, et je n'ai pas eu la
10 réponse à ma question, et parce que vous avez
11 prononcé le mot « on ». Vous avez dit que :
12 « Celle-ci vise à ce qu'on développe des
13 programmes. » Est-ce que « on » signifie
14 Hydro-Québec ou est-ce que « on » signifie tous les
15 acteurs?

16 R. Pour se rapprocher du vingt et un térawattheures
17 (21 TWh) ou pour atteindre le vingt et un
18 térawattheures (21 TWh), ça va requérir la
19 contribution de tous les acteurs de l'écosystème en
20 efficacité énergétique.

21 Q. **[26]** D'accord. Donc, c'était la réponse que je
22 recherchais. Donc, le vingt et un (21), ma
23 compréhension, corrigez-moi si j'ai mal compris,
24 que quand on dit qu'on vise vingt et un
25 térawattheures (21 TWh), ça ne signifie pas qu'on

1 vise à ce que la personne qui va faire les vingt et
2 un térawattheures (21 TWh), c'est Hydro-Québec. Ce
3 qu'on vise, c'est que tous les acteurs mis ensemble
4 fassent vingt et un térawattheures (21 TWh)? Est-ce
5 que j'ai correctement compris ou j'ai mal compris?

6 R. Je vous donne un exemple, peut-être que ça pourrait
7 illustrer, là, ce que je dis. C'est si on regarde
8 la cotation énergétique, là, qui a été annoncée par
9 le gouvernement dans le cas de la Loi 41, bien,
10 cette cotation énergétique là pourrait devenir un
11 catalyseur pour certains programmes d'Hydro-Québec
12 existants ou à venir pour l'adoption d'équipements
13 efficaces. Donc là, on a un bel exemple, là, de
14 synergie entre les acteurs dans l'écosystème
15 d'efficacité énergétique pour justement, là,
16 augmenter la contribution de l'efficacité
17 énergétique.

18 Q. [27] O.K. Votre réponse ne me donne... enfin, ce
19 que vous me dites, vous ne m'indiquez pas si la
20 réponse si c'est oui ou si c'est... est-ce que oui
21 j'ai bien compris ou est-ce non j'ai mal compris,
22 donc... parce qu'écoutez, je... Écoutez, je vous
23 donne un autre exemple. On peut regarder le tableau
24 qui se trouve au bas de la présente page qui est
25 projetée, qui est le tableau 9.11, qui provient de

1 votre preuve de la Phase 1.

2 Ma compréhension, c'est que ce tableau 9.1
3 ne montre pas... - c'est correct, là - ne montre
4 pas les contributions d'économie d'énergie
5 provenant uniquement d'Hydro-Québec. Qu'au
6 contraire, ce tableau 9.11, il montre les économies
7 d'énergie provenant de toutes les sources, dont
8 Hydro-Québec, mais dont... le tendanciel, et dont
9 les programmes que d'autres instances pourraient
10 mettre en oeuvre.

11 D'abord, est-ce que ma compréhension est
12 correcte que le tableau 9.11 ne représente pas les
13 économies d'énergie qui proviennent exclusivement
14 d'Hydro-Québec et qu'au contraire, ce tableau 9.11
15 représente les économies d'énergie provenant de
16 toutes les sources?

17 R. Le tableau 9.11 présente les économies d'énergie de
18 l'efficacité énergétique dans sa globalité, donc
19 oui, de toutes les sources. C'est comme ça que
20 c'est intégré dans la prévision de la demande.

21 Q. **[28]** D'accord. Alors, est-ce qu'on peut dire la
22 même chose...

23 R. Pardon, Maître. Parce que...

24 Q. **[29]** Oui.

25 R. Juste pour compléter. C'est parce qu'en prévision,

1 on ne fait pas une agrégation de mesures comme
2 telle. Selon notre modélisation, le tout est fait
3 de façon agrégée. Donc, c'est pour ça qu'on
4 présente les informations dans leur ensemble et non
5 pas...

6 Q. **[30]** Oui, je comprends.

7 R. ... et ce n'est pas... tout simplement pas possible
8 de le faire... de le partitionner par chacune des
9 mesures.

10 Q. **[31]** Je comprends, je comprends parfaitement, puis
11 c'est ça... c'est ça que nous affirmons, mais nous
12 aimions avoir votre confirmation. Parce qu'outre le
13 tableau 9.11, il y a un autre tableau qui n'est pas
14 reproduit ici sur cette feuille, mais qui se trouve
15 dans notre preuve et qui se trouve dans votre
16 preuve, qui sont les économies d'énergie par année,
17 mais celles qui résultent uniquement des mesures et
18 programmes d'Hydro-Québec, et c'est correct, donc,
19 il y a le total qui se... tableau 9.11, puis il y a
20 le sous-total, qu'on pourrait appeler, qui sont les
21 économies provenant spécifiquement des mesures
22 d'Hydro-Québec, ce qui est un chiffre inférieur à
23 ce qu'on trouve à 9.11 puis ce qui est inclus.
24 Est-ce que ma compréhension est correcte de ce
25 côté-là?

1 R. C'est la planifica... Le tableau auquel vous faites
2 référence, c'est la planification des interventions
3 en efficacité énergétique du Distributeur. Donc,
4 oui...

5 Q. **[32]** C'est ça.

6 R. ... ce sont les volumes qui sont planifiés ou pour
7 lesquels il y a encore des travaux qui sont faits,
8 là, pour définir tous les paramètres des programmes
9 et mesures qui sont en développement chez
10 Hydro-Québec.

11 Q. **[33]** O.K. Donc, ma compréhension de l'ensemble de
12 vos réponses, corrigez-moi si j'ai mal compris,
13 c'est qu'à la fois le tableau 9.11, mais aussi le
14 vingt-cinq térawattheures (25 TWh) dont on a parlé
15 au début, et le vingt et un térawattheures
16 (21 TWh), ce sont dans les trois cas les objectifs
17 de la planification de... des gains en efficacité
18 énergétique résultant de l'ensemble des sources?

19 R. Il faut faire attention, parce que le vingt et un
20 térawattheures (21 TWh) est une intervention où...
21 pardon, la planification des interventions en
22 efficacité énergétique, c'est une intervention sur
23 le marché, donc c'est une mesure d'efficacité
24 énergétique pour laquelle on favorise le choix
25 d'une technologie efficace où on crée un

1 devancement à un... à... par le biais, par exemple,
2 d'un remplacement d'un efficace... d'un équipement
3 moins efficace par un plus efficace.

4 Q. **[34]** O.K.

5 R. Donc, c'est une intervention sur le marché. Je ne
6 crois pas à ce moment-ci qu'on peut pas appeler ça
7 du tendanciel proprement dit vu qu'on a fait une
8 intervention pour...

9 Q. **[35]** O.K.

10 R. ... l'adoption d'un appareil plus efficace et
11 engendrer une économie d'énergie.

12 Q. **[36]** Et ça, ce serait le vingt et un (21)? Le vingt
13 et un (21), ce serait ça...

14 R. Le vingt et un térawattheures (21 TWh), c'est une
15 cible. Il ne faut pas... il ne faut pas oublier...

16 Q. **[37]** O.K.

17 R. ... c'est une cible pour laquelle nous travaillons
18 sur des mesures et programmes qui vont nous amener
19 sur une trajectoire se rapprochant de la cible en
20 deux mille trente-cinq (2035).

21 Q. **[38]** O.K. D'accord. Et est-ce que vous avez... bon,
22 bien si vous l'auriez, puisque le tableau 9.11, il
23 donne l'ensemble des gains d'efficacité énergétique
24 provenant de toutes sources. Est-ce que vous avez -
25 parce que je l'ai déjà vu dans des plans

1 d'approvisionnement antérieurs - une ventilation
2 qui indiquerait sur une ligne le tendanciel; sur
3 une autre ligne, bien, les interventions
4 d'Hydro-Québec, bien, ça, on l'a déjà dans... on
5 l'a déjà dans un autre tableau. Et une troisième
6 ligne qui seront les gains résultants
7 d'intervention d'autres sources. Est-ce que vous
8 avez ce genre de ventilation, comme vous l'aviez
9 dans des plans antérieurs?

10 R. Non. Ce tableau, cette partition-là, comme je
11 vous... je vous réfère à une de mes réponses
12 précédentes où on disait que c'est dans sa
13 globalité, l'efficacité énergétique est incluse,
14 par conséquent, la partition n'est pas disponible.

15 Q. **[39]** O.K. D'accord. Alors, écoutez, une des choses
16 que je vous demanderais, c'est que le tableau 9.11,
17 regrettablement, c'est un tableau qui... bien, pas
18 « regrettablement », en fait, c'est un tableau qui
19 a été déposé en Phase 1, mais je n'ai pas vu
20 d'équivalent du tableau 9.11 dans l'état
21 d'avancement aux fins de la présente Phase 2. Et
22 c'était ma... c'est la question suivante qui se
23 trouve à la... si madame la Greffière peut dérouler
24 la page, à la page 3. Est-ce que vous pouvez
25 déposer, à moins que vous l'ayez déjà sous la main,

1 la mise à jour de ce tableau, mais qui soit
2 contemporaine de l'état d'avancement deux mille
3 vingt-trois (2023) version du douze (12) février,
4 pour qu'on puisse arrimer le bon tableau à la
5 prévision telle qu'elle a été mise à jour au douze
6 (12) février deux mille vingt-quatre (2024)?

7 R. Ce tableau, qui, de mémoire, était, je crois, un
8 suivi décision à être inclus dans le dernier plan,
9 la mise à jour de ce tableau-là n'est pas
10 disponible.

11 Q. **[40]** Bon. Ça veut dire que... mais comment est-ce
12 que vous avez fait l'état d'avancement et... l'état
13 d'avancement d'octobre deux mille vingt-trois
14 (2023) puis sa mise à jour au douze (12) février?
15 Vous avez pris les mêmes chiffres que le tableau
16 qui précède? Ou est-ce que vous avez...

17 R. Non. Comme on a fait valoir à maître Ouellette
18 hier, nous avons mis à jour, là, justement dans
19 l'établissement de la prévision, nous avons tenu
20 compte justement de la mise à jour des... de la
21 planification des interventions du Distributeur. Ce
22 que je veux dire, là, c'est que votre question,
23 c'est si je l'avais sous la main : je ne l'ai pas
24 sous la main, ce tableau...

25 Q. **[41]** O.K.

1 R. ... la mise à jour du tableau.

2 Q. **[42]** Est-ce que vous pouvez le produire, cette mise
3 à jour, pour qu'on voit quelle est la chose qui a
4 été incluse dans votre état d'avancement? Puisque
5 vous me dites qu'il y a déjà au moins une mise à
6 jour pour les...

7 R. Juste un instant, s'il vous plaît.

8 Q. **[43]** Oui.

9 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

10 Je vais m'objecter à... en fait, à la confection de
11 ce tableau qui n'existe pas à l'heure actuelle.

12 C'est un tableau qui, de toute façon, si on
13 demandait aujourd'hui la confection, serait tardif,
14 puis c'est une exigence qui est pour le plan
15 d'approvisionnement et non pour l'état
16 d'avancement. Donc, je vous demanderais de rejeter,
17 là, la demande de maître Neuman que de produire un
18 tableau qui n'existe pas, à ce jour.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Je réponds à ça, Madame la Présidente, que,
21 manifestement, il y a... ce dont on parle en Phase
22 2, c'est des modifications qui ont été apportées
23 dans l'état d'avancement d'octobre, tel que mis à
24 jour le douze (12) février deux mille vingt-quatre
25 (2024). Et donc, il y a nécessairement quelque

1 chose qui a été pris en compte. Et un des sujets
2 sur lequel... que la Régie a identifié dans sa
3 décision procédurale sur la Phase 2, c'est
4 justement la mise à jour des prévisions
5 d'efficacité énergétique. Nous avons celles
6 d'Hydro-Québec, mais on aimerait voir, globalement,
7 dans quoi ça s'inscrit. Et il y avait, de façon
8 très appropriée, ce tableau, qui se trouvait en
9 Phase 1, donc, sûrement, il a été mis à jour. En
10 fait, sûrement, les données ont été mises à jour
11 telles que... Et j'imagine qu'il y a quelque chose
12 qui a été rentré, comme intrant, dans l'état
13 d'avancement. Et c'est ça qu'on souhaite avoir.

14 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

15 Je n'ai rien à ajouter, là. Tout a été dit, c'est
16 tardif, c'est un tableau qui n'existe pas puis
17 c'est... il n'existe pas.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Écoutez, Maître Neuman, vous avez bien raison que
20 cet enjeu fait partie, là, d'un enjeu qu'on doit
21 traiter dans le cadre de la Phase 2, mais votre
22 demande est jugée tardive. Vous étiez, évidemment,
23 bien au courant de ce tableau-là, vous auriez pu le
24 demander. On comprend que ça nécessite un travail
25 qu'il n'est pas prêt, donc on est d'avis que ce

1 n'est pas essentiel aux fins de la décision que
2 nous avons à rendre. Alors, l'objection est
3 accueillie.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 D'accord. Je vous remercie, Madame la Présidente.
6 Et je vous avoue qu'à la fois, nous ne l'avions pas
7 demandé, on aurait pu et dû le demander en DDR. Et
8 j'ai regardé, quand on s'est aperçu de notre
9 omission, on a regardé les DDR de tout le monde, y
10 compris la Régie et on était surpris que personne
11 d'autre n'avait demandé une mise à jour de ce
12 tableau. Alors, c'est dommage qu'on ne l'aura pas.
13 Donc, je vous remercie beaucoup, ça complète mes
14 questions. Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait, merci.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Et je remercie les témoins.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons
21 poursuivre avec les questions de la Régie. Maître
22 Lefrançois?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Pardon, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui?

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Avec votre permission, excusez-moi de vous
5 interrompre. En regardant notre contre-
6 interrogatoire, hier, je me suis rendu compte, là,
7 dans les notes sténo, aux pages... aux
8 questions/réponses 150, 151, quand j'avais
9 l'échange avec monsieur Lavigne, sur le tableau qui
10 devait être fourni au ministre, que monsieur
11 Lavigne répondait puis, oui, l'information sur
12 les... ce qui avait été annoncé par le ministre. Et
13 dans l'échange question/réponse 150, 151, on pourra
14 aller voir. Il est comme mentionné que, bien, je
15 lui demandais qui pouvait s'interrompre et combien
16 d'heures, il dit : « Bien, je n'ai pas
17 l'information avec moi. » Bref, j'ai omis de
18 demander l'engagement pour... un engagement en lien
19 avec cette information. Donc, je vous demanderais
20 la permission de demander cette information qui est
21 disponible, certainement, comme il le disait. Et de
22 protéger le cas échéant à caractère confidentiel.
23 Donc, en lien avec l'échange que j'ai eu, à la note
24 sténographique, hier, à la page 142,
25 questions/réponses 150, 151. Il nous disait qu'il

1 pourrait retracer puis aller chercher
2 l'information. Je lui demanderais l'engagement
3 suivant, là. Donc, c'est en lien avec l'hydrogène
4 vert et l'interruptibilité qui est au coeur du
5 débat. Donc, l'engagement suivant : concernant le
6 projet TES H2 de production d'hydrogène vert,
7 s'étant vu attribuer la puissance par le ministre,
8 combien de mégawatts (MW) d'effacement ont été
9 annoncés en vertu de l'article 3.1 du formulaire
10 pour les projets de développement de plus de cinq
11 mégawatts (5 MW), c'est la pièce C-FCEI-39 qu'on a
12 déposée hier. Et deuxièmement, pour combien
13 d'heures par hiver. Le cas échéant, on pourra
14 protéger la confidentialité la suite d'information,
15 si nécessaire.

16 Me SIMON TURMEL, HQ :

17 Je vais m'objecter à la demande qui est, dans un
18 premier temps, tardive. Dans un second temps, on a,
19 ici, des sujets qui ont été exclus, notamment, mon
20 confrère vient de mentionner le TES. C'est des
21 sujets qui ont été expressément exclus à la Régie,
22 dans ses différentes décisions procédurales depuis
23 le début de la Phase 2 puis je crois que ce sont
24 des informations qui ne sont pas utiles aux fins de
25 la décision que la Régie devra rendre en

1 l'occurrence, puis je fais référence notamment au
2 paragraphe 83 de la D-2023-144 :

3 La Régie ne retient pas les sujets
4 d'intervention portant sur le projet
5 de TES Canada H2 (sujets no 1 et 2 du
6 FCEI et sujet no 3 du ROÉÉ).

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Vous avez raison. Je me suis trompé dans TES.
9 C'était plutôt les projets d'hydrogène vert en
10 général. Parce que la Régie a autorisé les
11 questions sur l'hydrogène vert et le caractère
12 interruptible. Bref, les premières réponses à votre
13 commentaire, vous avez, bon, le mot « tardif », il
14 est utilisé par Hydro-Québec à toutes les sauces
15 dans cette audience, là. Je ne pense pas qu'il est
16 tardif de demander moins de vingt-quatre (24)
17 heures après une discussion hier, ouverte et utile,
18 cette information-là, de un. De deux, je vais
19 amender ma demande d'information non pas en lien
20 avec TES, mais en lien avec les projets de
21 production d'hydrogène vert et le caractère donc de
22 l'effacement qui ont été annoncés et le nombre
23 d'heures par hiver.

24 Me SIMON TURMEL, HQ :

25 Je maintiens mon objection. Ça demeure, même si

1 j'utilise... Je ne pense pas qu'on utilise à toutes
2 les sauces le mot « tardif ». Mais je pense que, en
3 l'occurrence, ici... Oui, mais quand c'est tardif,
4 c'est tardif. Quand c'est tardif, c'est tardif. Ça
5 me semble assez clair ici. Votre contre-
6 interrogatoire était hier. Puis ici par rapport...
7 Je pense que les témoins ont quand même été assez
8 généreux dans leurs questions (sic) hier. C'est une
9 question qui aurait dû être posée en temps
10 opportun. Puis, ici, comme je vous le mentionnais
11 tout à l'heure, je ne vois pas c'est quoi l'utilité
12 ou la nécessité, l'utilité pour la Régie de cette
13 réponse pour la décision qu'elle aura à rendre.
14 Puis la question de la sélection aussi des projets
15 de cinq mégawatts (5 MW) et plus, parce que je
16 pense que ça fait référence à ça ou c'est en lien
17 avec ça, les projets de cinq mégawatts (5 MW) et
18 plus, a aussi été exclue par la Régie de cette
19 Phase 2, des sujets de cette Phase 2. Même si on
20 continue de rechanger la demande d'engagement, de
21 reformuler la demande d'engagement différemment,
22 bien, je vais simplement continuer à m'objecter.
23 Me ANDRÉ TURMEL :
24 Peut-être un élément additionnel. Je termine là-
25 dessus. Il est faux de dire que le caractère

1 interruptible de l'hydrogène vert est exclu. Ce
2 n'est pas le cas. Et ce que la Régie a mis de côté
3 pour le dossier, c'est l'aspect autoproduction de
4 TES qui est exclu. O.K. Ce n'est pas l'aspect
5 hydrogène vert et interruptibilité. Relisez bien la
6 décision qui a été rendue par la Régie! Donc, je
7 redemande à la Régie de nous permettre d'obtenir
8 cet engagement-là. Donc, on n'est pas en lien avec
9 le lien avec l'autoproduction. C'est vraiment le
10 lien qui est au coeur du débat. Parce que si... Et
11 c'est une exigence formelle, hein, des critères qui
12 sont l'autorisation, les promoteurs de s'engager à
13 souscrire un programme de gestion de la demande de
14 puissance. Alors, ceux qui ont dit qu'ils
15 s'effaceraient devront s'effacer. Ils ne vont pas
16 juste décider, comme l'a laissé entendre hier peut-
17 être le témoin. Donc, on fait notre demande telle
18 que formulée.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, nous allons prendre en délibéré cette
21 objection et nous allons vous revenir très
22 rapidement.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Turmel. On va poursuivre avec les
3 questions de la Régie, Maître Marilou Lefrançois.

4 INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS :

5 Oui. Bonjour aux témoins.

6 Q. **[44]** Pour ma première question, je vous amènerais
7 aux notes sténographiques, la pièce A-0084. Ce
8 serait à la page 84. En fait, peut-être que ce
9 n'est pas nécessaire de l'afficher. C'est que, en
10 réponse à une question de maître Cadrin qui
11 suggérait que chez BC Hydro, cinquante pour cent
12 (50 %) de la recharge des véhicules électriques
13 serait déplacée à l'extérieur des heures de pointe.
14 Et vous avez répondu, et je cite :

15 Le cinquante pour cent (50 %) ce n'est
16 pas un impact à la pointe, ce n'est
17 pas un déplacement de la charge à la
18 pointe, c'est un taux de participation
19 des conducteurs de véhicule au
20 résidentiel seulement.

21 On aimerait mieux comprendre la distinction que
22 vous faites entre taux de participation et
23 déplacement de la charge à la pointe. Donc, selon
24 vous, dans l'hypothèse où cinquante pour cent
25 (50 %) des propriétaires de véhicule électrique

1 participant à un programme visant le déplacement
2 hors pointe de la recharge, donc pourquoi est-ce
3 que cela n'entraînerait pas une réduction d'environ
4 cinquante pour cent (50 %) de la puissance à la
5 pointe?

6 M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

7 R. Bien, je prenais en exemple, par exemple, dans
8 notre cas où est-ce qu'on a entre dix et quinze
9 pour cent (10-15 %). Je pense que le chiffre exact,
10 c'est autour de douze pour cent (12 %) de
11 participation en deux mille trente-deux (2032) qui
12 génère le cent quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW)
13 à la pointe. Donc, c'est vraiment à l'heure de la
14 pointe.

15 C'est-à-dire quand on regarde pour cette
16 heure-là, la contribution de ce tarif-là, bien, ce
17 qui a été considéré, de l'offre tarifaire qui a été
18 considérée comme un tarif est de cent quatre-vingt-
19 dix mégawatts (190 MW), représente selon le calcul
20 qui a été établi là, proposé par l'intervenant, à
21 une réduction de dix pour cent (10 %). Donc, ce
22 n'est pas un impact un pour un, si on peut dire. Il
23 y a plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de
24 compte qui faisaient en sorte que, comment le
25 profil modifié ou le nouveau comportement adopté

1 versus le profil de recharge fait en sorte que ce
2 n'est pas... ce n'est pas une corrélation pour
3 chaque conducteur. Il y a nécessairement un impact
4 équivalent qui se traduit de façon similaire à
5 cause de la temporalité de la charge sur la
6 journée.

7 Puis juste peut-être pour dire, pour BC
8 Hydro, c'était vraiment vingt-cinq pour cent (25 %)
9 de taux de participation qui était intégré à leur
10 prévision de base. L'autre vingt-cinq pour cent
11 (25 %), c'est une option d'approvisionnement. Donc,
12 ce n'était pas intégré dans leur prévision de base.
13 « Option d'approvisionnement », c'est une
14 traduction libre de « Load Resource Option », donc
15 une option d'approvisionnement supplémentaire à
16 aller chercher en planification intégrée des
17 ressources.

18 Q. **[45]** D'accord. Merci. Juste un instant. Ça va pour
19 cette question. Merci. Je vais vous apporter à ma
20 prochaine question. Ce serait à la pièce B-0161 à
21 la page 13. Ce serait possible de l'afficher s'il
22 vous plaît. C'est les réponses à la DDR numéro 2 de
23 la FCEI. Ce serait au tableau R-3.3-C. Donc, ici à
24 la dernière colonne on voit le moins cent quatre-
25 vingt-dix (190). On constate que l'offre de cent

1 quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW) prévu par le
2 Distributeur se limite à environ dix pour cent
3 (10 %). Vous venez de dire environ douze (12 %).

4 R. Pardon. Excusez-moi! Si je peux juste... Le dix
5 pour cent (10 %), je peux simplement présumer que,
6 pour en arriver au dix pour cent (10 %),
7 l'intervenant AHQ-ARQ a additionné le mille sept
8 cent vingt-six (1726) et cent quatre-vingt-dix
9 (190), qui nous donne à peu près mille neuf cent
10 seize mégawatts (1916 MW), duquel cent quatre-
11 vingt-dix (190) sur mille neuf cent seize (1916)
12 arrive à environ dix pour cent (10 %). Par contre,
13 si on veut rendre comparable le taux de
14 participation à l'offre, dans notre cas, qui a été
15 considéré, se trouve autour de douze pour cent
16 (12 %).

17 Q. **[46]** D'accord. Merci. Donc, ce pourcentage-là, si
18 on veut comparer, par exemple, au vingt-cinq pour
19 cent (25 %) que vous évoquiez pour BC Hydro, ça
20 semble relativement faible. Est-ce que vous
21 pourriez élaborer quant à la méthode pour arriver à
22 ce dix pour cent (10 %), notamment d'expliquer
23 pourquoi il ne serait pas possible d'en arriver à
24 une plus grande proportion?

25 R. Bien, nous ce qu'on... dans le cadre de la

1 préparation du Plan, on s'est basé sur des taux
2 d'adoption. On a regardé pour d'autres offres, les
3 taux d'adoption qu'il était possible ou qui étaient
4 réalisés. On trouvait aussi, considérant ce qu'on
5 savait de l'offre à ce moment-là, des détails de
6 l'offre au moment de la préparation de la
7 prévision, qu'il y avait d'autres éléments qui
8 faisaient en sorte que ça recoupait certaines
9 offres existantes. Donc, on trouvait que de
10 surestimer, si on peut dire, là, un taux d'adoption
11 n'était peut-être pas de notre avis une proposition
12 réaliste et plausible. Donc, on a pris une adoption
13 qui était plus progressive, mais selon notre
14 expérience, là, plus possible de se réaliser. C'est
15 sûr que à l'ultime, si l'offre venait à entrer et
16 on voyait une adoption vraiment importante, on
17 s'entend la planification ou comment cette offre
18 serait considérée dans les mises à jour de
19 prévision refléterait, là, les nouveaux taux
20 d'adoption, le nouveau positionnement sur les taux
21 d'adoption.

22 Q. [47] D'accord, merci. Je veux juste valider quelque
23 chose, un instant. Parfait, merci. Pour ma
24 prochaine question, en fait c'est pas nécessaire
25 d'afficher une pièce, là, c'est en lien avec le

1 projet de règlement sur la capacité maximale de
2 production d'un parc éolien pour les fins d'un
3 programme d'achat d'électricité de source éolienne.
4 Celui-ci n'exclurait aucun parc éolien dont les
5 contrats viennent à échéance au plus tard le douze
6 (12) décembre deux mille trente-deux (2032). Mais
7 je vais vous lire un extrait du préambule, là :

8 Ce projet de règlement détermine la
9 capacité maximale de production
10 admissible, soit 215 MW de certains
11 parcs éoliens existants pour les fins
12 d'un programme d'achat d'électricité
13 de source éolienne d'Hydro-Québec dont
14 les modalités auront été approuvées
15 par la Régie de l'énergie afin de
16 permettre à Hydro-Québec de continuer
17 à acheter de l'électricité d'un
18 producteur d'énergie éolienne
19 exploitant un tel parc.

20 Ensuite, ce serait possible d'afficher la pièce B-
21 0162. Ce serait à la page 12 s'il vous plaît,
22 Madame la Greffière. On peut lire : « Le
23 Distributeur... » Est-ce qu'on est à la page 12? Ce
24 serait plus bas s'il vous plaît.

25 Le Distributeur travaille actuellement

1 à la rédaction des modalités du
2 programme d'achat d'électricité [...]
3 et celles-ci seront précisées en temps
4 opportun, suivant l'entrée en vigueur
5 du règlement sous sa forme finale,
6 dont notamment celles relatives à la
7 capacité maximale de production
8 admissible d'un parc éolien.

9 Et pas besoin de l'afficher, mais à la pièce B-0148
10 le Distributeur indique qu'il anticipe pouvoir
11 déposer le programme d'achat d'électricité pour
12 approbation des modalités au cours du second
13 trimestre de deux mille vingt-quatre (2024). Donc,
14 ma question ce serait : à combien de temps environ
15 évaluez-vous le délai requis pour déposer à la
16 Régie une demande d'approbation des modalités du
17 programme d'achat d'électricité à la suite de
18 l'édiction du règlement sur la capacité maximale de
19 production d'un parc éolien? Hier, vous avez
20 réitéré que ce serait en temps opportun, mais êtes-
21 vous en mesure de donner un estimé du délai entre
22 les discussions et le dépôt?

23 Mme STÉPHANIE CARON :

24 R. J'aurais de la difficulté à vous donner vraiment un
25 estimé du délai, mais ce que je mentionnais hier

1 c'est qu'on travaille actuellement et on l'a
2 souligné également en préambule à votre question,
3 dans le but d'être prêt le plus rapidement possible
4 à déposer une demande d'autorisation auprès de la
5 Régie après la publication de... ou la prise de ce
6 règlement final. Donc, rapidement.

7 Q. **[48]** Merci. Et pour ma prochaine question c'est :
8 est-ce que le Distributeur est en mesure d'infirmier
9 ou de confirmer que le programme d'achat
10 d'électricité va permettre aux fournisseurs
11 éligibles d'augmenter la puissance installée de
12 leur parc de production éolienne? Et dans
13 l'affirmative est-ce que vous pourriez préciser les
14 impacts d'une telle modalité?

15 Mme LAMYA SOUKTANI :

16 R. Dans le... ce qu'on vise dans le programme c'est
17 vraiment de maintenir la capacité actuelle des
18 parcs, mais on ne prévoit pas augmenter la capacité
19 de production actuelle. Un des principaux éléments
20 c'est que l'augmentation de la production suppose
21 un réinvestissement... un rééquipement au niveau
22 des parcs, ce qui n'est pas l'objet du programme.
23 L'objet du programme c'est de maintenir les
24 installations qui sont en place, pouvoir bénéficier
25 de leur production actuelle avec un prix plus

1 intéressant que ce qui est payé actuellement.

2 Q. **[49]** Merci. Donc, ça répond à ma question. Et pour
3 la prochaine question. En fait, c'est pas
4 nécessaire d'afficher une pièce, là, mais c'est en
5 lien avec les marchés... le recours aux marchés de
6 court terme. Compte tenu que la stratégie
7 d'approvisionnement additionnelle de court terme
8 prévoit de solliciter fortement les marchés de
9 court terme dans le cadre de l'appel d'offres de
10 court terme tant en énergie qu'en puissance, est-ce
11 que vous pourriez préciser quelle stratégie le
12 Distributeur envisage pour accroître le nombre de
13 soumissionnaires?

14 R. En fait, pour les appels d'offres de court terme,
15 on applique la même règle que celle pour les appels
16 d'offres de long terme, à savoir une publication de
17 l'appel d'offres qui va faire en sorte que
18 différents contributeurs pourraient s'intéresser à
19 participer à l'appel d'offres.

20 Q. **[50]** D'accord. Donc, je comprends qu'il n'y a pas
21 de stratégie qui serait envisagée pour avoir un
22 nombre plus important de soumissionnaires?

23 R. Bien, avec le préavis qu'on suppose, avec ce
24 préavis ça serait une façon d'aller chercher ou de
25 susciter l'intérêt de plusieurs soumissionnaires,

1 mais à part cela, il n'y a pas de stratégie bien
2 précise pour susciter l'intérêt de ces
3 soumissionnaires-là.

4 Mais on suppose qu'avec le processus qu'on
5 a actuellement avec le préavis... Un préavis avec
6 un temps opportun pourrait susciter l'intérêt des
7 soumissionnaires.

8 Q. **[51]** D'accord, merci. Juste un instant. D'accord,
9 parfait, merci. Pour ma prochaine question, j'irais
10 à la pièce B-0167. Ça serait à la page 14 de cette
11 pièce au Tableau 3.4., si c'était possible de
12 l'afficher, s'il vous plaît.

13 Peut-être à la page 14 du... Non, non,
14 O.K., c'est ici. Merci beaucoup. Je vous réfère à
15 la ligne « Appel d'offres de long terme toutes
16 sources deux mille vingt-quatre (2024), Énergie
17 annuelle », est-ce que vous êtes en mesure de
18 préciser si le Distributeur a l'intention de lancer
19 un appel d'offres de long terme et énergie annuelle
20 avec trois dates de livraison?

21 R. Ça pourrait être une possibilité comme on l'a fait
22 pour l'appel d'offres de mille cinq cents mégawatts
23 (1 500 MW).

24 Q. **[52]** D'accord, merci. Et est-ce que vous pourriez
25 commenter la possibilité de réaliser deux appels

1 d'offres de long terme soit un appel d'offres pour
2 des livraisons à l'automne deux mille vingt-huit
3 (2028) et deux mille vingt-neuf (2029) qui, lui,
4 serait lancé en deux mille vingt-quatre (2024) et
5 un appel d'offres pour des livraisons à l'automne
6 de deux mille trente (2030) qui, lui, serait lancé
7 en deux mille vingt-cinq (2025)?

8 R. En fait, ce qu'on présente dans ce tableau-là,
9 c'est les volumes qui sont requis et tout est
10 possible, oui. Il se peut qu'on lance un appel
11 d'offres avec différentes dates comme il se peut
12 qu'on lance deux appels d'offres pour deux dates
13 différentes. Donc, les deux possibilités ne sont
14 pas écartées.

15 Comme je l'ai mentionné, hier, dans une des
16 réponse, c'est qu'aujourd'hui on regarde les
17 capacités additionnelles qui sont disponibles sur
18 le réseau de transport et en fonction de cette
19 analyse-là, on va avoir une meilleure visibilité
20 sur comment on va ordonnancer les appels d'offres
21 de long terme qui vont venir.

22 Q. [53] Juste un instant. Juste pour compléter, est-ce
23 qu'à ce stade-ci, vous seriez en mesure de
24 commenter s'il y a des avantages ou inconvénients
25 par rapport aux deux façons de procéder?

1 R. Il est certain que si on veut maximiser notre
2 flexibilité, lancer plusieurs appels d'offres à des
3 années consécutives nous donnerait cette
4 flexibilité pour s'ajuster sur les volumes. Donc,
5 c'est le commentaire que je pourrais faire par
6 rapport à cet élément-là.

7 C'est-à-dire, si on lance plusieurs appels
8 d'offres plusieurs années successives, ça nous
9 donnerait cette flexibilité de s'ajuster sur les
10 quantités.

11 Q. **[54]** D'accord, merci. Et j'en arrive à ma dernière
12 question. Là, je référerai à la B-0167, à la page
13 6 de cette pièce-là. Donc, dans la preuve que
14 dépose le Distributeur, le Distributeur rehausse la
15 contribution attendue des interventions en
16 efficacité énergétique de un virgule trois
17 térawattheures (1,3 TWh) à l'horizon deux mille
18 trente-deux (2032), la portant maintenant à dix
19 point deux térawattheures (10,2 Twh). Le
20 Distributeur précise que... et là ici, je vous fais
21 la lecture :

22 Cette nouvelle contribution s'inscrit
23 dans le cadre de la révision actuelle
24 de la stratégie du Distributeur visant
25 l'établissement de ses cibles en

1 matière d'efficacité énergétique. Le
2 Distributeur souligne également qu'il
3 profite de cet exercice pour
4 identifier les différents leviers et
5 moyens nécessaires à l'atteinte
6 desdites cibles. Il continuera de
7 travailler de concert avec les parties
8 prenantes pour activer les leviers et
9 moyens lui permettant d'établir des
10 cibles plus ambitieuses qui se
11 rapprocheront du plein potentiel
12 technico-économique réalisable. Le
13 Distributeur déposera les éléments de
14 sa stratégie en temps opportun.

15 Est-ce que vous pourriez fournir des précisions sur
16 le moment et le forum où le Distributeur compte
17 dévoiler sa stratégie d'efficacité énergétique?

18 Mme STÉPHANIE CARON :

19 R. Alors écoutez, à ce stade, il nous est difficile de
20 dire plus que : « En temps opportun, le
21 Distributeur... » enfin, Hydro-Québec, dans ses
22 activités de distribution, y travaille, mais on n'a
23 pas de date finale à vous donner.

24 Q. [55] D'accord, merci. Donc, ça va mettre fin à mes
25 questions. Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Lefrançois. Alors, on va passer aux
3 questions de la formation. Monsieur Dupont.

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 M. PIERRE DUPONT :

6 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont
7 pour la formation. Bonjour au panel, puis merci
8 pour votre patience. Ça va être la dernière ronde
9 de questions d'après ce que j'en comprends. Puis
10 j'en profite aussi pour saluer tout le monde.

11 Q. [56] Ma première question est d'ordre, je dirais,
12 général. La stratégie d'approvisionnement
13 additionnels, je crois qu'on la comprend bien, dans
14 le sens que les éléments sont là pour la stratégie,
15 puis je prends les principaux : efficacité
16 énergétique d'un côté, mais du côté de la demande,
17 mais programme d'achat d'électricité à mettre en
18 place, appels d'offres de court terme à mettre en
19 place, appel d'offres long terme à mettre en place,
20 et tout ça en temps opportun.

21 Donc, je me questionne sur le temps
22 opportun. Est-ce qu'il y a lieu d'être rassuré que
23 le temps opportun va quand même permettre d'assurer
24 la sécurité des approvisionnements en temps voulu?
25 Parce qu'il y a beaucoup de... je vous dirais, dans

1 sa mise en place de la stratégie, ce que je
2 retiens, c'est : en temps opportun qu'elle va être
3 mise en place. Donc, est-ce qu'on va arriver... Je
4 pense au programme d'achat, le premier contrat
5 arrive à échéance, Baie-des-Sables, en novembre
6 deux mille vingt-six (2026). Les achats de court
7 terme sont prévus à l'automne vingt-sept (2027).
8 Les achats de long terme sont prévus à l'automne
9 vingt-huit (2028). Tout ça demande des processus,
10 enfin des mises en place, notamment programmes
11 d'achat, les appels d'offres de long terme. Donc,
12 avez-vous confiance d'arriver avec le temps
13 opportun, à temps, pour assurer la sécurité des
14 approvisionnements?

15 Mme LAMYA SOUKTANI :

16 R. Il est vrai qu'on a mentionné le mot « opportun » à
17 plusieurs reprises, il reste quand même que pour le
18 programme d'achat, donc, on est en attente d'un
19 règlement, puis la date de ce règlement final, on
20 ne la contrôle pas. Mais par contre, on a répondu à
21 quelques questions, on l'a mentionné, c'est que dès
22 qu'on a ce règlement-là, on va passer à l'action.

23 Pour ce qui est des appels d'offres de
24 court terme et des appels d'offres de long terme,
25 on a quand même mentionné que ça va être en vingt-

1 quatre (2024), vingt-cinq (2025). Donc, on a limité
2 le... les dates auxquelles on va lancer des... nos
3 appels d'offre.

4 Donc, il y a certains éléments sur lesquels
5 on a le pouvoir, mais d'autres, on ne peut pas
6 fixer de date tant qu'on n'a pas, par exemple, pour
7 les programmes d'achat tant qu'on n'a pas le
8 règlement.

9 Oui, on est confiant, pour répondre à votre
10 question. Avec les informations dont on dispose
11 aujourd'hui, oui, on est confiant qu'on mettrait en
12 place notre stratégie pour sécuriser les
13 approvisionnements pour le Québec.

14 Q. [57] Bien, je vous remercie. Puis lorsque vous
15 mentionnez, effectivement vous avez mentionné des
16 dates, vingt-quatre (2024), vingt-cinq (2025),
17 est-ce qu'on doit comprendre que les... je ne sais
18 pas que la date butoir c'est décembre deux mille
19 vingt-cinq (2025)? Pour... que le temps opportun,
20 ça va jusqu'en décembre deux mille vingt-cinq
21 (2025), puis ce sera la date ultime pour déposer
22 des choses? Ou encore là, c'est à géométrie
23 variable?

24 R. Sincèrement, on espère que ça arrive plus tôt que
25 décembre vingt-cinq (2025), pour qu'on puisse

1 lancer nos appels d'offres de court terme, par
2 exemple ou nos appels d'offres de long terme.

3 Q. [58] Bien, je vous remercie. Je vous amènerais,
4 Madame la Greffière, à la pièce B-0167, s'il vous
5 plaît, à la page 9. Question de précision : nous
6 comprenons que le programme d'achat d'électricité,
7 le premier qui va être mis en place, c'est pour
8 l'éolien. Vous êtes en attente du règlement, on
9 comprend bien. Et vous mentionniez également que
10 pour les contrats de cogénération, il y aura un
11 programme d'achat à venir ultérieurement. Puis
12 lorsque je regarde le tableau, Témiscamingue, le
13 contrat de Témiscamingue, le contrat est échu
14 depuis décembre deux mille vingt-trois (2023). Et
15 vous tenez compte dans la prévision, vous
16 l'indiquez également, que vous avez inscrit ces
17 quantités-là au bilan de puissance. Donc, ça veut
18 dire que le contrat, il se poursuit au moment où on
19 se parle, en deux mille vingt-quatre (2024)?

20 R. Non. En fait, pour les projets de cogénération, on
21 a reproduit les mêmes quantités qu'on a
22 actuellement dans le tableau 3.3. On a mentionné
23 que sauf pour Témiscamingue, on ne l'a pas
24 reproduit, parce que ce contrat est terminé en
25 décembre dernier. Et il n'y avait pas de clause de

1 renouvellement pour ce contrat-là. Donc, on n'a pas
2 mis dans le bilan la quantité qui est relative à
3 Témiscamingue.

4 Par contre, pour ce client-là, pour ce
5 fournisseur, quand il va y avoir un programme
6 d'achat, il pourrait... ou un appel d'offres, il
7 pourrait participer.

8 Q. **[59]** O.K. Je vous remercie de la précision, parce
9 que je lisais dans le texte les lignes 6 à 10 puis
10 je n'avais pas... je n'avais pas noté que...
11 c'était probablement dans une autre pièce, là, que
12 Témiscamingue n'avait pas été tenu compte dans le
13 bilan. Là, je reviens sur le tableau 3.4 qui est à
14 la page... je n'ai pas noté la page... Je pense que
15 c'est la page 11, Madame la Greffière. 10. Merci.
16 On... bien « on comprend », vous dites que l'appel
17 d'offres de long terme pour l'énergie annuelle,
18 bon, si on additionne les chiffres, ça totalise
19 deux mille mégawatts (2000 MW), c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[60]** Et la Note 2, la petite note en bas :

22 Aux fins du calcul de l'énergie
23 associée aux approvisionnements toutes
24 sources, l'hypothèse d'un
25 approvisionnement de source éolienne a

1 été posée.

2 Si je poursuis dans l'hypothèse, puis si on tient
3 compte de la contribution de puissance à la pointe
4 de l'énergie éolienne, c'est aux alentours de
5 quarante pour cent (40 %), est-ce exact?

6 M. GRÉGORY EMIEL :

7 R. Le quarante pour cent (40 %) correspond au... à la
8 garantie de puissance offerte par le service
9 d'intégration éolienne, donc par le contrat en
10 vigueur qui fournit des services d'équilibrage et
11 de capacité adossés à l'énergie éolienne qui... que
12 le Distributeur intègre.

13 Q. **[61]** Donc, si on poursuit dans l'hypothèse, est-il
14 exact de penser que ça prendrait cinq mille
15 mégawatts (5000 MW) d'énergie éolienne?

16 R. Euh, c'est effectivement, ici, des capacités
17 contributives en puissance et l'énergie associée.
18 Donc, advenant que la source d'énergie soit
19 intégralement de l'énergie de source éolienne, on
20 peut faire ce type d'extrapolation.

21 Q. **[62]** Là, dans l'hypothèse, est-ce que cela présente
22 des enjeux, en termes d'intégration au réseau de
23 transport? On a vu dans le dernier appel d'offres
24 qu'il avait été ciblé en fonction de permettre au
25 réseau de transport d'intégrer, là, l'énergie

1 éolienne. Est-ce que ça pose des enjeux au niveau
2 des fournisseurs? Est-ce que ça pose des enjeux, en
3 termes de main-d'oeuvre de... de capacité, là, de
4 cette dimension-là qui serait requise, toujours
5 dans l'hypothèse, là. Je prends la note 2, là, qui
6 est dans votre tableau, là, dans cette hypothèse-
7 là, est-ce que vous voyez des enjeux particuliers?

8 Mme LAMYA SOUKTANI :

9 R. Pour l'achat d'illustration de la stratégie, oui,
10 on a supposé que c'est de l'éolienne, mais il n'y a
11 rien qui garantit que ça va être de l'éolien et
12 uniquement de l'éolien pour répondre à cette
13 demande-là. Les quantités, oui, elles sont
14 importantes, mais justement, les travaux qu'on
15 réalise actuellement, avec le Transporteur, c'est
16 pour regarder c'est quoi la manière la plus
17 efficace de raccorder des quantités de manière
18 efficiente et efficace, rapidement. Et on analyse
19 ce serait quoi les requis, en termes de réseaux
20 pour raccorder les quantités souhaitées.

21 Q. **[63]** Je vous remercie. Dernière question : sur les
22 appels d'offres de court terme, vous avez
23 mentionné, tantôt, que ceux de long terme, peut-
24 être qu'il y aura un appel d'offres, peut-être
25 deux, peut-être un appel d'offres avec trois dates

1 de livraison. Enfin, tout est possible. Je présume
2 que ça va être regardé également, là, en temps
3 opportun. Les appels d'offres de court terme, est-
4 ce que c'est... là aussi, est-ce qu'il est possible
5 d'avoir un seul appel d'offres? Parce que c'est
6 mille quatre cents mégawatts (1400 MW), là, en
7 vingt-sept (2027) puis un autre mille quatre cents
8 (1400) en vingt-huit (2028)? Ou c'est deux appels
9 d'offres ou encore là, est-ce que c'est possible
10 ou?

11 R. La nature même de cet appel d'offres, c'est pour
12 des contrats d'un an et moins. Donc... donc,
13 forcément, pour les appels d'offres de court terme,
14 ce serait deux appels d'offres.

15 Q. **[64]** Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
16 questions, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Merci.

21 Q. **[65]** Bonjour aux membres du panel, bonjour à tous.
22 Juste une petite question pour mon éducation
23 personnelle, là. Quand vous répondez à mon collègue
24 « forcément, ce serait deux appels d'offres »,
25 pourquoi c'est « forcément » que ce serait deux

1 appels d'offres et non pas un seul? Par exemple, si
2 vous observiez que la demande le requiert.

3 R. Oui. C'était ma... c'est ma compréhension de
4 comment on peut administrer un appel d'offres de
5 court terme, compte tenu de la durée d'un an. Donc,
6 je le voyais comme ça. Mais la question se pose
7 puis d'ailleurs, je souris, parce que je posais la
8 question à mes collègues, à savoir est-ce qu'on
9 peut avoir, dans un appel d'offres, dans un même
10 appel d'offres, deux dates différentes de
11 livraison, une pour vingt-huit (2028) et une autre
12 pour vingt-neuf (2029). Donc, c'est une question à
13 creuser. Pour de vrai, j'ai répondu spontanément,
14 mais... mais je ne peux pas vous confirmer si la
15 deuxième option, est-ce qu'elle est faisable ou
16 pas.

17 Q. [66] O.K. Puis la deuxième option de contracter, en
18 un seul temps, deux contrats de court terme, parce
19 qu'évidemment, vous voulez que ce soit des contrats
20 de court terme, donc de moins d'un an?

21 R. Exactement. Exactement. Cependant, ce que je peux
22 dire, c'est que faire un seul contrat avec deux
23 dates différentes, ça réduirait notre flexibilité
24 aussi pour s'ajuster. Et on voulait avoir, laissé à
25 ce... Excusez-moi, il y avait des échos dans la

1 salle. On voulait que les appels d'offres de court
2 terme gardent quand même ce caractère de flexible
3 et nous permette de nous ajuster quand c'est
4 requis.

5 Q. [67] Merci. Question de synthèse, parce que je sais
6 que vous avez répondu... vous avez donné des bribes
7 en tout cas de réponses à cette question-là, mais
8 on remarque qu'il y a quand même une certaine
9 incertitude par rapport à la demande. Bon,
10 décarbonation des industries, est-ce que
11 l'efficacité énergétique va être au rendez-vous?
12 Bon. On est dans un contexte quand même qui est
13 plus incertain que d'habitude et ça génère un
14 risque. Est-ce que vous pourriez faire la synthèse
15 de ce que vous avez mis sur pied ou dans votre
16 stratégie, vos outils pour faire face à... le fait
17 d'avoir acquis, de se prémunir d'acquérir trop
18 d'approvisionnement ou de se prémunir du risque
19 d'acquérir trop peu d'approvisionnement? Est-ce que
20 vous pouvez juste faire la synthèse. Vous avez
21 parlé du court terme, vous avez parlé d'effacement
22 de la pointe, mais plus quels sont les outils,
23 d'une façon sommaire et prioritairement quels sont
24 ceux que vous privilégiez?

25

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Nous allons prendre juste une ou deux minutes pour
3 préparer notre réponse. Merci.

4 Mme LAMYA SOUKTANI :

5 R. Donc, pour synthétiser, un premier élément que je
6 pourrais mentionner c'est le caractère dynamique de
7 la planification. Donc, aujourd'hui on parle d'une
8 planification de dix (10) ans, mais on fait des
9 suivis réguliers, que ce soit dans le... des suivis
10 annuels réguliers qui nous permettent de nous
11 ajuster et intégrer les différents moyens qui ont
12 changé.

13 Un des moyens pour s'ajuster aussi c'est
14 des... c'est tout le volet gestion de la demande
15 pour ce qui est de la puissance, pour aller
16 chercher les quantités... c'est des moyens qu'on
17 peut appeler selon les besoins qui sont requis ou
18 qui sont constatés.

19 Dans notre stratégie aussi il y a un
20 certain ré-échelonnement dans le temps... un
21 certain échelonnement dans le temps, donc des
22 moyens diversifiés qui arrivent à différents
23 moments dans le temps, qui nous permettraient de
24 s'ajuster, soit activer un outil ou le désactiver
25 selon la variation de la demande.

1 Pour ce qui est de l'efficacité
2 énergétique, c'est un moyen aussi. C'est vraiment
3 suivre l'évolution des travaux et l'évolution des
4 développements des différents programmes pour qu'on
5 puisse s'ajuster sur les quantités. Donc, grosso
6 modo c'est une stratégie qui n'est pas figée dans
7 le temps et qui nous donne des manettes pour nous
8 réajuster.

9 Q. **[68]** Je vous remercie. Vous avez répondu à mon
10 collègue que justement retarder un appel d'offres
11 en vingt vingt-cinq (2025) ce serait quelque
12 chose... lancer plusieurs appels d'offres, là, ce
13 serait quelque chose que vous alliez considérer.
14 Donc ça, c'est quelque chose... ce que je comprends
15 c'est que vous dites : on va voir comment la
16 situation va évoluer puis notre stratégie nous
17 permet suffisamment de flexibilité pour s'adapter
18 puis considérer s'il y a lieu effectivement de
19 lancer un appel d'offres plus tôt ou de le
20 retarder. C'est au fur et à mesure que la situation
21 va évoluer que vous allez ajuster, faire les
22 ajustements. C'est ce que je comprends.

23 R. Exactement.

24 Q. **[69]** Puis parlant d'ajustement, vous avez déposé
25 votre preuve au mois de novembre, j'imagine que

1 vous y travailliez à la développer au mois
2 d'octobre, peut-être au mois de septembre, donc ça
3 fait à peu près six mois. À ce moment-là, vous avez
4 identifier certains secteurs au niveau de la
5 demande, là, où il y avait eu des changements
6 significatifs. Puis, bon, je vous demande ça à tout
7 hasard, là, est-ce que vous observez que votre
8 prévision qui a été faite au mois de septembre, là,
9 les secteurs identifiés qui sont les secteurs où il
10 y a la plus grande croissance, effectivement il y a
11 la croissance observée puis la demande... je
12 comprends qu'il y a toujours une marge d'erreur,
13 là, mais... autrement dit, la demande qui était
14 prévue à votre... s'avère... vous êtes confiant de
15 pouvoir vous reposer dessus, là, encore. Vous
16 n'auriez pas un secteur, le centre de données ou un
17 secteur qui a explosé depuis le mois de septembre?

18 M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

19 R. Je vous dirais, là, qu'on fait l'analyse de
20 performance quand même assez régulièrement, là,
21 puis en ce moment la prévision qu'on a déposée en
22 novembre dernier pour l'année vingt vingt-quatre
23 (2024) répond très bien.

24 Q. [70] Bien.

25 R. Donc, à ce moment-ci, oui, il y a des petites

1 variations un peu dans certains secteurs, mais de
2 façon générale, la prévision, là, elle performe
3 très bien.

4 Q. [71] Je vous remercie de vos réponses. Je n'ai plus
5 de question, merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Madame Falardeau. Alors, Louise Rozon pour
8 La formation. Donc, bonjour à tous les membres du
9 panel et à tous les participants à la présente
10 audience.

11 Q. [72] J'aimerais revenir sur le temps opportun. Je
12 comprends très bien votre idée d'avoir une
13 stratégie qui soit flexible, mais force est de
14 constater qu'il y a des besoins importants qui vont
15 survenir dans un court laps de temps.

16 Et là, je suis toujours au Tableau 3.4 de
17 la pièce B-0167 à la page 10 qui est peut-être le
18 tableau le plus important en ce qui a trait aux
19 approvisionnements additionnels requis pour le
20 présent plan d'approvisionnement.

21 Et quand on regarde les appels d'offres de
22 long terme qui sont prévus, considérant les délais
23 nécessaires entre le moment où l'appel d'offres est
24 lancé et le moment où les livraisons peuvent se
25 faire, vous n'avez pas une très grande marge de

1 manoeuvre.

2 On parle d'un appel d'offres en deux mille
3 vingt-quatre (2024), on est déjà rendu presque à la
4 fin de mars. Donc, je pense que... Peut-être que je
5 sens que vous êtes très confiants qu'on peut
6 réfléchir encore et prendre notre temps, mais le
7 temps me semble très précieux et on sait qu'un
8 appel d'offres de long terme, dans le cadre actuel,
9 ça prend un certain temps entre le moment où la
10 Régie doit approuver les caractéristiques, le
11 moment où l'appel est lancé, le moment où les
12 contrats sont déposés pour approbation, il s'écoule
13 au minimum un an.

14 Donc, j'aimerais juste, peut-être, voir
15 jusqu'à quel point vous sentez une pression, vous.
16 Vous avez le sentiment que tout va bien et qu'on va
17 réussir à répondre à la demande dans les délais
18 requis?

19 Mme LAMYA SOUKTANI :

20 R. On est très conscient des délais requis pour
21 pouvoir réaliser tous ces éléments-là, mais on
22 travaille fort pour que ça aboutisse. Je réitère le
23 fait qu'on a parlé de temps opportun, mais même
24 mentionné à plusieurs reprises ce que ça va être en
25 vingt-quatre (2024) et ou vingt-cinq (2025).

1 Donc, on est vraiment très conscient et on
2 travaille là-dessus pour que ça arrive. Puis aussi,
3 il y a tout... Comment je pourrais le dire... On va
4 faire tous les moyens pour que ça puisse arriver en
5 temps opportun, mais il y a des éléments qu'on doit
6 attendre comme par exemple, les programmes d'achat.
7 Il faut qu'on attende qu'un règlement sorte, mais
8 on travaille pour qu'on soit prêt que dès que le
9 règlement sorte, qu'on puisse aller concrétiser et
10 lancer le programme d'achats.

11 Maintenant, il y a des efforts à faire
12 partout, que ce soit chez Hydro-Québec. En fait, il
13 y a des efforts à faire partout pour rendre le
14 processus plus véloce et plus rapide pour que ça
15 aboutisse de manière plus rapide.

16 Q. [73] Je comprends très bien qu'en ce qui a trait au
17 programme d'achats pour les contrats éoliens, il y
18 a un élément qui est hors de votre contrôle, donc
19 le fameux règlement. Mais pour les appels d'offres,
20 qu'est-ce qui vous empêche de lancer un appel
21 d'offres plus rapidement en deux mille vingt-quatre
22 (2024) pour aller, à tout le moins, obtenir les
23 quantités, les premiers blocs qui sont prévus?
24 Qu'est-ce qui fait que ça ne dépend pas de vous?
25 J'ai peut-être de la difficulté à saisir.

1 R. Comme je l'ai mentionné dans une des réponses,
2 c'est qu'aujourd'hui, il y a une analyse qui se
3 fait pour le réseau de transport pour qu'on sache
4 c'est quoi les capacités à intégrer.

5 Donc, notre travail pour lancer un appel
6 d'offres, il est tributaire à cet exercice-là. Il
7 faut qu'on ait les informations sur la capacité de
8 notre réseau à intégrer les quantités et ce
9 travail-là, il est en cours actuellement.

10 Q. **[74]** Et vous êtes confiants qu'un tel appel
11 d'offres puisse être lancé avant décembre deux
12 mille
13 vingt-quatre (2024), là, si on parle d'une date
14 butoir, là, comme le faisait remarquer mon
15 collègue, pour les appels d'offres de long terme,
16 on parle de deux mille vingt-quatre (2024), donc
17 décembre, c'est le dernier mois, donc on... vous
18 êtes confiants que cet appel d'offres va pouvoir
19 être lancé avant la fin de la présente année?

20 R. On travaille pour que ça soit réalisé le plus
21 rapidement possible, à savoir avant décembre vingt
22 vingt-quatre (2024). Cependant, je ne peux pas
23 confirmer la date.

24 Q. **[75]** D'accord. J'aimerais peut-être juste revenir
25 rapidement sur la notion de risque en ce qui a

1 trait à la prévision de la demande. Et je crois
2 qu'il y a un intervenant qui vous posait une
3 question là-dessus. Est-ce qu'on n'est pas dans un
4 contexte où il y a plus de risque que la prévision
5 soit sous-estimée qu'elle soit surestimée? Est-ce
6 que vous êtes d'accord, dans le contexte de
7 décarbonation de l'économie québécoise, ce
8 risque-là est peut-être plus... enfin, on risque
9 d'en manquer que plus qu'on risque d'en avoir trop,
10 ou ce n'est pas exact?

11 R. O.K. Donc, nous, on a présenté un scénario moyen,
12 mais notre risque, il est asymétrique, à savoir que
13 notre risque que la demande soit plus élevée que ce
14 qui est prévu et supérieure au risque que la... que
15 la demande soit moins élevée que ce qui a été
16 prévu. On est dans un contexte de décarbonation et
17 le risque le plus prépondérant, c'est qu'on ait une
18 croissance de la demande plus importante que ce
19 qu'on prévoit.

20 Q. **[76]** D'accord. J'aurais peut-être une dernière
21 question plus d'ordre procédural afin de pouvoir
22 faciliter le plus possible, là, les prochaines...
23 la réalisation des prochaines étapes. Notamment en
24 ce qui a trait à l'approbation des modalités
25 relatives au programme d'achat. Est-ce qu'il serait

1 important de prévoir une phase 4 dans le cadre du
2 présent dossier afin que l'on puisse rapidement...
3 que vous puissiez rapidement déposer votre demande
4 d'approbation des modalités et que le tout puisse
5 être traité dans un délai... dans un délai plus...
6 plus serré, là, plus rapide, puisse être traité
7 plus rapidement?

8 Mme STÉPHANIE CARON :

9 R. Oui, c'est effectivement une bonne idée dans le
10 sens où ça permettrait de raccourcir ou même voire
11 de ne pas à avoir à accomplir certaines étapes qui
12 doivent survenir quand on démarre un tout nouveau
13 dossier.

14 Q. [77] Parfait. Je n'ai pas d'autres questions. Mes
15 collègues, c'est bon? Excellent. Donc, merci
16 beaucoup, cela termine le contre-interrogatoire et
17 les questions de la Régie. Donc, à moins d'un
18 réinterrogatoire, Maître Turmel, les... Oui, enfin,
19 on va revenir après la pause en ce qui a trait à
20 l'engagement de maître Turmel, l'autre maître
21 Turmel. Donc, oui, Maître Turmel, est-ce que vous
22 avez un réinterrogatoire?

23 Me SIMON TURMEL, HQ :

24 Maître Turmel, moi? Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, vous.

3 Me SIMON TURMEL, HQ :

4 Non, non, il n'y a pas de réinterrogatoire. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Excellent. Donc, vous êtes tous libérés.

7 Encore une fois, merci pour votre patience et votre
8 témoignage. Donc, nous allons prendre une pause de
9 quinze (15) minutes. Oui? Oui, mais on va prendre
10 une pause avant. Oui. Mais est-ce que vous allez...
11 en fait, pour ce qui est de l'AHQ-ARQ, est-ce que
12 vous avez un délai fixe, là, onze heures (11 h), ou
13 bien vous êtes... vous avez la possibilité de
14 pouvoir présenter votre preuve? Parce que...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Merci, c'est gentil de demander.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Effectivement, on avait une problématique à onze
21 heures (11 h), mais on avait quand même anticipé
22 l'heure d'arrivée. Alors, monsieur Raymond va être
23 disponible, là...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me STEVE CADRIN :

2 ... il a pris les mesures nécessaires pour être
3 disponible pour procéder après la pause. On a reçu
4 les deux engagements, mais je note le deuxième
5 engagement, il y avait... vous vous souviendrez,
6 c'est l'abaissement de tension, le nombre de postes
7 à chacune des reprises, et peut-être dans la
8 formulation de l'engagement, quand vous avez
9 répondu après l'objection et rendu votre décision,
10 il y a une ligne qui a été omise, l'année deux
11 mille dix-huit (2018).

12 Alors, il manquerait simplement de
13 compléter l'information de l'engagement numéro 2 en
14 fournissant la ligne qui manque, dans le fond, là,
15 le nombre de postes lors de l'abaissement de
16 tension de deux mille dix-huit (2018), du vingt-
17 deux (22) février deux mille dix-huit (2018).

18 Je pense que vous aviez juste résumé, vous
19 étiez partie à la ligne deux mille dix-neuf (2019),
20 Madame la Présidente, lorsque vous aviez rendu
21 votre décision. Je ne pense pas que c'était
22 volontaire, mais je pense que c'est juste une
23 omission. On demandait les cinq lignes, évidemment.
24 Alors, dans l'engagement, on a répondu strictement
25 au texte de l'engagement à compter de deux mille

1 dix-neuf (2019).

2 Alors, si c'est possible de fournir
3 l'information, mais ça pourrait être dans un
4 deuxième temps. Et je pourrai en parler lors de la
5 plaidoirie, là, mais monsieur Raymond a déjà
6 l'information maintenant de l'engagement numéro 2,
7 là, pour sa preuve. Alors, on va être prêt.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excellent. Donc, maître Turmel d'Hydro-Québec, est-
10 ce que c'est possible de compléter pour l'année
11 deux mille dix-huit (2018)?

12 Me SIMON TURMEL, HQ :

13 Regardez, je vais vérifier si effectivement je suis
14 capable d'avoir l'information rapidement. Et le cas
15 échéant, peut-être que je pourrai la compléter de
16 façon orale, là, au retour de la pause, là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Excellent.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Madame la Présidente, avec votre permission. Donc,
25 ce que vous avez... sans présumer de la décision

1 que vous allez rendre, là, sur l'objection, vous
2 avez libéré les témoins. Maintenant, est-ce que je
3 comprends qu'ils sont libérés sous réserve de
4 devoir répondre, le cas échéant, et fournir
5 l'information, là, sans présumer de votre...? Parce
6 que si vous les libérez, ils sont... ils sont...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 En fait, souvent, les...

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 En tout cas, je veux savoir...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Souvent, les témoins sont libérés avant... avant le
13 dépôt des engagements, donc...

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... ça n'empêche pas du tout le dépôt...

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... d'engagement, sinon... Oui, c'est ça.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Fait qu'il n'y a pas de problème, là.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Je voulais m'en assurer. Très bien. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. Allez. Donc, on se revoit dans quinze
5 minutes (15 min). Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (10 h 55)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour à vous tous. On va tout de suite donner
12 notre décision en ce qui a trait à l'engagement qui
13 a été demandé par maître Turmel pour la FCEI. On
14 rejette l'objection. Mais on reformule comme suit
15 l'engagement. En fait ce qu'on demanderait au
16 Distributeur de déposer, c'est simplement le
17 potentiel global d'effacement de l'hydrogène vert
18 en tenant compte des demandes acceptées par le
19 ministre. Donc, on souhaite avoir un potentiel
20 simplement global. Pour les fins de la décision que
21 nous avons à rendre, on juge cela amplement
22 suffisant.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon. Donc, je crois que c'était l'engagement
3 numéro 3?

4 LE STÉNOGRAPHE :

5 Je crois que c'est 4.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je pense que vous êtes fiable. On y va avec
8 l'engagement numéro 4.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Avec la formulation que vous avez faite, parfait.
11 Est-ce que vous voulez ajouter « tel qu'exprimé
12 dans le formulaire » ou « en lien avec le
13 formulaire » dont on a parlé hier ou généralement?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien, « les demandes acceptées par le ministre »,
16 je pense que c'est en lien avec les demandes qui
17 ont été déposées.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui. Parfait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais on ne veut pas le détail, on veut juste une
22 idée globale.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Selon un estimé du Distributeur. C'est bon?

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup.

7

8 E-4 (HQD) : Déposer le potentiel global
9 d'effacement de l'hydrogène vert en
10 tenant compte des demandes acceptées
11 par le ministre (demandé par FCEI)

12

13 Alors, on poursuit avec la preuve de l'AHQ-ARQ,
14 Maître Cadrin.

15 Me SIMON TURMEL, HQ :

16 Dans un premier temps, Madame la Présidente, comme
17 je mentionnais avant la pause, j'ai l'information
18 pour compléter l'engagement numéro, je ne sais pas
19 si c'est le 1 ou 2, mais le nombre de postes en
20 deux mille dix-huit (2018). C'est le 2. Donc, on
21 parlait de cent treize (113) postes en deux mille
22 dix-huit (2018), pour compléter l'engagement 2.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Excellent! Merci, Maître Turmel. Alors, on vous
25 écoute, Maître Cadrin.

1 PREUVE D'AHQ-ARQ

2

3 Me STEVE CADRIN :

4 Oui. Bonjour. Merci. Merci, Maître Turmel, pour
5 l'information. On l'a pu l'avoir pendant la pause
6 aussi. Merci beaucoup. Le témoignage va être
7 présenté par monsieur Raymond qu'on peut
8 assermenter dès maintenant comme expert.

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
11 neuvième (19e) jour du mois de mars, A COMPARU :

12

13 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
14 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
15 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

21 Merci.

22 Q. [78] Évidemment, pour la présentation de la preuve
23 de l'AHQ-ARQ, j'ai oublié de le mentionner dès le
24 départ, il y a des documents que nous devons
25 déposer formellement. Monsieur Raymond, la question

1 usuelle : ce sont des documents qui ont été
2 préparés sous votre gouverne ou par vous-même et
3 que vous adoptez pour tenir lieu de votre preuve en
4 la présente instance, et je fais référence ici au
5 rapport d'expertise déposé sous la cote C-AHQ-ARQ-
6 0055, la présentation de ce matin qui est 0058, et
7 un document additionnel de présentation, en soutien
8 à la présentation d'aujourd'hui qui est 0059?

9 R. Oui.

10 Q. **[79]** D'accord. Alors, je vous invite à prendre
11 immédiatement parole et à livrer le témoignage en
12 lien avec la présentation qu'on pourra afficher à
13 l'écran, s'il vous plaît.

14 R. Merci. Bonjour Mesdames et Monsieur les Régisseurs.
15 Merci d'avoir consenti à réaliser l'horaire en
16 conséquence. Donc, je vais pouvoir quand même
17 prolonger un peu, je retarde un peu mon petit
18 déjeuner, mais il n'y a pas de problème. Allons-y
19 avec, on va voir à l'écran bientôt les diapos. Le
20 mettre en mode présentation. Si déjà on peut aller
21 à la page 2. Donc, on va vraiment présenter les
22 faits saillants du rapport d'expertise et, comme
23 fidèle à mon habitude, ce qui a pu aussi évoluer au
24 cours des deux derniers jours.

25 On voit que les sujets qui apparaissent

1 sont les mêmes qu'on a dans le rapport, dans
2 l'ordre de un à six. Et d'avance, on vous dit que
3 les douze (12) recommandations du rapport sont
4 maintenues. Si on peut le mettre en mode
5 présentation ce serait bien, mais d'ici là on peut
6 aller à la prochaine diapo s'il vous plaît. Voilà.
7 Bon, on peut éliminer la prochaine, en tout cas
8 allons... c'est bon. Alors parlons du premier
9 sujet, prévision de la demande. Notre
10 recommandation numéro 1 qui était de réduire de
11 quinze pour cent (15 %) la prévision des besoins en
12 puissance pour l'usage des véhicules électriques
13 proposée par le Distributeur, et ce, à compter de
14 l'hiver vingt vingt-sept/vingt vingt-huit (2027-
15 2028). Donc, ça laisse le temps de présenter des
16 offres aussi.

17 Alors monsieur Lavigne hier nous a dit BC
18 Hydro réduirait sa prévision de vingt-cinq pour
19 cent (25 %) et l'autre vingt-cinq pour cent (25 %)
20 était, ce que j'ai compris d'après ce qu'il nous a
21 dit, le « load resource » serait en moyen de
22 gestion. Pour BC Hydro c'est... c'est pas mal en
23 ligne avec ma compréhension. Alors ça va bien parce
24 que le Distributeur, lui, avait... son cent quatre-
25 vingt-dix (190) correspond à dix pour cent (10 %).

1 Monsieur Lavigne tantôt faisait une erreur
2 méthodologique de la façon qu'il calculait son
3 pourcentage. Alors vous pouvez le voir dans notre
4 mémoire. Et, nous, notre quinze pour cent (15 %)
5 qu'on a ajouté, bien ça tombe bien, ça correspond
6 au vingt-cinq pour cent (25 %) de BC Hydro. Alors
7 tout va bien, madame... Maître Lefrançois vous avez
8 posé des questions là-dessus, là, puis je pense
9 qu'on voit bien. L'autre vingt-cinq pour cent
10 (25 %) je vais vous en reparler tantôt, alors on ne
11 l'a pas... on ne l'a pas oublié.

12 Deuxième... prochaine diapo, recommandation
13 numéro 2. Alors on est dans la hausse de la
14 contribution des marchés de court terme en
15 puissance. Nous recommandons d'approuver la hausse
16 à quinze cents... à quinze cents mégawatts (1500
17 MW) de la contribution des marchés de court terme
18 en puissance proposée par le Distributeur. Ça fait
19 longtemps que je vous en parle, alors il ne serait
20 pas surprenant qu'on soit d'accord avec une hausse.
21 Toutefois, nous recommandons à la Régie de prendre
22 acte que le potentiel du partage de réserve n'est
23 pas exploité au maximum et de demander au
24 Distributeur de réévaluer le partage de réserve à
25 retenir lors des prochains plans

1 d'approvisionnement et états d'avancement en
2 fonction de l'évolution des besoins du bilan de
3 puissance et des marchés.

4 Monsieur Emiel hier nous a dit : un partage
5 de réserve est un premier pas. Il pourrait y avoir
6 plus de puissance prise en compte éventuellement.
7 Alors ce qu'il nous a dit ça correspond un peu à
8 notre recommandation : réévaluons ça à tous les...
9 à tous les ans, donc dans les états d'avancement et
10 les plans d'approvisionnement en fonction de
11 l'évolution des besoins et du marché. Et
12 j'ajouterais d'interconnexion à venir aussi.

13 À la prochaine diapo, donc oui j'ajoute ici
14 que dans le mémoire on parle de... on parle
15 d'environ deux mille six cents mégawatts (2600 MW)
16 que le NPCC permet de compter en partage de réserve
17 pour le Québec. C'est le premier document que vous
18 voyez en haut, là, « Review of Interconnection
19 Assistance Reliability Benefits ». C'est la version
20 qui a été approuvée le deux (2) mars deux mille
21 vingt-deux (2022) et donc vous trouvez la référence
22 dans notre mémoire en... notre rapport d'expertise
23 en Phase 1 à la page 56. Souvenons-nous que le
24 Distributeur, dans sa preuve, n'avait pas fourni la
25 version la plus récente, avait une version désuète

1 dans sa preuve.

2 Alors ici on voit qu'on parle de deux mille
3 six cents (2600), mais la semaine... la semaine
4 dernière ou il y a deux semaines, fidèle à son
5 habitude, le NPCC à tous les deux ans republie une
6 nouvelle étude. Puis, en passant, Hydro-Québec y
7 participe, là, vous verrez qu'elle est partie
8 prenante de ce document-là qui est publié le cinq
9 (5) mars. Vous avez le lien. Et on parle maintenant
10 pour le Québec non plus de deux mille six cents
11 (2600), mais de l'ordre de trois mille deux cent
12 soixante-et-onze mégawatts (3271 MW) pour le cas de
13 deux mille vingt-quatre (2024). Et de trois mille
14 six cent vingt mégawatts (3620 MW) pour l'année
15 deux mille vingt-huit (2028). Alors, encore là, une
16 première... une première bonne nouvelle pour se
17 rassurer sur l'accès à de la puissance auprès de
18 nos réseaux voisins préférés.

19 Alors pourquoi on a des quantités fortes
20 comme ça? Bien entre autres parce que nos réseaux
21 voisins, la plupart ou presque tous pointent en
22 été. Alors pointent en été, ça veut dire qu'ils ont
23 de la capacité en hiver qui est disponible pour
24 leurs voisins. Donc, première constatation
25 nouvelle, si on veut, là, avec le nouveau document.

1 On est plus de l'ordre de trois mille six cents
2 (3600 MW) pour deux mille vingt-huit (2028), que le
3 NPCC permet à Hydro-Québec de compter en partage de
4 réserve. Prochaine diapo s'il vous plaît.

5 Alors maintenant l'autre sujet, l'option
6 d'électricité additionnelle et le tarif de relance
7 industrielle, donc le deux cent soixante-dix
8 mégawatts (270 MW) environ a été ajouté comme un
9 moyen de gestion et, évidemment, a été ajouté dans
10 les prévisions aussi. On est d'accord avec cette
11 approche-là qu'on avait recommandée d'ailleurs.

12 Demander au Distributeur d'expliquer
13 pourquoi la valeur de l'effacement des moyens de
14 gestion de la demande en puissance OEA et TRI, ne
15 contribueraient que pour seulement environ
16 cinquante-sept pour cent (57 %) de leur valeur
17 effacée à l'hiver vingt vingt-sept, vingt vingt-
18 huit (2027-2028) selon notre compréhension.

19 Alors, si on va à la prochaine diapo, nous
20 avons annoncé dans notre rapport que nous
21 poserions cette question. Nous l'avons fait, maître
22 Cadrin l'a fait, hier. Et puis je vous amène à la
23 réponse à la demande de renseignement numéro 4 de
24 l'AHQ-ARQ, B-0180, où le Distributeur nous disait,
25 à cette époque :

1 Les écarts sur le taux de réserve
2 s'expliquent notamment par la
3 variation du portefeuille de
4 ressources. Et elles s'expliquent
5 essentiellement par l'intégration de
6 l'OÉA et du TRI comme moyens de
7 gestion.

8 Alors, nous avons retenu cette information-là
9 essentiellement et aussi la variation du
10 portefeuille de ressources.

11 Ce qui fait que c'est sur cette base-là que
12 nous a donnée le Distributeur, que nous avons fait
13 notre exercice qui apparaît au rapport d'expertise.
14 Mais hier, monsieur Emiel est arrivé avec une
15 réponse plus théorique en audience. Il
16 disait : « Bien, ça peut être plein de choses. Ça
17 peut être... », puis il a raison.

18 Il a nommé tous les ingrédients, dans le
19 fond, qui rentrent dans... Alors, c'est une réponse
20 générale. Elle est générale, mais nous retenons
21 qu'essentiellement, c'était l'OÉA et le TRI et
22 possiblement le portefeuille de ressources.

23 S'il y avait eu d'autres éléments
24 significatifs, je pense qu'ils auraient été fournis
25 en réponse à cette demande de renseignement-là

1 qu'on voit à l'écran. Mais regardons la prochaine
2 diapo.

3 Cette fameuse variation du portefeuille de
4 ressources en puissance pour l'Hiver vingt vingt-
5 sept, vingt vingt-huit (2027-2028), c'est l'année
6 que je regardais, entre le plan qui est en B-0121
7 et l'état d'avancement qui est en B-0170 ou 168, je
8 m'excuse de cette coquille-là.

9 Alors, les éléments nouveaux dans le
10 portefeuille, il n'y en a pas tant que ça. Alors,
11 on va les regarder un par un. Et je vais simplement
12 comparer deux bilans, là. Alors, le cent cinquante-
13 neuf mégawatts (159 MW) qui apparaît là, ça
14 provient de l'appel d'offres 2021-01.

15 C'est Hydro-Québec Production qui a obtenu
16 un cent cinquante-neuf mégawatts (159 MW). Et on
17 sait que ce cent cinquante-neuf mégawatts (159 MW)
18 a une contribution en puissance de cent cinquante-
19 neuf mégawatts (159 MW).

20 Donc, il n'y a aucune réserve qui doit être
21 ajoutée sur ce cent cinquante-neuf mégawatts-là
22 (159 MW). Une chose, le quatre cent cinquante-cinq
23 mégawatts (455 MW) d'éolien, on en a parlé un peu
24 tantôt, là, qui correspond à une puissance garantie
25 selon les conditions de l'entente d'intégration

1 éolienne actuelle. Et évidemment, ça aussi c'est
2 une puissance garantie. Il n'y a aucune réserve à
3 l'adopter.

4 Alors, ce qui fait qu'aussi, il n'y a aucun
5 changement dans la GDP sauf évidemment d'ajouter
6 l'OÉA et le TRI. Donc, nous concluons
7 qu'essentiellement, c'est l'OÉA et le TRI deux cent
8 soixante-sept mégawatts (267 MW) qui expliquent un
9 écart de cent quatorze mégawatts (114 MW) sur la
10 réserve requise.

11 Alors, on trouve que c'est beaucoup, cent
12 quatorze (114 MW). Le Distributeur n'a pas été en
13 mesure de nous expliquer pourquoi, sauf par des
14 réponses générales. Donc, d'ajouter cent quatorze
15 mégawatts (114 MW) au bilan de puissance comme
16 besoin pour un moyen de deux cent soixante-sept
17 mégawatts (267 MW), bien, ça nous semble un peu
18 trop élevé et, malheureusement, on n'a pas eu de
19 réponse précise là-dessus.

20 Mais retenons encore là qu'il y a peut-être
21 un cent quatorze (114 MW) ou une partie de ce cent
22 quatorze-là)114 MW) qui est surestimée. Alors,
23 tantôt quand on regardera pour se rassurer, ça fera
24 aussi partie des éléments. Maintenant, la
25 prochaine, s'il vous plaît.

1 O.K., bon, le fameux sujet de l'abaissement
2 de tension qu'on a commencé à regarder en deux
3 mille vingt-trois (2023). Nous avons déposé la
4 pièce C-AHQ-ARQ-0050 où vous avez des extraits de
5 ce que d'autres voisins font en termes
6 d'abaissement de tension. Ici, j'ai pris des
7 extraits de ce document-là. Commençons avec
8 l'Ontario, IESO de l'Ontario qui fait des tests
9 régulièrement à tous les dix-huit (18) mois, comme
10 vous voyez là, pour deux types. Il commence avec
11 trois pour cent (3 %) et ensuite, on va à cinq pour
12 cent (5 %). Alors, il faut retenir que
13 l'abaissement de tension, dans ce cas-là, va
14 jusqu'à cinq pour cent (5 %), des tests qui sont
15 graduels, mais vont jusqu'à cinq pour cent (5 %)
16 dans le cas de l'Ontario.

17 Allons à la prochaine diapo. Dans le cas de
18 New York, ça va un peu plus loin. Alors encore là,
19 on fait des tests progressifs à trois pour cent
20 (3 %), cinq pour cent (5 %), huit pour cent (8 %).
21 Et ça se fait, bon, durant dans l'été, on comprend,
22 parce que comme je vous l'ai dit tantôt, ce réseau-
23 là pointe en été, donc ils vont faire le test en
24 été, un peu comme Hydro-Québec le fait en hiver,
25 là. Mais ça, c'est tout à fait approprié.

1 Donc, on a jusqu'à... Allons à la prochaine
2 diapo où on va voir le fameux trois (3), cinq (5),
3 huit pour cent (8 %), là, à la page 146 du document
4 dont vous avez la référence. Alors, « Voltage
5 Reduction », qui est l'abaissement de tension, est
6 défini comme un moyen - je traduis - d'obtenir une
7 réduction de charge en réduisant la tension de par
8 trois (3), cinq (5) ou même huit pour cent (8 %).
9 Et les propriétaires de ce réseau de transmission,
10 là, doivent évidemment se... « comply » avec ça,
11 là, à l'intérieur de dix (10) minutes. Ce qui fait
12 qu'on peut compter ça dans une... à l'intérieur de
13 dix (10) minutes. Alors, on est jusqu'à huit pour
14 cent (8 %) dans le cas de New York.

15 Si on va maintenant en Nouvelle-Angleterre,
16 la prochaine diapo. Et bien sûr, ces cinq pour cent
17 (5 %)-là ou huit pour cent (8 %) - et ici, dans le
18 cas de la Nouvelle-Angleterre, c'est cinq pour cent
19 (5 %) - s'appliquent, un peu comme chez
20 Hydro-Québec, là, ne s'appliquent pas sur tous les
21 postes. Ça, c'est cohérent avec tout le monde. Ici,
22 ce que la Nouvelle-Angleterre nous dit, l'ISO de la
23 Nouvelle-Angleterre, c'est reconnu que pour
24 certains postes, par exemple les postes... les
25 charges qui sont directement reliées au système de

1 transport ou des charges plus sensibles, bien, on
2 ne voudrait pas aller dans ce cinq pour cent
3 (5 %)-là, mais ce que la Nouvelle-Angleterre nous
4 dit, c'est que pour tous les postes, il faudrait
5 que ça soit au moins un point cinq pour cent
6 (1,5 %).

7 Alors, dans le cas d'Hydro-Québec, bien,
8 pour beaucoup des postes, là, plus que la moitié,
9 c'est zéro pour cent (0 %). Et pour les autres, on
10 va le voir possiblement dans les prochaines diapos.
11 Allons maintenant à la prochaine. Alors, vous
12 voyez...

13 Q. **[80]** Je vous interromps, Monsieur Raymond. C'est
14 parce que... c'est peut-être moi qui ai un problème
15 de son, là, avec votre micro, mais vous aviez parlé
16 des charges en termes de réduction sur ce qui
17 s'appelle... en fait, sur le un point cinq pour
18 cent (1,5 %). Pouvez-vous peut-être juste répéter
19 la phrase? Peut-être c'est juste moi qui ai eu le
20 problème, là, mais ça a comme coupé au moment
21 pertinent, disons-le comme ça.

22 R. O.K. Alors, pour les charges qui sont plus
23 difficiles on va dire à baisser, là, pour des
24 raisons de charges reliées au réseau de transport
25 ou de postes plus sensibles, bien, la Nouvelle-

1 Angleterre, l'ISO de la Nouvelle-Angleterre dit :
2 même ceux-là, on devrait pouvoir les abaisser d'un
3 point cinq pour cent (1,5 %). Alors qu'Hydro-Québec
4 dit : c'est zéro (0). O.K.? Alors, on voit... puis
5 je vous dirais, une charge à New York ou une charge
6 au Vermont ou une charge en Ontario, bien, les gens
7 utilisent les mêmes types d'ordinateur au Québec
8 et, et caetera, le même types d'électroménagers,
9 donc la sensibilité aux appareils peut être
10 sensiblement la même.

11 À la prochaine diapo, maintenant, allons
12 voir ce que nous avons... Bon, le tableau que nous
13 avons obtenu révisé avec lequel on a travaillé,
14 parce que malheureusement il n'y avait pas toujours
15 d'indication de comment les colonnes étaient
16 calculées, et on s'est rendu compte... on s'est
17 rendu compte que le Distributeur n'avait pas tous
18 les détails de ce tableau, malgré que les questions
19 lui ont été posées par écrit en juin dernier,
20 alors, on n'avait encore pas les informations, ce
21 qui a amené les engagements numéros 1 et 2.

22 L'engagement numéro 1, comme je le
23 craignais, la colonne « Abaissement de tension
24 moyen » est une moyenne mathématique, alors qu'il
25 aurait été plus utile d'avoir une moyenne pondérée

1 sur l'ensemble des postes, parce que les postes ne
2 sont pas tous la même charge. Alors, si j'avais eu
3 l'information, on aurait probablement fait la
4 demande aussi, mais encore c'est... c'est un des
5 nombreux détails qui reste encore plus nébuleux
6 dans cette question-là.

7 L'engagement numéro 2, on a eu le nombre de
8 postes. On voit qu'il y a une variation importante.
9 Par exemple, en vingt-vingt et un (2021), on a cent
10 sept (107) postes. Et l'année précédente, on en a
11 cent trente (130) qui étaient abaissables, dont la
12 charge était abaissable. Et on comprend qu'à ça
13 s'ajouterait les quinze (15) postes du CATVAR, là,
14 bon.

15 Alors, l'engagement numéro 2 nous dit :
16 bien, ce sont ceux qui sont autorisés par le
17 Distributeur. Alors là, maintenant, hier on a
18 beaucoup entendu que c'était le Transporteur qui
19 décidait pas mal, là, mais là, on a le
20 Distributeur. Et on ne comprend pas trop pourquoi
21 des fois c'est cent sept (107), puis des fois c'est
22 cent trente (130). Alors, c'est une autre... une
23 des questions qui demeurent en suspens.

24 Par contre, à l'époque, on disait : bien,
25 il peut y avoir un problème d'indisponibilité des

1 appareils abaisseurs de tension. Et on y a référé
2 dans la... dans notre rapport d'expertise en Phase
3 1. La Régie à l'époque avait ordonné à Hydro-Québec
4 Distribution de s'assurer auprès du Transporteur
5 que la disponibilité des abaisseurs de tension
6 était à son maximum.

7 Alors, ici, si on suppose que
8 l'autorisation du Distributeur vient du nombre
9 de... varie en fonction des indisponibilités, bien,
10 il faudra rappeler cette ordonnance de la Régie,
11 là, de s'assurer que les abaisseurs de tension sont
12 au rendez-vous quand on en a besoin. Alors, voici
13 pour les deux engagements.

14 À la prochaine diapo. Alors, ce qui a été
15 discuté hier avec maître Cadrin et principalement
16 monsieur Emiel. Monsieur Emiel nous a dit : il y a
17 un abaissement possible entre trois et cinq pour
18 les postes abaissables. Alors, à ce moment-là, bon,
19 je vous ai... tantôt, on a vu que tous nos voisins
20 sont au moins à cinq pour cent (5 %), là. Quoi que,
21 encore là, il faudrait voir pourquoi ils ne sont
22 pas tous à cinq pour cent (5 %), ça serait une
23 autre des questions qui pourra faire l'objet de
24 d'autres discussions.

25 Maintenant, si vous regardez... pas besoin

1 d'y aller, là, mais le même tableau, là, de tantôt,
2 bien, on voit qu'il y a des années que ça a été
3 deux virgule deux pour cent (2,2 %), deux virgule
4 trente-six (2,36) jusqu'à trois virgule vingt-cinq
5 (3,25). Alors, pourquoi le test ne porte pas sur
6 des quantités entre trois et cinq, là, puis bon,
7 on... il serait intéressant de savoir la proportion
8 des postes qui sont à trois à cinq. Bref, on peut
9 penser que la valeur pondérée des abaissements
10 possibles, là, peut aller jusqu'à peut-être à
11 quatre pour cent (4 %) ou même... mais on comprend
12 mal pourquoi ça ne va pas à cinq.

13 Alors, donc, premier constat qu'on a, c'est
14 que les tests ne vont pas au maximum de
15 l'abaissement possible. On n'a pas de preuve sur le
16 pourcentage d'abaissement possible des postes
17 CATVAR, là, monsieur Emiel ne le savait pas quand
18 on lui a demandé. Donc, c'est un peu étonnant que
19 le Distributeur, encore là, ne connaisse pas ce
20 genre de détails. Rappelons que le Distributeur
21 doit tenter d'optimiser son bilan de puissance.
22 Alors, comment optimiser un bilan de puissance?
23 Bien, c'est d'essayer d'aller chercher la valeur la
24 plus plausible dans ce cas-ci.

25 Et bon, bien, un peu ce que je lui ai dit,

1 là, il n'y a pas d'explication probante pour
2 différencier ce qu'Hydro-Québec a comme abaissement
3 de tension dans ses tests, là, versus les voisins,
4 qu'on a vu tantôt.

5 Alors, la prochaine. Bon, le Distributeur
6 ne sait pas, encore là, une autre des choses que...
7 les postes CATVAR, qui sont ses postes, il ne sait
8 pas pourquoi ça ne fait pas l'objet de tests, là.
9 Je vous rappelle que quand Hydro-Québec est venu
10 demander une autorisation à la Régie pour les
11 postes CATVAR, bien, c'est Hydro-Québec
12 Distribution, c'est son... ses postes à lui.

13 Nous considérons inacceptable que les
14 résultats des tests de deux mille vingt-trois
15 (2023) ne sont toujours pas disponibles plus d'un
16 an plus tard. Alors, c'est à se poser la question :
17 à quoi servent les tests?

18 Et la valeur de deux cent cinquante (250)
19 retenue par le Distributeur n'est pas la résultante
20 d'un calcul; à quoi servent les tests, encore une
21 fois? C'est un peu étonnant.

22 Prochaine diapo. Alors, on vient à ce
23 fameux tableau, là, juste faire un petit calcul. On
24 nous a dit hier, monsieur Emiel encore : la baisse
25 de la charge, c'est le résultat observé. Et on a

1 compris, là, que ça n'inclut pas les postes CATVAR.

2 Alors, donc, le deux cent cinquante et un
3 mégawatts (251 MW) le six (6) février vingt vingt
4 (2020), qui est à la ligne 3, a été appliqué sur
5 une charge admissible de treize mille trois cent
6 cinquante et un (13 351), alors qu'à la pointe, la
7 colonne 2, c'est quinze mille huit cent trente-six
8 (15 836). Alors, je fais une règle de trois pour
9 montrer que déjà, avec cette règle de trois, on
10 peut aller à trois cents mégawatts (300 MW). Sans
11 CATVAR, sans un abaissement de tension maximal.
12 Alors, on voit que notre recommandation de quatre
13 cents (400), elle demeure raisonnable, là, pour...
14 c'est principalement ces deux éléments-là, là, qui
15 n'ont pas été considérés ou optimisés. Donc,
16 terminons la prochaine diapo avec notre
17 recommandation, qui est de maintenir notre
18 recommandation formulée en phase 1, de retenir une
19 valeur de quatre cents (400) pour l'abaissement de
20 tension dans le bilan de puissance. J'ajouterais,
21 si la Régie, encore là, pense qu'un peu comme c'est
22 arrivé en phase 1, là, qu'il manque encore de
23 l'information, bien, disons qu'on pourrait dire
24 bien, continuons l'an prochain ou en tout cas,
25 ajouter des... des détails qui ne sont encore pas

1 très clairs, là. Vous en avez, pas mal, une liste
2 dans cette présentation-là.

3 Prochaine diapo, on va changer de sujet. Le
4 bilan de puissance, recommandation numéro 5. Alors,
5 là, on travaille sur le bilan de puissance, on a
6 fait quelques exercices qu'on va vous présenter, ne
7 pas approuver... le Distributeur nous dit, il nous
8 a dit ça, il y a quelques années, qu'on veut encore
9 avoir une marge de disponibilité en plus des
10 critères de fiabilité. Alors, vous verrez dans le
11 mémoire, dans le rapport d'expertise qu'on avait
12 déjà contesté ça, avec succès, là. Alors, ne pas
13 approuver la stratégie du Distributeur de compter
14 sur une marge de disponibilité additionnelle en sus
15 de ce qui est requis par les critères de fiabilité.

16 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Autre
17 chose, alors, ici, on s'en va dans les
18 approvisionnements de court terme, là, de courte
19 durée. Alors, ne pas approuver la stratégie du
20 Distributeur qui consiste à prioriser les
21 approvisionnements de long terme, au détriment des
22 approvisionnements de court terme, de courte durée.
23 Nous recommandons plutôt l'inverse, c'est aussi de
24 prolonger la puissance de quatorze cents mégawatts
25 (1 400 MW) d'approvisionnements de courts termes,

1 de courtes durées jusqu'à la fin, en raison du
2 plan.

3 Alors, il y a eu un terme qui est revenu,
4 madame Souktani a parlé beaucoup de flexibilité, je
5 ne suis entièrement pas d'accord avec ce terme que
6 je vais aussi entendre beaucoup, ici, cette
7 semaine, parmi tous les gens de partout, dans
8 toutes les compagnies d'électricité, qui sont ici,
9 là. Alors, ça, c'est très important et donc, de
10 compter sur les approvisionnements de court terme
11 et de courte durée dans ce cas-ci, avant de parler
12 de long terme, bien, c'est, selon nous, la façon
13 optimale de procéder et la plus flexible.

14 Recommandation suivante. Ce qu'on a fait,
15 là, je résume ce qu'on a fait, c'est qu'on a
16 apporté des modifications au bilan de puissance, en
17 trois étapes. Première... des besoins de l'usage
18 des véhicules d'accès dont je vous ai parlé tantôt,
19 de quinze pour cent (15 %). On a haussé
20 l'abaissement de tension de cent cinquante
21 mégawatts (150 MW) pour passer de deux cent
22 cinquante (250) à quatre cents (400). On a
23 équilibré le bilan, parce que le Distributeur se
24 donnait une marge de disponibilité additionnelle
25 qui n'est pas requise. Puis on a pris en compte ce

1 qu'on vient de dire, là, la prolongation des
2 approvisionnements de court terme et de courte
3 durée. Ce qui nous donne le bilan qui suit, qui est
4 dans le... qui provient du rapport d'expertise et
5 il y avait trois étapes.

6 Alors, allez à la prochaine diapo. Chacune
7 des étapes est identifiée par une couleur, alors
8 vous avez les détails dans le rapport. La première
9 couleur, c'est le jaune, où on a réduit les besoins
10 des véhicules électriques. Vous voyez la première
11 ligne, là, qui varie de soixante-seize (76) à deux
12 cent quatre-vingt-sept (287). On a... donc,
13 simplement, la deuxième ligne, c'est la première ou
14 la deuxième. On a haussé le potentiel d'abaissement
15 de tension et on a, vous voyez, à l'avant-dernière
16 ligne, ça, c'est la première étape, en jaune. En
17 vert, on a ensuite... monté la contribution des
18 marchés de courts termes, à l'avant-dernière ligne,
19 à quinze cents mégawatts (1 500 MW), qui est le
20 nouveau potentiel, ce qui fait que ça nous a fait
21 baissé les approvisionnements de courts termes, le
22 chiffre en vert, mille cinquante (1 050). Donc,
23 cette fameuse flexibilité, hein, on pourra moduler,
24 à ce moment-là, les approvisionnements de court
25 terme, de courte durée.

1 Ensuite, en... et là, vous constatez à
2 l'année vingt vingt-huit (2028), vingt vingt-neuf
3 (2029) qu'avec cet exercice-là, il ne nous reste
4 que deux cents mégawatts (200 MW)
5 d'approvisionnements de long terme requis. Pour
6 vingt vingt-huit (2028) vingt vingt-neuf (2029),
7 nous y reviendrons bientôt.

8 La troisième couleur, en bleu, bien, c'est
9 que le quatorze cents mégawatts (1 400 MW) a été
10 prolongé d'approvisionnements de court terme
11 jusqu'à la fin de l'horizon, ce qui fait que les
12 approvisionnements de long terme ont été réduits
13 d'autant. Alors, encore là, le rapport d'expertise
14 explique tout ce processus-là.

15 Donc, c'est comme le bilan que nous
16 proposons, mais avant de regarder un potentiel non
17 exploité que nous verrons à la prochaine diapo,
18 s'il vous plaît. Alors, encore là, c'est un tableau
19 qui nous provient du rapport d'expertise. Nous
20 avons fait un inventaire de choses qui ne sont pas
21 comptées, et nous comprenons que ce n'était pas à
22 l'ordre du jour de les compter, mais on ne peut pas
23 en faire abstraction.

24 On a la première ligne qui est d'actualité
25 parce qu'on a vu qu'on va avoir une information que

1 maître André Turmel a demandée. Donc, la nature
2 interruptible de la production d'hydrogène vert qui
3 est en vingt vingt-huit, vingt vingt-neuf (2028-
4 2029) de deux cents mégawatts (200 MW), l'année
5 suivante trois cent (300 MW).

6 Je me concentre sur ces deux années-là
7 parce que ce sont les années qui sont charnières,
8 si on veut. Et vous verrez dans notre rapport
9 d'expertise, à la page 47, le dernier paragraphe,
10 ce qu'on dit, c'est que le Distributeur ne peut pas
11 nous dire : « Bien, je vais faire une prévision
12 d'une charge qui a des bonnes chances d'être
13 interruptible, mais je ne compterai pas sur son
14 interruption. » Alors, il dit : « C'est parce que
15 je ne suis pas sûr d'avoir l'interruption. » Bien,
16 je ne veux pas vous décevoir, mais on n'est même
17 pas sûr d'avoir la charge non plus.

18 Alors, tous les bilans, les prévisions de
19 demandes, ce sont des choses qui sont basées sur
20 les prévisions les plus probables, centrées. Alors,
21 si on met une prévision d'une charge qui a des
22 fortes chances d'être interruptible et qu'on ne met
23 pas l'interruption, bien, notre prévision nette
24 n'est plus centrée.

25 C'est sûr que dans les bilans de puissance,

1 dans les prévisions, rien n'est sûr. On a du HILO
2 qui n'est pas sûr. On a plein de choses qui ne sont
3 pas sûres. Et alors, on ne peut pas juste mettre la
4 charge sans mettre la contrepartie, ce qui ferait,
5 par exemple, que le Distributeur aurait des
6 approvisionnements trop tôt et qui entraînent des
7 coûts qui sont compensés par les consommateurs,
8 évidemment.

9 « Moyens de gestion », donc, on sait qu'il
10 s'en vient quelque chose lors du dépôt de la cause
11 tarifaire. Alors, il va y avoir quelque chose. Ce
12 n'est pas zéro, il va y avoir quelque chose. On a
13 confiance.

14 « Véhicules électriques », bien, je vous ai
15 promis tantôt que je vous ajoutais le deuxième
16 vingt-cinq pour cent (25 %), alors il est là.
17 Vingt-cinq pour cent (25 %) qui est potentiel,
18 c'est toujours un potentiel.

19 « Efficacité énergétique », d'autres en ont
20 parlé. Alors, d'autres pensent que les objectifs ne
21 sont peut-être pas assez ambitieux. Alors, il y a
22 un autre « non disponible », là.

23 « Contribution des marchés de court
24 terme », vous avez vu le mille mégawatts (1000 MW)
25 qu'on a montré plus tôt. Et l'appel au public qui

1 est toujours un moyen qui est très efficace et
2 disponible.

3 Et je comprends que la Régie, dans le
4 passé, avait décidé de ne pas le compter, mais je
5 vous mets, ici, un inventaire qui totalise près de
6 deux mille mégawatts (2000 MW) pour la première
7 année pour, encore là, vous rassurer pour
8 dire : « Bien, inquiétez-vous pas, là, s'il arrive
9 de quoi, on va faire un appel au public. Les
10 réseaux voisins sont là » et caetera.

11 Et ce n'est pas demain que le réseau du
12 Distributeur va avoir sa première heure de
13 délestage en plus de soixante (60) ans. Ce n'est
14 pas demain qu'on va voir ça, inquiétez-vous pas.

15 Alors, vous vous souvenez tantôt, il me
16 manquait deux cents mégawatts (200 MW) en vingt
17 vingt-huit, vingt, vingt-neuf (2028-2029), c'est
18 l'avant-dernière ligne. Alors, le deux cents
19 mégawatts (200 MW), c'est simplement onze pour cent
20 (11 %) de ce potentiel-là et je dirais même, peut-
21 être, c'est la première ligne, le fameux hydrogène
22 vert. Allons à la prochaine.

23 Évidemment, il faut faire le même exercice
24 en énergie. Alors, on dit : On fait le même
25 exercice en énergie. Je n'irai pas dans le détail

1 de ce tableau-là, mais encore là, on réussit à
2 fonctionner avec des approvisionnements de court
3 terme, de courte durée, l'hiver et hors hiver.

4 Et monsieur Emiel, hier, a répondu à nos
5 questions quand on a dit : Bien, comment vous
6 pouvez compter sur des... On allait jusqu'à je
7 pense neuf point huit térawattheures (9,8 TWh) par
8 année en provenance du Producteur. Et il nous a
9 dit : « Bien, sans donner les bilans du Producteur
10 ils existent. »

11 Et je suis d'accord avec lui, là. C'est sûr
12 que quand je regarde ça, je vais voir les mêmes
13 choses que lui, c'est-à-dire les rapports du NPCC
14 et du NERC, mais aussi la démonstration de
15 fiabilité en énergie du Producteur qui vous est
16 fournie trois fois par année.

17 Alors, nous sommes convaincus que, oui, les
18 approvisionnements de court terme en énergie
19 peuvent suffire pour les années vingt vingt-huit,
20 vingt vingt-neuf (2028-2029). Prochaine diapo.

21 Maintenant, on tombe dans nos
22 recommandations sur les appel d'offres et leur
23 lancement. Je résume nos recommandations 7 et 10
24 avec ce fameux tableau, ici, qu'on a bien vu.
25 Première ligne... Donc, première ligne ou paquet de

1 lignes, si on veut, là, la première section.

2 Alors, ce qu'on dit, c'est qu'en vingt
3 vingt-neuf (2029)... Je vous ai démontré tantôt que
4 le besoin du sept cent cinquante mégawatts
5 (750 MW), il est réduit à deux cents mégawatts
6 (200 MW), bien nous sommes convaincus qu'on n'a pas
7 besoin pour tout de suite de lancer un appel
8 d'offres pour vingt vingt-neuf (2029). Pourquoi?
9 Parce qu'on a les ressources, elles existent.

10 Par exemple, pour vous donner une idée, là,
11 actuellement le quatorze cents (1400 MW)... le
12 fameux quatorze cents mégawatts (1400 MW), là, il
13 est dans le bilan de puissance jusqu'au vingt-sept
14 (27) février deux mille... vingt-huit (28) février
15 deux mille vingt-sept (2027). Alors il existe. Il y
16 a des mégawatts qui sont là au Québec, il y a
17 des... il y a des... de l'eau dans les réservoirs
18 d'Hydro-Québec, vous pouvez le voir encore là dans
19 les suivis sur la fiabilité énergétique. Alors ces
20 équipements existent et ce qu'on nous a dit et on
21 est d'accord, ils existent aussi ailleurs. O.K. Il
22 y a des réseaux voisins qui, on l'a dit tantôt,
23 pointent en été, donc ils ont de la capacité pour
24 répondre à ce genre de besoin-là. Alors ces
25 quatorze cents mégawatts (1400 MW)-là qu'on voit à

1 la deuxième ligne, là, ils existent. Bon.

2 Revenons à la ligne 1. Pour deux mille...
3 on a montré vingt vingt-neuf (2029), on a ce qu'il
4 faut. Vingt trente (2030), on peut attendre. O.K.
5 C'est cinq ans le délai, on l'a vu. Madame la
6 Présidente, vous avez posé des questions, c'est
7 cinq ans. O.K. Tout le processus on nous a dit que
8 c'est cinq ans. Et on commence à être plus... mieux
9 rodés je vous dirais parce qu'on en a fait au cours
10 des dernières années. Et les fournisseurs aussi je
11 vous dirais sont... sont prêts.

12 Alors deux mille trente (2030) on peut
13 attendre, on peut attendre... pourquoi attendre?
14 Bien revenons à la flexibilité. O.K. Je suis, comme
15 madame Souktani, un grand partisan de la
16 flexibilité. Les décisions, on doit les prendre le
17 plus tard possible qu'il nous est permis de le
18 faire. C'est ça la notion de flexibilité.

19 Donc, deuxième ligne, le quatorze cents
20 (1400 MW), alors ici on nous a dit : lançons...
21 Bon. Nous, ce qu'on dit, on va revenir tantôt sur
22 le préavis. On dit : une année à la fois. O.K.
23 Pourquoi? Parce qu'une année à la fois bien c'est
24 selon la procédure un an à la fois. Moins d'un an.
25 Madame Souktani hier nous a dit : c'est pas sûr, on

1 va-tu les lancer les deux en même temps? Mais ce
2 matin elle a un peu corrigé son tir. Elle dit :
3 bien non, on va lancer un pour une année puis
4 l'autre pour l'autre année. Alors ça, ça respecte
5 mieux la procédure en question. Je vais revenir sur
6 le préavis de douze (12) mois.

7 Et la ligne 3, bien comme je l'ai dit
8 tantôt, bien on la monte tout simplement à la ligne
9 2 pour dire : bien, oui, ce quatorze cents
10 mégawatts (1400 MW)-là, il va toujours être là. Il
11 va toujours exister. Les... si ça venait seulement
12 d'Hydro-Québec Production les bilans du NERC sur
13 dix (10) ans nous disent qu'ils sont toujours là.

14 Allons à la page suivante, où on met en
15 mots, là, ce que je viens de vous dire. Alors
16 d'approuver la stratégie de compter ce quatorze
17 cents mégawatts (1400 MW) et quatre point un
18 térawattheures (4,1 TWh) d'approvisionnement de
19 court terme de courte durée sur une base hivernale
20 à compter de l'hiver vingt vingt-sept/vingt vingt-
21 huit (2027-2028). Toutefois, nous recommandons à la
22 Régie de demander au Distributeur de moduler ses
23 approvisionnements en fonction des besoins de
24 chaque hiver et de lancer un appel d'offres à
25 chaque année douze (12) mois avant le début de

1 l'hiver ou le besoin identifié, le cas échéant.
2 Donc, on revient un peu à ce que madame Souktani
3 disait : bien à chaque année on va regarder combien
4 on a besoin, cette fameuse modulation, et le douze
5 (12) mois pour la flexibilité optimale. Prochaine
6 diapo s'il vous plaît. Bon.

7 Alors madame Souktani vous a dit : un
8 préavis pour ces approvisionnements de court terme,
9 de courte durée, ce serait trois ans. Alors pour
10 nous c'est beaucoup trop long et aucune preuve
11 n'est fournie pour un tel besoin. C'est sûr que si
12 on les demande d'avance, bien on va le savoir
13 d'avance. Mais on va peut-être savoir qu'ensuite on
14 en a trop demandé. O.K. Alors on ne profite pas de
15 la flexibilité que ceci nous offre.

16 Alors je vous disais ça va aller à
17 l'encontre de la procédure d'appel d'offres d'un an
18 et moins, mais comme je l'ai dit, madame Souktani
19 ce matin a un peu corrigé son... sa réponse là-
20 dessus.

21 J'ai fait un peu de recherche, la prochaine
22 diapo s'il vous plaît. Et, oui, il y a eu des
23 appels d'offres de court terme, de courte durée. En
24 deux mille cinq (2005) il y a eu, de mémoire,
25 l'appel d'offres 2005-05, 2005-02. Il y a même eu

1 un appel d'offres 2005-03, de long terme. Alors on
2 était dans une situation semblable à ce qu'on vit
3 aujourd'hui. Pourquoi? Bien on le voit selon le
4 scénario. C'est la décision de la Régie D-2002-0169
5 dans le dossier de plan d'approvisionnement 3470-
6 2001.

7 Alors selon le scénario moyen présenté par
8 le Distributeur, la demande en deux mille cinq
9 (2005) - là, on était en deux mille un-deux mille
10 deux (2001-2002), là - sera supérieure au volume
11 d'électricité patrimoniale, comme aujourd'hui,
12 comme ce qu'on voit.

13 En conséquence, le Distributeur soumet
14 qu'il devra lancer un appel d'offres
15 pour satisfaire les besoins
16 additionnels de 2005.

17 Et ce qu'on va voir dans le dossier, bien, c'est
18 des besoins en puissance et en énergie pour
19 l'hiver.

20 Il affirme qu'il ne peut combler Ces
21 besoins que par des appels d'offres
22 sur les marchés de court terme en
23 raison du délai typique de 66 mois
24 [...]

25 Alors, soixante-six (66) mois, c'est un peu plus

1 que notre cinq ans qu'ils ont dit maintenant, mais
2 je suis confiant que le cinq ans, ça... Donc, ils
3 nous disaient : « Bien, on ne veut pas faire long
4 terme, il est trop tard, et le début des... » Bon.
5 La ligne... la dernière ligne qui est importante :

6 Cet appel d'offres de court terme
7 serait lancé à partir du printemps
8 2004.

9 Alors, le printemps deux mille quatre (2004), pour
10 une demande qui commence à l'automne ou début de
11 l'hiver deux mille cinq (2005), bien ça, c'est
12 encore plus court que le douze (12) mois que je que
13 je vous recommande de retenir. Alors, la prochaine.

14 Alors, numéro 8, bon, je répète : ne pas
15 approuver la stratégie proposée par le Distributeur
16 qui consiste à lancer un appel d'offres de long
17 terme en vingt-vingt-quatre/vingt-vingt-cinq (2025)
18 pour l'acquisition de mille quatre cents mégawatts
19 (1400 MW) de puissance et énergie garantie sur une
20 base hivernale à compter de l'automne vingt-vingt-
21 neuf (2029). Alors, c'est le fameux quatorze cents
22 (1400) ramenée à la ligne 2, donc de ne pas le
23 lancer en appel d'offres de long terme, mais de le
24 conserver comme un moyen de court terme. Comme j'ai
25 dit tantôt, ce quatorze cents mégawatts

1 (1400 MW)-là, il n'ra pas nulle part, il va
2 toujours être là au Québec, et même ailleurs pour
3 favoriser la compétition.

4 Prochaine diapo. Rapidement. Donc, ne pas
5 lancer d'appel d'offres pour sept cent cinquante
6 mégawatts (750 MW) à compter de l'automne deux
7 mille vingt-huit (2028). Ce que j'ai montré tantôt.

8 La prochaine diapo, c'est de ne pas... pas
9 de long terme pour les besoins de deux mille trente
10 (2030) et deux mille trente et un (2031), mais de
11 reporter la décision à l'automne vingt-vingt-quatre
12 (2024) à la suite du dépôt de l'état d'avancement,
13 toujours à l'intérieur de notre délai de cinq ans.

14 Dernier point sur les coûts évités. Et je
15 vous dirais que... Bon, on n'a pas regardé les...
16 Prochaine diapo, s'il vous plaît. On n'a pas
17 regardé les prix comme votre décision le disait. On
18 a regardé l'application. Ça devient un sujet un peu
19 récurrent, à chaque année ou à chaque trois ans, on
20 arrive avec la même recommandation, et la Régie, de
21 façon générale, retient cette recommandation-là.
22 C'est simplement de mettre le signal de long terme
23 à compter de la bonne année.

24 Alors, ici, on dit : bien... souvenez-vous
25 nos bilans, là. Nos bilans disent que le long

1 terme, notre long terme à... mon long terme, si
2 vous voulez, dans mes bilans, commence en deux
3 mille trente (2030). Alors, appliquer le signal à
4 compter de deux mille trente (2030). Mais si la
5 Régie ne retenait pas mes recommandations sur le
6 bilan de puissance optimale, là, ici on est en
7 énergie, ou le bilan d'énergie, bien... ou même à
8 ça, avec les bilans du Distributeur, bien,
9 l'application devrait commencer en deux mille
10 vingt-neuf (2029) et non pas plutôt comme eux le
11 recommandent.

12 Prochaine diapo. Même chose en puissance.
13 Avec notre recommandation, c'est vingt-vingt-
14 neuf/vingt-trente (2029-2030). Avec les bilans du
15 Distributeur, c'est vingt-vingt-huit/vingt-vingt-
16 neuf (2028-2029), là, c'est une année plus tard que
17 ce que le Distributeur recommande de faire.

18 Ça complète. Merci de votre attention. Et
19 évidemment, on peut répondre à des questions.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Alors, je n'ai pas de questions additionnelles.
22 Monsieur Raymond, effectivement, est disponible
23 pour répondre aux questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Raymond, Maître

1 Cadrin. Alors, le témoin est disponible. Est-ce
2 qu'il y a des intervenants qui désirent
3 contre-interroger le témoin de l'AHQ-ARQ, monsieur
4 Raymond? Donc, aucune main levée. Maître Turmel,
5 pour Hydro-Québec Distribution?

6 Me SIMON TURMEL, HQ :

7 Non, aucune question, je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excellent. Maître Lefrançois pour la Régie?

10 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

11 J'ai pas de questions, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Monsieur Dupont, pour la formation?

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

15 M. PIERRE DUPONT :

16 Oui, merci, Madame la Présidente.

17 Q. [81] Bonjour, Monsieur Raymond. Maître Cadrin
18 également. Écoutez, oui, j'ai peut-être une couple
19 de questions pour être sûr que je comprends bien,
20 là, vos recommandations. Puis je vais à la page 24
21 de votre présentation. Donc, selon vous, ce que
22 vous nous dites, finalement, c'est : oubliez les
23 appels d'offres de long terme, fonctionnez à court
24 terme seulement? C'est ça, là, la base de votre
25 recommandation?

1 R. Non, pas tout à fait. Je dis : utilisons les
2 marchés de court terme avant de lancer les appels
3 d'offres de long terme. Alors donc, l'appel
4 d'offres de... la colonne qui dit « Besoins de 2030
5 (automne 2029) », celui-là, je dis : vous pouvez
6 attendre. O.K.? Vous pouvez attendre le cinq ans.
7 O.K.? Alors, on verra. On verra à l'automne.
8 L'automne qui s'en vient, il ne sera pas trop tard,
9 on verra comment ont évolué les prévisions.

10 Alors, je ne dis pas d'abandonner le long
11 terme, mais je dis : utilisez tout le potentiel à
12 court terme avant d'utiliser le long terme. Le même
13 principe qu'on fait depuis des années en puissance,
14 hein. En puissance, on dit... à l'époque où on
15 avait mille cents mégawatts (1 100 MW), maintenant
16 on a mille cinq cents mégawatts (1 500 MW). On en
17 aura peut-être plus, comme monsieur Emiel nous a
18 dit, là. Alors, en puissance, on vous dit : bien,
19 avant de lancer un appel d'offres de long terme,
20 allons au maximum de la contribution des marchés de
21 court terme.

22 Alors, c'est le même principe que j'applique ici,
23 sauf que je dis que le quatorze cent mégawatts
24 (1 400 MW) qui actuellement est livré avec le...
25 par le Producteur jusqu'au vingt-huit (28) février

1 deux mille vingt-sept (2027), bien, il va devenir
2 disponible. O.K.? Alors, il va être disponible.
3 Hydro-Québec a dit qu'il ne le vendrait pas pour
4 les prochains dix (10) ans sur les marchés. Alors,
5 c'est ce que je dis. C'est : priorisons le court
6 terme avant d'aller chercher le long terme. Le mot
7 clé, toujours la même chose : flexibilité.

8 Q. **[82]** Donc, ce que je me demande, parce que c'est
9 quand même, là, deux mille mégawatts (2 000 MW),
10 là, qui sont prévus, puis j'ai vu dans votre
11 présentation, vous dites : finalement, bon, on peut
12 appliquer plein d'autres moyens pour ne pas avoir
13 besoin de cette énergie annuelle là. Je ne sais pas
14 si mon calcul est exact, deux mille mégawatts
15 (2 000 MW), je ne sais pas, mais peut-être alentour
16 peut-être de dix-sept térawattheures (17 TWh), je
17 ne sais pas. Quinze (15), dix-sept (17), enfin...

18 R. Bien, deux mille mégawatts (2 000 MW), c'est dix-
19 sept (17) si on le met à cent pour cent (100 %),
20 là, mais... Vous avez votre calcul est bon, mais on
21 peut penser qu'il pourrait être modulé un peu. Mais
22 oui, votre calcul...

23 Q. **[83]** Donc, ce n'est quand même pas une quantité
24 négligeable. Ce que je me demande, c'est : est-ce
25 que, à votre connaissance, il y a d'autres utilités

1 publiques qui sont comparables à Hydro-Québec qui
2 ont essentiellement une stratégie de court terme
3 pour satisfaire des besoins sur un horizon de dix
4 (10) ans? Qui fonctionne juste année après année,
5 aucun, rien, rien, rien sur le long terme.

6 R. O.K. Alors, je vais vous dire... j'ai envie de
7 répondre ce que font les autres membres, les autres
8 utilités - je dis « membres » parce qu'ici, j'ai
9 des membres de mon groupe, là - mais ils utilisent
10 toutes leurs ressources avant d'en construire
11 d'autres. O.K.?

12 Et puis ça, ça m'amène... Je suis
13 probablement un des seuls dans cette rencontre qui
14 a connu l'Hydro-Québec unifié. O.K.? Un peu comme
15 elle est revenue aujourd'hui. Et Hydro-Québec
16 unifié, bien, c'est quoi qu'elle faisait? Elle ne
17 construisait pas des barrages tant qu'elle
18 n'utilisait pas toutes ses ressources.

19 Alors, ce que les autres font, c'est la
20 même chose. O.K.? Ils font... Alors ici, comme je
21 vous ai dit, il y a un quatorze cent mégawatts
22 (1 400 MW) qui existe, qui est au Québec, qui est
23 bien installé, que tout le monde connaît, qui
24 fonctionne bien, qui a été... qui fait ses preuves.
25 Alors, ne construisons pas ou n'achetons pas

1 d'autres choses quand on a déjà quelque chose dans
2 notre... dans notre garde-robe. O.K.?

3 Alors, c'est ce que les autres font la même
4 chose. Les autres font des bilans, ils disent : Ah,
5 O.K., ça, on a tout... on compte tout ce qu'on a.
6 Et puis les autres, on compte sur plus de partage
7 des réserves souvent, qu'on va compter sur le...
8 l'appel au public, on va compter sur plus
9 d'abaissement de tension. Et ensuite, bien, on ne
10 construira pas des choses ou on n'achètera pas des
11 choses si... si on l'a.

12 Alors, c'est un peu différent parce qu'il
13 n'y a pas cette séparation entre le Producteur et
14 le Distributeur, là. Par exemple, au Manitoba,
15 bien, tout le monde est réglementé, même le
16 Producteur, là.

17 Alors, c'est ce que les autres font.
18 T'sais, ils ne décideront pas de faire autre chose
19 quand ils ont tout ça dans... ils ont déjà accès à
20 tout ça. O.K.? Ils font des... on entend beaucoup
21 le IRP, là, Integrated Resource Planning, bien,
22 c'est ça qu'ils font. Ils disent : utilisons qu'est
23 qu'on a.

24 Et puis, bien, au Québec, on l'a. On l'a,
25 puis... on l'a encore plus même avec les autres

1 voisins, comme je vous ai dit tantôt. Ne craignons
2 pas, si on lance des appels d'offres de court
3 terme, on peut penser qu'il va y avoir d'autres
4 joueurs, alors ce qui va faire que les prix vont
5 être... vont être compétitifs.

6 Ça me fait penser, tantôt, vous avez posé
7 une question sur la première ligne, là, vous avez
8 fait le calcul deux mille mégawatts (2 000 MW)
9 divisé par quarante pour cent (40 %) qui donne cinq
10 mille (5 000). Et puis, juste ouvrir une petite
11 parenthèse, là : ce cinq mille mégawatts (5 000 MW)
12 là, vous avez demandé s'il y avait des problèmes,
13 là, mais je vous invite à aller voir notre demande
14 d'intervention, les listes des sujets, là. Et puis
15 dans... Hydro-Québec nous dit que dans son plan
16 deux mille trente-cinq (2035), là, l'éolien va
17 perdre de la valeur. O.K.? Graduellement, va perdre
18 de la valeur en puissance. J'arrête là, mais ça
19 répond à votre question, là. Un moment donné, il va
20 y avoir des problèmes à tous les éoliens, là, la
21 valeur en puissance va baisser. Bon, alors, j'en
22 profite pour répondre à votre question et à votre
23 question que vous avez posée à Hydro-Québec.

24 Q. **[84]** Je vous remercie, mais je vais reformuler ma
25 question.

1 R. D'accord.

2 Q. [85] Je comprends, là, que de ce que vous dites,
3 ...Hydro ou les autres utilités, c'est le dernier
4 moyen qu'ils vont utiliser un appel d'offres de
5 longs termes. Je ne sais pas, là, si j'interprète
6 correctement, mais ma question c'est : est-ce qu'à
7 votre connaissance, une utilité publique qui a une
8 charge de réseau qui se compare à celle
9 d'Hydro-Québec, là, je veux dire... la pointe, et
10 caetera, et caetera, dans son plan
11 d'approvisionnement, je ne sais même pas si ils ont
12 un plan, j'espère que oui. Un plan
13 d'approvisionnement sur l'horizon de dix (10) ans
14 qui n'a aucun... il n'y a rien de long terme de
15 prévu là-dedans puis il marche, essentiellement,
16 court terme, court terme, court terme, court terme
17 pour satisfaire les besoins.

18 R. Non. Bien, ce n'est pas ce que je dis, là. Je dis :
19 utilisez ce que vous avez. Alors, c'est ça qu'ils
20 font, eux, ils font un bilan, O.K. Souvenons-nous
21 qu'Hydro-Québec, il n'y a pas si longtemps que ça,
22 le Distributeur était dans la période de surplus
23 pendant longtemps, il ne faut pas l'oublier, hein.
24 Si on veut devancer les équipements, bien, on peut
25 revenir dans une situation comme ça, n'oublions-le

1 pas. Il y a toujours la coupe pas faite. Bon,
2 alors, eux, ce qu'ils font, c'est que ce sont des
3 entreprises intégrées. Alors, quand... ils ne font
4 pas comme vous dites, là, avec égard, ils regardent
5 ce qu'ils ont déjà, avant de faire des appels
6 d'offres de longs termes, O.K., ou dans leur cas,
7 bien, soit qu'ils font des appels d'offres ou au
8 Manitoba, ils viennent de construire une centrale
9 hydroélectrique. Alors, c'est ça que j'essaie de
10 vous faire... d'expliquer, c'est que le court
11 terme, c'est quelque chose qui existe. O.K. Qui
12 existe, soit chez nous, soit chez le voisin et qui
13 est disponible. Alors, le Manitoba, BC Hydro, OPG,
14 etc., ne construiront jamais. Ils font faire leurs
15 plans et vous savez, BC Hydro, là, quand je vous ai
16 parlé des véhicules électriques, bien, c'est leur
17 IRP, là, c'est leur planification intégrée, c'est
18 un document de cent cinquante (150) pages, très
19 intéressant. Et c'est ça qu'ils font, ils font une
20 prévision de demande, ils disent : O.K., notre
21 prévision de demande, nos équipements actuels, nos
22 programmes de gestion de la consommation actuelle,
23 et caetera, sont bons jusqu'en deux mille vingt-
24 neuf (2029), satisfont à notre demande jusqu'en
25 deux mille vingt-neuf (2029). En deux mille vingt-

1 neuf (2029), on... long terme. Alors, ça, c'est ce
2 que nous, on appelle le long terme. Ce qu'eux
3 disent : « Bien, j'ai des besoins. Alors, je vais
4 planifier quelque chose. » Ça peut être qu'ils vont
5 lancer les appels d'offres, encore là, le mécanisme
6 réglementaire n'est pas le même partout, mais
7 lancer, pour nous, nous, lancer, ici, un appel
8 d'offres de longs termes, ça veut dire, bien, il y
9 a quelqu'un à quelque part qui va possiblement
10 construire un équipement.

11 Alors, comme je vous ai dit dans mes
12 vieilles années d'Hydro-Québec, bien, ce n'était
13 pas tellement des appels d'offres de longs termes
14 comme on va construire une nouvelle centrale, hein.
15 Dans certains cas, c'était des ententes. Ce n'est
16 pas différent, c'est juste, le mécanisme est un peu
17 différent, parce qu'ici, le Distributeur et le
18 producteur sont séparés et on lance des appels
19 d'offres de... de long terme. Et le producteur en
20 profite souvent. En profite, c'est très positif ce
21 que je vous dis là, là, donc utilise ses centrales.
22 Tout le monde fait la même chose. On regarde ce
23 qu'on a puis quand il commence à nous en manquer,
24 on en trouve d'autres. C'est ce que je dis, mais je
25 dis : ce n'est pas clair qu'il va nous en manquer

1 encore en deux mille trente (2030), attendons le
2 cinq ans et on décidera. Flexibilité.

3 Q. **[86]** Je vous remercie. Dernière question, donc, si
4 j'essaie de résumer, ce que vous nous recommandez,
5 finalement, c'est de dire : regardez tous les
6 moyens qui sont en place puis ne soyez pas inquiets
7 pour la sécurité des approvisionnements, c'est une
8 façon prudente d'assurer la sécurité des
9 approvisionnements auprès des consommateurs, auprès
10 de la clientèle québécoise? Donc, c'est prudent
11 d'agir comme ça puis il n'y a pas de problème à
12 agir comme ça, c'est très prudent.

13 R. Tout à fait. Et il ne faut pas oublier nos
14 critères, là. Nos critères de fiabilité en
15 puissance, là, ils existent. Alors, n'essayons pas
16 de s'en donner plus qu'on en a. Comme je vous ai
17 dit, là, en soixante (60) ans, on n'a jamais
18 obtenue une seule heure de délestage causé par le
19 manque de ressource, là. On l'a eu par les
20 problèmes de réseaux puis le réseau de transport et
21 distribution, mais pas par manque de ressource.
22 Alors, les mégawatts (MW) sont là puis l'énergie
23 est là. Attendons, on va voir le reste. Puis je
24 suis content que le Distributeur ait compté sur le
25 quatorze cents mégawatts (1400 MW), parce qu'il est

1 là. O.K. Il est là. Actuellement, il est dans votre
2 bilan de puissance jusqu'au vingt-huit (28) février
3 deux mille vingt-sept (2027). Il est là. Ce sont
4 des centrales très performantes, et caetera, très,
5 très flexibles. Bon. C'est là. Inquiétez-vous pas!
6 Le répartiteur chez Hydro-Québec, lui, il ne
7 connaît pas l'énergie patrimoniale. Il ne connaît
8 pas... Lui, il part des groupes puis il arrête des
9 groupes. Puis quand la charge augmente, il utilise
10 tous ses groupes au Québec. Si le Distributeur a eu
11 des ententes, ou le Producteur, avec des réseaux
12 voisins, bien, ça va y aller.

13 Puis le Distributeur, monsieur Emiel vous
14 l'a dit, là, quand il a besoin d'énergie de court
15 terme en hiver, et je l'ai montré dans le rapport,
16 il va chercher jusqu'à deux mille six cents
17 mégawatts (2600 MW). O.K. Il en compte quinze cents
18 (1500 MW) présentement, mais il va en chercher
19 jusqu'à deux mille six cents mégawatts (2600 MW) à
20 tous les jours où il en a besoin. C'est dans notre
21 rapport d'expertise et dans celui en Phase 1. C'est
22 pour ça que je suis content que le Distributeur
23 commence à augmenter ces chiffres-là, parce que ce
24 sont... Si vous regardez, ils existent ces
25 mégawatts-là, ils sont là. Il y a quelqu'un qui les

1 a construits.

2 Q. **[87]** Je vous remercie. Ça complète, Madame la
3 Présidente.

4 R. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

7 Mme ESTHER FALARDEAU :

8 Oui. Merci beaucoup.

9 Q. **[88]** Bonjour, Monsieur Raymond. Si Hydro-Québec
10 investissait les marchés de court terme à la
11 hauteur que vous suggérez, est-ce que, selon votre
12 opinion de quand même une personne d'expérience
13 dans le domaine, ça pourrait avoir une incidence
14 sur les caractéristiques de ce marché-là, les prix
15 par exemple ou les conditions d'accès à ce marché-
16 là étant donné l'importance?

17 R. J'en ai glissé un peu un mot. T'sais, si le
18 Producteur était le seul fournisseur possible.
19 Bien, évidemment, il y aurait... Ce serait un peu
20 plus compliqué. On a le même problème dans
21 l'entente d'intégration éolienne. Dans le passé,
22 j'ai fait des commentaires là-dessus. Là, on aurait
23 peut-être... Ce serait plus dangereux d'avoir le
24 prix juste et raisonnable. Mais monsieur Emiel dit,
25 là, il y a d'autres joueurs. Hein, il y a d'autres

1 joueurs. Puis ces joueurs-là ont de la puissance,
2 parce qu'on est en été. Et puis on l'a vu, là, même
3 en puissance à court terme, le Distributeur nous a
4 montré que, lors de l'hiver vingt vingt-deux
5 (2022), il y avait eu beaucoup plus d'offres que ce
6 qu'il voulait avoir. Il y a des joueurs, sachant
7 qu'il y a des joueurs, le Producteur va devoir en
8 tenir compte aussi dans sa façon de soumissionner.

9 Et puis monsieur Emiel en a parlé aussi,
10 là, le Producteur a vendu des trente-cinq
11 térawattheures (35 TWh) par année. Et puis les prix
12 ne sont pas si élevés que ça. Maître Neuman
13 craignait ce matin à ce que les prix... On a
14 regardé les marchés spot. On a qu'à les regarder.
15 Puis, oui, ces mégawatts-là sont là et il y a
16 plusieurs joueurs. Quand on parle tantôt du deux
17 mille six cents mégawatts (2600 MW) presque à tous
18 les jours, là, bien, vous pouvez aller voir aussi,
19 les achats de court terme en hiver, il y a des
20 joueurs. Il y a plusieurs joueurs qui « bident »,
21 qui soumissionnent. Dans ce cas-là, c'est des
22 appels d'offres qui se font sur une journée ou
23 deux, là, d'avance. Alors il y a des joueurs. C'est
24 surtout, il y a des sites de production
25 d'électricité qui existent. Pour la planète, là, on

1 ne devrait pas en construire d'autres tant qu'on
2 n'en a pas besoin.

3 Q. **[89]** Mais vous avez quand même commencé par
4 répondre oui à ma question au niveau de l'impact
5 sur les prix. Donc, est-ce qu'on pourrait
6 s'inquiéter de l'optimalité d'un plan
7 d'approvisionnement qui mise en très, très grande
8 partie sur le court terme?

9 R. Bien, j'ai-tu répondu oui? J'ai dit oui, mais je
10 vous rassure...

11 Q. **[90]** Oui mais. D'accord.

12 R. Oui, on doit s'en préoccuper, se poser la question,
13 comme vous le faites, mais comme je vous ai dit, il
14 y a plusieurs joueurs. Il y en a des joueurs. Il y
15 en a des joueurs, puis il y en a qui vont...
16 T'sais, vous voyez, l'Ontario qui fournit six cents
17 mégawatts (600 MW). Pourquoi l'Ontario fournit six
18 cents mégawatts (600 MW) au Québec à Hydro-Québec?
19 Bien, parce que l'Ontario, si vous allez voir dans
20 les bilans du NPCC, bien, il fournit un bilan pour
21 l'été. L'hiver, c'est un bilan qui est peu
22 pertinent, parce que leur pointe, c'est l'été.
23 C'est pour ça, la beauté, c'est qu'on peut appeler
24 ça un contrat de diversité. Le Québec fournit en
25 été six cents mégawatts (600 MW) à l'Ontario. Et en

1 hiver, bien, l'Ontario nous fournit. La planète est
2 diversifiée, alors on peut en profiter de la
3 diversité des charges. C'est ça qui est aussi la
4 beauté de nos voisins. Les charges ne sont pas...
5 au Québec, on chauffe beaucoup, ce que les autres
6 font beaucoup moins. Ils chauffent beaucoup, mais
7 moins avec l'électricité.

8 Q. [91] Merci de votre commentaire. Juste... je vais
9 oser juste une petite question sur le taux
10 d'abaissement de tension des postes abaissables,
11 là. Donc, vous faites une comparaison avec les taux
12 de nos voisins qui seraient entre cinq (5 %) et
13 huit pour cent (8 %) puis les nôtres, ceux d'Hydro-
14 Québec qui seraient de... de deux (2 %) à trois
15 pour cent (3 %). Et vous indiquez qu'il n'y a pas
16 d'explication probante pour expliquer cette
17 différence-là. Votre opinion d'analyste, qu'est-ce
18 qui pourrait expliquer que des taux d'abaissement
19 différents avec nos voisins, est-ce que vous avez
20 une opinion sur cet écart-là? D'où pourrait
21 provenir cet écart-là? Est-ce qu'il n'y a pas
22 plusieurs raisons qui pourraient expliquer l'écart?

23 R. Bien je vais vous donner mon opinion comme témoin
24 expert dans ce cas-ci, là, mais j'en vois pas puis
25 je... le problème c'est qu'on a essayé d'en trouver

1 des raisons puis il y a beaucoup de réponses qui
2 étaient de monsieur Emiel : « bien je le sais
3 pas ». Et puis... alors est-ce qu'on... il y a lieu
4 de creuser encore plus ce dossier-là? Ou donner...
5 t'sais, on... on a encore quelques années, là, le
6 quatre cents mégawatts (400 MW) on n'en a pas
7 vraiment pour l'hiver qui s'en vient, etc., etc.
8 Alors on a le temps. Mais on ne les a pas les
9 réponses. Et comment cette... on va dire ce sujet-
10 là comment je l'ai amené en Phase 1? Bien c'est que
11 je le sais que le deux cent cinquante mégawatts
12 (250 MW) existe depuis longtemps, puis j'ai sorti
13 les décisions de l'époque. Puis même à l'époque le
14 Transporteur disait : on peut aller jusqu'à trois
15 cent cinquante mégawatts (350 MW). Et puis je me
16 dis : le deux cent cinquante mégawatts (250 MW)
17 devrait suivre l'augmentation de la charge. Alors
18 c'était ma première intuition, si on veut.

19 Et puis ensuite bien là j'ai regardé ce qui
20 se fait ailleurs. J'en vois pas de raison qui fait
21 que, t'sais, le... l'abaissement de tension, là,
22 ici on ne parle pas de l'abaissement de la charge
23 de cinq pour cent (5 %), c'est la tension. Et
24 partout on va jusqu'à cinq pour cent (5 %) même
25 certains huit (8 %). Et monsieur Emiel nous dit :

1 « On peut aller jusqu'à cinq. » Alors on ne voit
2 pas le cinq, là, on ne le voit pas ou on sait pas
3 sur combien de postes. O.K.

4 Je vous dirais malheureusement...
5 malheureusement, parce que les questions on les a
6 vraiment... vraiment, on a été clair, on les a
7 posées au mois de juin. Malheureusement, on a
8 encore des réponses qu'on n'a pas obtenues. C'est
9 difficile à comprendre que le Distributeur qui,
10 lui, comme je l'ai dit tantôt, est responsable du
11 bilan de puissance, ne s'informe pas plus au niveau
12 de son fournisseur. O.K. Hydro-Québec, il y a des
13 ententes client-fournisseur, là. Dans ce cas-ci le
14 client c'est le Distributeur puis le fournisseur
15 c'est le Transporteur. Alors le client Distributeur
16 du Transporteur devrait s'informer de toutes les
17 questions qu'on a posées, puis même qu'on les a
18 posées il y a... il y a huit mois. Bien il devrait
19 avoir les réponses, même sans qu'on lui pose, là.
20 Parce que c'est lui qui veut optimiser son bilan de
21 puissance. Bien qui devrait vouloir l'optimiser.

22 Alors c'est pour ça qu'on peut se poser des
23 questions. Et puis il devrait pouvoir... et ses
24 postes à lui. C'est à lui, les postes. C'est à lui
25 les postes. Il devrait... il y a eu des études dans

1 le passé d'Hydro-Québec Distribution sur CATVAR, où
2 le Distributeur vous disait : bien oui, oui, il n'y
3 a pas de problème, on peut abaisser les postes,
4 etc., etc.

5 Ah, il y a... malheureusement, on ne voit
6 pas cette volonté d'aller augmenter ce chiffre-là.
7 O.K. Puis ça... ça nous étonne, ça nous inquiète.
8 Oui, si on avait eu toutes les réponses j'aurais pu
9 vous montrer un beau dossier, là, mais j'ai des
10 indices qui me... qui me montrent que... t'sais,
11 c'est trop facile de dire : oui, on a... on peut
12 pas comparer avec les autres. C'est trop facile de
13 dire ça, là, comme Hydro-Québec nous dit. T'sais,
14 comme je l'ai dit tantôt, un grille-pain puis un
15 ordinateur puis les appareils électroménagers, les
16 mêmes ici et là, c'est... Alors c'est... c'est
17 encore difficile, on n'a pas encore une preuve
18 complète qui nous indique que le deux cent
19 cinquante (250) ne peut pas être augmenté, là.

20 Je vous ai donné plusieurs éléments, là,
21 les tests on se demande à quoi ils servent, il n'y
22 a pas de calcul, en tout cas. Bref, on n'est pas...
23 on trouve qu'il manque encore d'informations. Avec
24 ce qu'on a, bien je vous ai montré que le quatre
25 cents (400) n'était pas totalement hors de...

1 n'était pas... n'était pas déraisonnable.

2 Q. [92] Mais justement, juste une dernière question
3 très, très brève, là. Vous venez de dire qu'on n'a
4 pas encore assez de preuve pour vraiment
5 comprendre. Est-ce que ce n'est pas imprudent, en
6 l'absence de preuve si technique, là, parce que
7 c'est un sujet technique, d'agir sur une
8 comparaison quand même très, très simple entre nos
9 voisins?

10 Est-ce que ce n'est pas un peu imprudent
11 d'agir en l'absence de preuve pour soutenir ce
12 qu'on affirme?

13 R. Je vous ai ouvert une porte tantôt quand j'ai
14 dit : O.K., continuons à analyser la chose et le
15 quatre cents mégawatts (400 MW), comme je vous l'ai
16 dit, on n'en a pas besoin l'hiver prochain ou
17 l'hiver d'après. Alors, je pense qu'il y a une
18 avenue.

19 Autrement dit, il n'y a personne qui nous a
20 fermé la porte sur les doigts là-dessus, là. C'est
21 ce que je veux dire. Il y a une avenue, continuons
22 à aller l'explorer. Ça peut être au prochain état
23 d'avancement, mais... Et je pense que la Régie
24 devrait peut-être poser des questions précises, là.
25 Je ne vois pas encore aucune preuve qui montre

1 qu'on ne peut pas l'augmenter.

2 Si vous dites : « Attendons, voir », je
3 n'ai pas de problème avec ça. C'est continuons
4 l'exercice. Je fais le parallèle avec... Nous
5 avons démontré, avec un autre dossier, rapidement,
6 sur le calcul des pertes de transport et puis on
7 avait dit : Les chiffres ne sont pas bons. Il y a
8 quatre, cinq, six ans.

9 Puis là, évidemment, le Transporteur nous
10 disait qu'on n'était pas pertinent puis qu'on ne
11 connaissait pas ça, mais... Ça a pris quatre, cinq
12 ans à démontrer que les chiffres n'étaient pas
13 bons. Puis finalement, le Transporteur les a
14 changés, là.

15 Alors, même exemple, ici, là. Attendons, on
16 n'a pas assez d'information. On a, on va dire, une
17 indication que ça pourrait être plus élevé. On a
18 plusieurs indications. Ça peut être des réseaux
19 voisins. Ça peut être les pourcentages
20 d'abaissement de tension sont moindres, sont plus
21 bas que ce qu'on nous dit qu'ils devraient être et
22 caetera, alors...

23 S'il y avait eu une preuve complète pour me
24 démontrer que le deux cent cinquante mégawatts
25 (250 MW) ne pourra pas être augmenté, bien, je

1 l'aurais acceptée, mais il nous manque de
2 l'information et il vous manque de l'information.

3 De continuer le dossier, je pense que ça
4 pourrait se faire. Je comprendrais si vous me
5 disiez, un peu comme vous l'avez dit en Phase 1
6 dans votre décision : « Bien, ne prenons pas le
7 quatre cent (400 MW) tout de suite, mais continuons
8 à explorer la chose. »

9 Q. [93] Je vous remercie, Monsieur Raymond. Merci de
10 vos réponses.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Madame Falardeau. Alors, ça sera tout pour
13 les questions de la Formation. Maître Cadrin, est-
14 ce que vous avez un réinterrogatoire?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Non, merci beaucoup. Ça complète la preuve de
17 l'AHQ-ARQ, merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Raymond. Vous
20 êtes donc libéré. Merci pour votre témoignage. Nous
21 allons donc prendre notre pause-lunch, de retour à
22 treize heures quinze (13 h 15). Bon dîner à tous.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons poursuivre l'audience avec la preuve de
3 l'AQCIE-CIFQ, Maître Bourbeau. À vous la parole.

4

5 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

6

7 Me GUILLAUME BOURBEAU :

8 Rebonjour à tous. Permettez-moi d'abord de vous
9 présenter les membres qui composent le panel de
10 témoins qui présentera la preuve de l'intervenant
11 AQCIE-CIFQ. Commençons tout d'abord par, au bout de
12 la table qui est à ma gauche, monsieur Paul Paquin,
13 analyste mandaté par les deux intervenants; à sa
14 gauche, il y a monsieur Jocelyn Allard, président
15 de l'Association québécoise des consommateurs
16 industriels d'électricité... Excusez-moi! À sa
17 gauche, c'est Louis Germain, directeur Énergie et
18 Environnement au Conseil de l'industrie forestière
19 du Québec; et finalement, à gauche de monsieur,
20 Jocelyn Allard, président de l'Association
21 québécoise des consommateurs industriels
22 d'électricité. Nous pouvons procéder à leur
23 assermentation.

24

25 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-

1 neuvième (19e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

2

3 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
4 d'affaires au 685, Croissant Séguin, Brossard
5 (Québec);

6

7 LOUIS GERMAIN, directeur Énergie et Environnement
8 au Conseil de l'industrie forestière du Québec,
9 ayant une place d'affaires au 1175, rue Lavigerie,
10 bureau 200, Québec (Québec);

11

12 JOCELYN B. ALLARD, président de l'AQCIE, ayant une
13 place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest,
14 bureau 1600, Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME BOURBEAU :

20 Q. **[94]** La preuve des intervenants est contenue dans
21 le mémoire qui a été préparé sous la direction de
22 l'analyste Paul Paquin produit sous la cote
23 C-AQCIE-CIFQ-0034. Il y a également une
24 présentation qui a été transmise ce matin et qui
25 pourra être projetée pendant le témoignage et qui

1 porte la cote C-AQCIE-CIFQ-0036. Tout d'abord,
2 Monsieur Paquin, adoptez-vous ces documents comme
3 valant pour votre témoignage dans le présent
4 dossier?

5 M. PAUL PAQUIN :

6 R. Oui.

7 Q. **[95]** Monsieur Germain, adoptez-vous ces documents
8 comme valant pour votre témoignage dans le présent
9 dossier?

10 M. LOUIS GERMAIN :

11 R. Oui.

12 Q. **[96]** Monsieur Allard, adoptez-vous ces documents
13 comme valant pour votre témoignage dans le présent
14 dossier?

15 M. JOCELYN B. ALLARD :

16 R. Je les adopte.

17 Q. **[97]** Parfait. Monsieur Paquin va procéder à la
18 présentation de la preuve de l'AQCIE-CIFQ. Puis il
19 va après ça... Après ça, lui-même, et monsieur
20 Allard et monsieur Germain vont pouvoir répondre
21 aux questions. Il va y avoir également quelques
22 commentaires additionnels qui vont être formulés
23 par monsieur Germain et monsieur Allard. Commençons
24 avec la présentation de monsieur Paquin. Alors je
25 vous laisse la parole.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. Bonjour mesdames et monsieur les commissaires.

3 Excusez ma voix, je relève d'une situation un peu
4 difficile avec une grippe, et caetera. Mais ça va
5 mieux. Je remonte la pente. La présentation reprend
6 les faits saillants du mémoire de l'AQCIE et du
7 CIFQ concernant les sujets suivants, en y ajoutant
8 des modifications rendues nécessaires à la suite
9 d'une information fournie en audience. Alors, on va
10 parler de prévision des ventes, de l'impact
11 résultant de besoins inférieurs aux besoins prévus
12 et on va glisser quelques mots sur les
13 caractéristiques des appels d'offres.

14 Concernant la prévision des ventes.

15 L'AQCIE-CIFQ comprend que la prévision des ventes
16 régulières au Québec par secteurs d'activités
17 déposée en novembre deux mille vingt-deux (2022)
18 lors de la Phase 1 est le résultat de la
19 méthodologie habituelle utilisée par le
20 Distributeur.

21 Par contre, la prévision des ventes
22 régulières au Québec par secteurs d'activités
23 déposée en novembre deux mille vingt-trois (2023)
24 lors de la Phase 2 présente une trajectoire qui est
25 cohérente avec les ambitions de réduction des

1 émissions ...

2 INTERRUPTION DE LA DIFFUSION

3 M. PAUL PAQUIN :

4 Alors on continue, on ne recommence pas. O.K. Alors
5 sommairement... il y a comme... Sommairement, on va
6 parler des prévisions des ventes, de l'impact
7 résultant des besoins inférieurs aux besoins prévus
8 et des caractéristiques des appels d'offres prévus.

9 Concernant la prévision des ventes,
10 l'AQCIE-CIFQ comprend que la prévision des ventes
11 régulières au Québec par secteurs d'activités
12 déposée en novembre deux mille vingt-deux (2022)
13 lors de la Phase 1 du dossier est le résultat de la
14 méthodologie habituelle utilisée par le
15 Distributeur. On comprend également que la
16 prévision des ventes régulières, par secteurs
17 d'activités toujours, déposée en novembre deux
18 mille vingt-trois (2023) lors de la Phase 2
19 présente une trajectoire qui est cohérente avec les
20 ambitions de réduction des émissions de GES du
21 gouvernement.

22 À cet effet, l'AQCIE-CIFQ constate que
23 l'augmentation des ventes sur la période deux mille
24 vingt-deux/deux mille trente-cinq (2022/2035)
25 présentée en novembre deux mille vingt-trois (2023)

1 est de cinquante-sept virgule six térawattheures
2 (57,6 TWh), ce qui est cohérent avec l'augmentation
3 des ventes de soixante térawattheures (60 TWh) pour
4 cette même période présentée au plan d'action deux
5 mille trente-cinq (2035). Ça fait juste confirmer
6 que c'est bel et bien cette trajectoire-là qui est
7 suivie.

8 Alors la prévision des ventes de novembre
9 deux mille vingt-trois (2023) représente donc la
10 prévision des ventes selon la méthodologie
11 habituelle du Distributeur, à laquelle on ajoute
12 les ventes résultant de la réalisation complète des
13 ambitions du gouvernement quant à la réduction des
14 GES. Par ailleurs, au document B-0168, page 12,
15 Hydro-Québec mentionne qu'il subsiste une
16 incertitude concernant le niveau élevé de
17 l'augmentation des ventes d'électricité due à la
18 décarbonation industrielle.

19 Alors la différence entre les deux
20 prévisions se retrouve essentiellement dans le
21 secteur industriel, soit trois virgule sept
22 térawattheures (3,7 Twh) du secteur énergie et sept
23 virgule cinq térawattheures liée à la décarbonation
24 du secteur industriel. D'une façon plus spécifique
25 pour la décarbonation industrielle, on voit le

1 secteur des alumineries une augmentation de un
2 virgule cinq térawattheures (1,5 TWh); sidérurgie,
3 fonte et affinage, un virgule neuf térawattheure
4 (1,9 TWh); pétrole et chimie, aucune augmentation
5 due à la décarbonation; pâtes et papiers, une
6 réduction de zéro virgule un térawattheure (0,1
7 TWh); mines, zéro virgule deux (0,2 TWh). Mais la
8 partie la plus importante c'est « autres industries
9 grandes entreprises » pour quatre térawattheures (4
10 TWh).

11 Concernant ce dernier secteur, soit
12 « autres industriels grandes entreprises », il y
13 a... c'est quatre virgule deux térawattheures (4,2
14 TWh) qui est dû à la décarbonation puisque, comme
15 ça a été mentionné en réponse à une demande de
16 renseignements, lors de la première prévision de la
17 demande qui a été présentée en novembre deux mille
18 vingt-deux (2022), il y avait un zéro virgule deux
19 térawattheure (0,2 TWh) qui était prévu pour la
20 décarbonation. Alors si on ajoute le zéro virgule
21 deux au quatre, on aurait eu quatre virgule deux
22 térawattheures (4,2 TWh) qui seraient dus à la
23 décarbonation dans la prévision actuelle.

24 De plus, en supposant que l'augmentation
25 prévue de quatre virgule deux térawattheures (4,2

1 TWh) sur la période deux mille trente-deux/deux
2 mille trente-cinq (2032/2035), qu'Hydro-Québec a
3 fourni une prévision qui se rend jusqu'en deux
4 mille trente-cinq (2035) pour le secteur « autres
5 industriels grandes entreprises ». Et en supposant
6 que cette augmentation-là est liée à la
7 décarbonation, on obtient une quantité totale
8 d'énergie de huit virgule quatre térawattheures
9 (8,4 TWh), qui serait due à la décarbonation du
10 secteur... de ce secteur sur la période deux mille
11 vingt-quatre/deux mille trente-cinq (2024-2035).

12 En toute logique, pour le secteur « Autres
13 industriels grandes entreprises », étant donné que
14 l'équivalent de huit virgule quatre térawattheures
15 (8,4 TWh) d'énergie fossile est convertie en
16 énergie électrique. On doit comprendre que la
17 consommation d'énergie combustible en deux mille
18 vingt-quatre (2024) est d'au moins deux point une
19 fois (2,1) plus élevée que la consommation
20 d'énergie électrique, puisque les ventes d'énergie
21 électrique est de quatre térawattheures (4 TWh) en
22 deux mille vingt-quatre (2024).

23 Et on peut même affirmer que cette
24 proportion est un minimum puisque la décarbonation
25 de ce secteur n'est pas complétée à l'horizon deux

1 mille trente-cinq (2035), comme cela a été
2 mentionné à l'audience du dix-huit (18) mars. On
3 trouve ça à la page 108 et 109.

4 En définitive, cette proportion peut
5 paraître élevée, toutefois c'est l'évaluation à
6 laquelle l'AQCIE-CIFQ a dû se prêter puisque les
7 hypothèses et données requises en DDR pour
8 justifier l'augmentation des ventes n'ont pas été
9 fournies par le Distributeur.

10 Manifestement, il s'agit donc de
11 changements majeurs que les abonnées de ces
12 secteurs devront apporter à leur processus
13 industriel. On parle, ici, de remplacer
14 complètement tout ce qui est fossile par de
15 l'électricité et ça correspond à deux fois plus
16 d'électricité qu'avant. C'est quand même majeur.

17 Alors, selon la compréhension de
18 l'AQCIE-CIFQ, le Distributeur tient pour acquis que
19 la trajectoire de décarbonation se réalisera comme
20 prévu au Plan d'action deux mille trente-cinq
21 (2035), mais il ne présente aucune preuve à cet
22 effet.

23 Cependant, on peut lister plusieurs
24 facteurs qui fragilisent la réalisation intégrale
25 du Plan, et notamment on peut mentionner qu'il est

1 présumé que chaque abonné va adhérer à l'une ou
2 l'autre des actions proposées par le gouvernement,
3 ce qui apparaît ambitieux.

4 Et il y a quatre-vingt-trois (83) abonnés
5 qui sont concernés et chaque abonné est dans une
6 situation particulière notamment sur le plan
7 financier. On parle, ici, des coûts
8 d'investissement pour la conversion à l'électricité
9 et également des coûts d'opération par la suite,
10 sur l'état des équipements de chacun des abonnés,
11 sur la technologie permettant la substitution
12 d'énergie.

13 Parce que, là, on parle du secteur
14 agroalimentaire, transformation du bois, production
15 de ciment, production de l'équipement de transport,
16 production des produits manufacturiers. Donc, ce
17 sont tous des abonnés qui sont dans des domaines
18 d'activité très différents, donc qui ont les
19 technologies aussi de substitution très, très
20 différentes. Et aussi, ça peut dépendre des
21 caractéristiques commerciales par rapport à un
22 marché, soit à leur compétitivité.

23 Alors, pour chacun d'eux autres, il s'agit
24 d'une décision d'affaires concernant
25 individuellement chaque abonné. Il s'agit d'une

1 décision qui implique des modifications majeures,
2 comme on l'a mentionné tout à l'heure, dans leur
3 processus industriel et donc nécessitant des
4 investissements importants.

5 Et enfin, on doit mentionner que pour
6 pouvoir décarboner, chacun de ces abonnés-là devra
7 obtenir l'obtention du gouvernement pour des
8 augmentations de capacité de plus de cinq mégawatts
9 (5 MW).

10 Un peu pour illustrer cette obligation-là,
11 on peut penser que comme ça a été mentionné, comme
12 on peut le voir aux prévisions de la demande, dans
13 les dernières années, soit deux mille trente
14 (2030), deux mille trente et un (2031), deux mille
15 trente-deux (2032), bien, les augmentations
16 annuelles de zéro virgule huit térawattheures
17 (0,8) TWh) soit huit cent mille gigawattheures
18 (Gwh).

19 En prenant un facteur d'utilisation de
20 quatre-vingt pour cent (80 %), ceci correspond à
21 cent quatre mégawatts (104 MW) supplémentaires à
22 ajouter. Alors, si on considère, par exemple, que
23 sur les quatre-vingt-trois (83) abonnés qui sont
24 concernés dans ce secteur-là, en supposant qu'il y
25 en a dix (10) par année, ça veut dire

1 qu'unitairement, c'est à peu près onze mégawatts
2 (11 MW) que chacun devrait ajouter à sa
3 consommation. Donc, on dépasse le cinq mégawatts
4 (5 MW) d'où l'obligation d'obtenir dans chacun des
5 cas l'autorisation du gouvernement.

6 Alors, en conclusion, l'AQCIE-CIFQ
7 considère que la justification du niveau des ventes
8 prévues pour le secteur industriel est trop vague
9 et imprécise. Et d'ailleurs, comme cela a déjà été
10 indiqué, Hydro-Québec le mentionne lui-même qu'il y
11 a une certaine incertitude quant à la réalisation
12 de ce niveau-là et que cette prévision-là est
13 insatisfaisante pour servir de base aux engagements
14 d'achat d'électricité ferme de long terme qui
15 résulteraient des divers appels d'offres prévus au
16 Tableau 3.4 de B-0148, maintenant B-0167, je crois.

17 On va parler, maintenant, de l'impact
18 résultant de besoins inférieurs aux besoins prévus.
19 Dans le cas d'une demande plus faible, le
20 Distributeur mentionne qu'il s'ajuste à la
21 situation en réduisant les livraisons d'électricité
22 patrimoniale auquel il a droit. Cette modalité est
23 conforme à l'article 71.1 de la Loi sur la Régie de
24 l'énergie qui mentionne que :

25 La fourniture d'électricité est

1 destinée exclusivement à la
2 satisfaction des besoins des marchés
3 québécois.
4 Ces besoins sont satisfaits en
5 priorité par la fourniture
6 d'électricité autre que patrimoniale
7 vendue au distributeur d'électricité,
8 puis lorsque cette fourniture est
9 écoulée, par l'électricité
10 patrimoniale.

11 Alors, l'application de cette modalité
12 signifie que le Distributeur doit acheter en
13 priorité l'énergie prévue aux contrats résultant
14 des appels d'offres, ce qui a pour impact de
15 laisser une quantité d'électricité patrimoniale
16 inutilisée.

17 À cet effet, l'AQCIE-CIFQ a réalisé une
18 évaluation très sommaire de l'impact que pourrait
19 avoir un besoin qui serait plus faible que les
20 besoins prévus. Pour cela, on a pris le coût
21 unitaire de la combinaison gagnante de l'appel
22 d'offres 2021-02 qui était de soixante-dix-huit
23 dollars du mégawattheure (78 \$/MWh) en deux mille
24 vingt-deux (2022).

25 On a pris le prix de l'énergie patrimoniale

1 inutile, qui serait de trente-six virgule quatre
2 dollars du mégawattheure (36,4 \$/MWh). Et là, ça
3 c'est une valeur qui vient du rapport annuel, et
4 c'est le coût pour le tarif D. Donc, c'est vraiment
5 le... ce n'est pas le coût minimum.

6 Donc, pour chaque écart négatif de un
7 térawattheures (1 TWh) entre les besoins réels et
8 les besoins prévus, c'est un montant de quarante et
9 un virgule six millions (41,6 M\$) supplémentaires
10 que devront absorber les clients du Distributeur
11 dans leur tarif.

12 Compte tenu des réserves exprimées plus
13 haut concernant la justification de l'augmentation
14 des ventes liées à la décarbonation, l'AQCIE-CIFQ
15 considère qu'il y a une probabilité non négligeable
16 que la prévision de ces ventes, telles que
17 présentées, en novembre deux mille vingt-trois
18 (2023) ait été surestimée de façon très importante.

19 Par conséquent, l'AQCIE-CIFQ pense...
20 considère que des moyens doivent être pris pour
21 éviter que les clients du Distributeur en assument
22 les impacts, notamment par la définition des
23 exigences et des caractéristiques des appels
24 d'offres de long terme.

25 À cet effet, afin de réduire le risque

1 monétaire résultant d'une réduction de
2 l'approvisionnement patrimonial associé à des
3 besoins réels inférieurs aux besoins prévus,
4 l'AQCIE-CIFQ recommande à la Régie d'exiger que le
5 Distributeur examine l'inclusion de la fourniture
6 d'énergie cyclable dans ses appels d'offres. Un tel
7 type d'appel d'offres a été fait lors de l'appel
8 d'offres 2002-01 qui a été autorisé par la Régie
9 par la décision D-2002-17 et dont le contrat
10 cyclable a été approuvé par la Régie dans sa
11 décision D-2003-159. Alors il s'agirait à ce
12 moment-là de prévoir dans l'appel d'offres des
13 conditions qui pourraient être semblables aux
14 conditions actuelles de ce type de contrat là.

15 On va passer maintenant très sommairement
16 aux caractéristiques des appels d'offres prévues.
17 Alors, le tableau 3.4, tiré du document B-0167,
18 présente les appels d'offres prévus sur la période
19 du Plan.

20 La note 2 de ce tableau-là mentionne que
21 l'hypothèse d'un approvisionnement de source
22 éolienne a été posée. Selon les modalités
23 applicables actuellement pour l'énergie éolienne,
24 les retours d'énergie sont de quarante pour cent
25 (40 %) de puissance éolienne installée pour les

1 mois d'octobre à mars et de trente pour cent (30 %)
2 pour les autres mois de l'année. Sur la base
3 annuelle, les retours d'énergie assurent un volume
4 d'énergie de trente-cinq pour cent (35 %) de la
5 puissance installée.

6 En référence au tableau 3.4, on s'aperçoit
7 qu'aucun approvisionnement de long terme n'est
8 requis avant deux mille vingt-neuf (2029). Mais
9 pour deux mille vingt-neuf (2029), il est prévu un
10 approvisionnement de long terme de sept cent
11 cinquante mégawatts (750 MW) sur une base annuelle
12 ainsi qu'un approvisionnement de court terme de
13 mille quatre cents mégawatts (1400 MW) sur une base
14 hivernale.

15 Alors, étant donné les modalités
16 applicables à l'approvisionnement éolien, l'appel
17 d'offres de sept cent cinquante mégawatts (750 MW)
18 de source éolienne correspond à une capacité
19 installée de mille huit cent soixante-quinze
20 mégawatts (1875 MW), et à un approvisionnement en
21 énergie de cinq virgule soixante-quinze
22 térawattheures (5,75 TWh).

23 Maintenant, si on supposait un retour
24 d'énergie pour les mois d'octobre à mars plus
25 élevé, soit par exemple à cinquante pour cent

1 (50 %) la capacité garantie en hiver serait de neuf
2 cent trente-sept mégawatts (937 MW), ce qui
3 permettrait de réduire de cent quatre-vingt-sept
4 virgule cinq mégawatts (187,5 MW)
5 l'approvisionnement de mille quatre cent mégawatts
6 (1400 MW) requis sur la base hivernale.

7 Il serait également possible d'envisager
8 d'autres modalités de retour d'énergie, soit sur
9 une base mensuelle ou sur une base saisonnière. À
10 ce moment-là, ça pourrait contribuer davantage à la
11 pointe du réseau et de fournir plus d'énergie
12 pendant l'hiver. Ceci permettrait de réduire
13 d'autant la valeur de l'approvisionnement de court
14 terme de mille quatre cent mégawatts (1400 MW)
15 prévu sur une base hivernale.

16 Selon l'AQCIE-CIFQ, il y a lieu d'optimiser
17 les approvisionnements requis en considérant un
18 pourcentage de retour d'énergie différent pour les
19 mois d'hiver, dans le cas d'un approvisionnement de
20 source éolienne.

21 En conséquence, l'AQCIE-CIFQ demande à la
22 Régie d'exiger que le Distributeur présente une
23 analyse qui prend en considération différents
24 pourcentages de retour d'énergie dans le cas de la
25 production éolienne, avant qu'il ne procède aux

1 appels d'offres de long terme visés au tableau 3.4.

2 Alors, ceci met fin à la présentation, je
3 vous remercie de votre attention.

4 Me GUILLAUME BOURBEAU :

5 Q. [98] Alors, merci beaucoup, Monsieur Paquin. On va
6 maintenant passer à la portion de commentaires.
7 Donc, j'inviterais d'abord monsieur Louis Germain à
8 s'exprimer au nom des membres du Conseil de
9 l'industrie forestière du Québec. - Donc, Monsieur
10 Germain, je vous laisse la parole.

11 M. LOUIS GERMAIN :

12 R. Merci, Maître Bourbeau. J'ai aussi un petit
13 problème de voix, alors... je le partage avec Paul,
14 désolé de l'inconvénient.

15 Écoutez, vous connaissez bien le secteur de
16 l'industrie forestière. On a beaucoup d'intérêt
17 pour les travaux qui concernent l'énergie, que ce
18 soit l'électricité ou autre. On est... on
19 représente un volume de vente... en fait, on
20 consomme treize térawattheures (13 TWh) d'énergie
21 par année, ce qui représente quinze pour cent
22 (15 %) du volume total des ventes du secteur
23 industriel et sept pour cent (7 %) du volume des
24 ventes total sur le marché québécois.

25 On a... on est des gros consommateurs

1 d'électricité, c'est diversifié, on a des usines de
2 pâtes et papiers, usines de carton, fabrication de
3 panneaux, fabrication de bois d'oeuvre aussi,
4 scierie. Cent quatre-vingts (180) membres chez nous
5 qui sont des abonnés aux tarifs G, M et L.

6 Ce que j'aimerais faire aujourd'hui, dans
7 le cadre de la discussion sur l'état d'avancement
8 du Plan d'approvisionnement, c'est de partager des
9 préoccupations de l'industrie qui nous sont
10 partagées par les membres concernant toute la
11 question de la décarbonation, qui pour nous est un
12 élément important dans notre stratégie parce que,
13 comme n'importe quel secteur industriel, le... les
14 membres de l'industrie forestière veulent procéder
15 à la décarbonation de leur industrie, alors le Plan
16 d'approvisionnement peut être un outil pour pouvoir
17 être capable d'y parvenir.

18 J'aimerais vous parler de cogénération,
19 parce que pour nous, c'est un enjeu important. Ça a
20 été abordé directement d'ailleurs dans le Plan
21 d'approvisionnement. Et j'aimerais vous parler de
22 la section sur... qu'on a eu un petit peu de mal à
23 comprendre la question des grandes entreprises et
24 autres industries. On est identifiés là-dedans,
25 mais je vais rapidement aborder cette question- là,

1 puis finir avec vous pour partager un souci qu'on a
2 concernant le transport et la distribution
3 d'électricité, qu'on a un petit peu de difficulté
4 de dissocier de l'ensemble des réfections qu'on est
5 en train de faire actuellement.

6 J'y vais avec la décarbonation. Entre mil
7 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et deux
8 mille vingt (2020), l'industrie des pâtes et
9 papiers a réduit ses émissions de gaz à effet de
10 serre de soixante-neuf pour cent (69 %) en absolu.
11 Vous allez me dire que c'est normal, il y a des
12 usines de pâtes et papiers qui ont fermé. C'est le
13 cas. Si je le prends en intensité, par contre, la
14 diminution a été de cinquante-deux pour cent
15 (52 %).

16 Ça veut dire que depuis mil neuf cent
17 quatre-vingt-dix (1990), pour des raisons
18 d'optimisation aussi, il faut bien le dire, ce
19 n'était pas uniquement dans une perspective de
20 décarbonation mais dans une perspective d'avoir
21 des... une meilleure performance industrielle, il y
22 a eu des actions qui ont été posées. Il y a eu
23 notamment le recours à la biomasse pour la
24 production d'énergie qui a fait en sorte qu'on a
25 réussi à diminuer de beaucoup nos émissions de gaz,

1 de gaz à effet de serre.

2 Quand je regarde le plan
3 d'approvisionnement puis la projection qui se fait
4 jusqu'en deux mille trente-deux (2032), les
5 chiffres qui sont présentés par Hydro-Québec
6 m'apparaissent assez justes. On n'anticipe pas une
7 croissance très grande du secteur des pâtes et
8 papiers. On pense que le secteur va se maintenir,
9 il va y avoir des transformations industrielles. On
10 ne voit pas d'augmentation importante à l'horizon,
11 deux mille trente-deux (2032). Donc, les chiffres,
12 tant du Plan d'appro version deux mille vingt-deux
13 (2022) que l'état d'avancement nous paraissent
14 assez corrects.

15 Il y a encore un potentiel de
16 décarbonation. Et pourquoi on a de la difficulté à
17 le faire? Bien, il y a des verrous. Le premier
18 verrou, et ça, c'est la question du prix. Si on
19 veut aller plus loin dans la décarbonation, ça veut
20 dire qu'il faut remplacer les combustibles fossiles
21 qui, actuellement, ne nous coûtent pas cher, par de
22 l'électricité qui n'est pas cher, mais qui est
23 quand même beaucoup plus cher que ce qu'on paie
24 pour les combustibles fossiles. Alors, il y a une
25 question de tarif qui fait en sorte que si on veut

1 poursuivre la décarbonation qu'on a bien amorcée
2 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), il
3 faut être capable de lever ce verrou-là.

4 Le deuxième verrou qu'on a, c'est le seuil
5 à cinq mégawatts (5 MW). Les messages sont un peu
6 contradictoires, le gouvernement nous dit qu'on met
7 en place un plan d'économie verte, on veut
8 décarboner l'économie, on veut supporter le secteur
9 industriel pour se décarboner puis on fixe un seuil
10 à cinq mégawatts (5 MW), ce qui fait que des
11 membres, chez nous, m'ont témoigné qu'ils ont fait
12 des demandes auprès d'Hydro-Québec pour obtenir des
13 blocs d'énergie. Au-dessus de cinq mégawatts
14 (5 MW), la décision est prise par le ministre de
15 l'Économie qui, lui, en fonction d'un certain
16 nombre de paramètres, rend sa décision et j'ai des
17 membres qui se sont vu refuser des blocs d'énergie.
18 Pas pour la décarbonation, nécessairement, mais
19 pour assurer, pour être capable de répondre leur
20 croissance d'affaires.

21 Ça, c'est deux verrous qui font en sorte
22 qu'on veut poursuivre la décarbonation, mais pour
23 être capable de pouvoir le faire, il va falloir,
24 aussi, qu'on puisse travailler sur ces deux
25 aspects-là. Et j'attire votre attention aussi sur

1 le plan de mise en oeuvre du Plan d'économie verte
2 qui prévoit une enveloppe de cent trente-six
3 millions (136 M), je pense, pour permettre de payer
4 les opex pour compenser le différentiel de coût
5 d'opération qui existe, si j'utilise de
6 l'électricité ou des combustibles fossiles. Ça fait
7 qu'il y a cent trente-six millions (136 M) qui est
8 disponible, qui nous permettrait de régler le
9 problème dont je vous parlais tantôt, de couvrir le
10 différentiel de coût entre l'électricité et les
11 combustibles fossiles, mais si je ne suis pas
12 capable d'avoir de l'électricité pour pouvoir le
13 faire, je ne peux pas utiliser le cent trente-six
14 millions (136 M) qui, en principe, doit être rendu
15 disponible pour le milieu industriel.

16 C'était plus le volet sur la décarbonation,
17 je voulais vous présenter un petit topo pour voir
18 où on en était. J'aborde la question de la
19 cogénération, on a actuellement dix-sept (17)
20 contrats de cogénération qui totalisent un peu plus
21 de trois cents mégawatts (300 MW) d'électricité. Ça
22 sert, pour nous, à faire de la production de
23 vapeur, à produire de l'électricité pour nos
24 propres opérations. Et c'était des contrats de
25 cogénération qui sont convenus avec Hydro-Québec et

1 on peut vendre une partie de l'électricité qu'on
2 produit à Hydro-Québec. Donc, ça permet, ça lui
3 permet de répondre à ses besoins de puissance. On
4 l'a vu puis c'est bien indiqué dans le Plan aussi,
5 certains contrats viennent à échéance en deux mille
6 vingt-sept (2027). Et pour nous, il y a un enjeu
7 important, parce que ça fait longtemps qu'on
8 discute, et avec Hydro-Québec, et avec le
9 gouvernement pour essayer d'avoir une perspective
10 et il faut dire que le contexte énergétique a
11 changé. On est passé d'une situation de surplus où
12 les besoins pour la cogénération, pour Hydro-Québec
13 étaient peut-être moins pertinents, compte tenu des
14 coûts à une situation où est-ce qu'il y a une
15 rareté. Et ce qu'on a essayé d'avoir comme signal,
16 c'est qu'arrive-t-il avec les contrats de
17 cogénération, entendez-vous les renouveler et si
18 oui, avez-vous une idée des modalités du
19 renouvellement des contrats? Ce qu'on n'a
20 malheureusement pas encore réussi à avoir.

21 Là, par contre, je dois dire que dans le
22 Plan d'approvisionnement, je vois qu'il y a une
23 ouverture à vouloir le faire, je vois qu'il y a un
24 besoin. C'est sûr que des facteurs, il y a la
25 croissance de la demande de l'électricité, les

1 bilans d'énergie qui montent, le bilan de puissance
2 qui monte, les besoins en nouveaux
3 approvisionnements aussi. Alors, nous, on pense
4 qu'on est en mesure de répondre à une bonne partie
5 de ces besoins-là, pas juste en énergie puis en...
6 ce n'est pas de l'intermittent, on peut offrir de
7 la puissance aussi, on pense que la puissance a une
8 valeur.

9 En plus, la cogénération, c'est de
10 l'énergie verte. Soixante-quinze pour cent (75 %)
11 de ce qu'on fait en cogénération, puis c'est
12 inscrit dans les contrats d'Hydro-Québec,
13 proviennent de biomasses, donc, qui sont estimées
14 comme étant carboneutre, qui ne figure pas dans le
15 bilan carbone du Québec. Même s'il y a eu des
16 émissions de CO2, c'est des émissions de CO2 qui
17 proviennent de la biomasse, donc ce n'est pas
18 considéré dans le bilan carbone du Québec. On fait
19 une énergie verte, c'est essentiel pour nos besoins
20 à nous, c'est essentiel pour les besoins d'Hydro-
21 Québec aussi.

22 Ça fait que ce qu'on souhaite, c'est qu'on
23 ait des signaux clairs, rapidement, pour qu'on nous
24 dise, de la part d'Hydro-Québec et de la part du
25 gouvernement, peut-être : on entend renouveler les

1 contrats de cogénération, parce qu'en plus d'être
2 essentiel pour répondre aux besoins d'Hydro-Québec,
3 c'est essentiel pour répondre à tout l'équilibre
4 économique qui existe à l'intérieur de l'industrie
5 des pâtes et papiers.

6 J'ai entendu, hier, Hydro-Québec dire
7 qu'ils ont l'intention de le faire, mais j'ai
8 compris que les modalités n'étaient pas encore
9 définies. Alors, j'insiste encore sur le fait que,
10 pour nous, pour nos membres qui ont des décisions
11 d'investissement à prendre, il va être important
12 que, rapidement, on puisse connaître les modalités
13 pour voir pour les contrats qui viennent à
14 échéance, voir si on va de l'avant ou pas. Parce
15 que si j'enlève les contrats de cogénération, bien
16 j'ai une perte d'énergie, j'ai une perte de valeur
17 à l'intérieur de l'usine même puis en plus j'ai une
18 perte de volume de ventes d'électricité à Hydro-
19 Québec. Ça fait qu'il y a des enjeux financiers qui
20 sont importants, puis vous le savez très bien, ça
21 prend de la prévisibilité puis pour être capable de
22 déclencher des investissements et poser des gestes
23 je pense que c'est important qu'on puisse... qu'on
24 puisse avoir... qu'on puisse avoir des orientations
25 claires.

1 Et ça, je parle du trois cents mégawatts
2 (300 MW), mais le potentiel est... est plus grand.
3 Si demain matin... puis on parlait de flexibilité
4 tantôt puis on partage tout à fait, on pense qu'il
5 faut avoir de la flexibilité là-dedans, si demain
6 matin il y avait des besoins immédiats, rapides et
7 urgents de la part du Distributeur, mettre des
8 unités de cogénération en place ça va vite, ça va
9 plus vite que mettre en place de l'éolien, ça va
10 plus vite que mettre en place des barrages. Alors
11 on a encore de l'espace pour pouvoir augmenter le
12 volume de production d'énergie qu'on pourrait
13 produire par cogénération. Donc, il y a une
14 flexibilité qui est là, on est capable de répondre
15 aux besoins. On fournit trois cents mégawatts (300
16 MW), on veut assurer que le trois cents mégawatts
17 (300 MW) puisse continuer d'être fourni. Puis ce
18 qu'on vous dit aussi, c'est : on a encore de la
19 place pour en prendre davantage.

20 Côté cogénération, je veux juste revenir
21 très rapidement sur le tableau 2.1, puis c'est pas
22 nécessaire de l'afficher, sur les prévisions de
23 vente d'électricité, le document B-0168 qui
24 était... où on parle de toute la question des...
25 c'est le secteur « autres industries grandes

1 entreprises ». Et on précise là-dedans que le
2 quatre térawattheures (4 TWh) qui est là est pour
3 l'électrification importante pour la production de
4 chaleur dans le secteur agroalimentaire et le
5 secteur de la transformation du bois. Et j'ai
6 essayé d'avoir des éclaircissements là-dessus.
7 Honnêtement, cette question-là n'est pas claire
8 pour moi. Transformation du bois c'est dans le
9 domaine des scieries, j'ai pas beaucoup de
10 potentiel d'électrification du côté des scieries
11 parce que plusieurs des chaudières qui servent pour
12 le séchage du bois fonctionnent à la biomasse.
13 Alors je ne sais pas à quoi on pensait quand on a
14 mis ça là, mais puisqu'on l'a mis de manière
15 explicite à l'intérieur de la catégorie « autres
16 industries et grandes entreprises », on ne s'y est
17 pas... on ne s'y est pas retrouvé chez nous. C'est
18 le seul point que je voulais faire là-dessus.

19 Madame Souktani a soulevé ce matin quelque
20 chose qui me préoccupe beaucoup aussi. Elle a dit :
21 sur ce qu'on va... ce qu'on va faire comme nouveau
22 appros - c'est comme ça que je l'ai compris - ça va
23 dépendre de la capacité du réseau à intégrer des
24 capacités additionnelles. Et ça, chez nous, ce
25 qu'on entend beaucoup c'est : là, on veut augmenter

1 la production d'énergie. Le plan d'action d'Hydro-
2 Québec parle de huit mille (8000 MW) à neuf mille
3 mégawatts (9000 MW) à l'horizon deux mille trente-
4 cinq (2035). Ça veut dire que je vais ajouter des
5 équipements de production partout. Si je mets des
6 équipements de production, ça suppose qu'il faut
7 que j'amène mon électron au client. Et là, ça veut
8 dire des nouvelles lignes et ça veut dire des...
9 des nouvelles lignes de transport, des nouvelles
10 lignes de distribution. Et actuellement l'état du
11 réseau, vous le savez, il présente certaines
12 défaillances. Il y a eu une augmentation du... du
13 taux de pannes, le réseau est à saturation, il y a
14 des problèmes de fiabilité et le vieillissement des
15 actifs. Ça fait que la préoccupation des membres
16 c'est de se dire : nous autres, là, si on veut
17 s'électrifier puis qu'on a besoin de plus
18 d'électricité est-ce qu'on va être capable de nous
19 la livrer, cette électricité-là? Puis les choses se
20 font un peu en silo. Veut, veut pas, on va
21 travailler sur une base tarifaire, on va travailler
22 sur le plan d'approvisionnement, on va travailler
23 sur le plan du Transporteur. Il y a un plan
24 d'action d'Hydro-Québec, alors tout ça c'est en
25 pièces détachées, mais pour nos membres ça forme un

1 tout.

2 Alors la préoccupation c'est de se dire :
3 comment est-ce qu'on pourrait arrimer un plan
4 d'approvisionnement comme ça avec ce que le
5 Transporteur, lui, peut nous fournir pour s'assurer
6 qu'on va être capable d'amener l'électricité aux
7 clients.

8 Je vais contourner la question de
9 l'acceptabilité sociale, mais qui va être un enjeu
10 aussi extrêmement important quand on va décider
11 d'aller dans ce sens-là.

12 Alors on parlait de temps opportun aussi.
13 Alors le temps opportun doit aussi être « timé »,
14 entre parenthèses, avec la capacité que le
15 Transporteur va avoir de mettre en place un réseau
16 de transport robuste pour être capable de
17 transporter l'électricité jusqu'aux clients. Ça
18 fait le tour des points que je voulais aborder
19 comme commentaire aujourd'hui. Merci beaucoup.

20 Me GUILLAUME BOURBEAU :

21 Q. [99] Merci, Monsieur Germain. Alors on va continuer
22 avec monsieur Allard, avec ses commentaires.

23 JOCELYN B. ALLARD :

24 R. Oui, alors bonjour, Madame la Présidente, Madame,
25 Messieurs les régisseurs. J'ai seulement quelques

1 commentaires que je vais ajouter par rapport à ce
2 que monsieur Paquin a déjà présenté en notre nom.
3 Pour faire suite à un des éléments sur lequel
4 monsieur Germain a touché, là, dans ses propos.

5 Évidemment, quand on regarde le dépôt, là,
6 des prévisions en novembre deux mille vingt-trois
7 (2023), comme il a été mentionné évidemment la
8 différence entre les deux prévisions c'était
9 surtout dans les secteurs industriels. Alors vous
10 comprendrez que ça a attiré notre attention,
11 forcément, surtout qu'on parlait de sept point cinq
12 térawattheures (7,5 TWh) d'augmentation de la
13 décarbonation industrielle.

14 On a tenté d'en savoir un peu plus long, et
15 je vais revenir sur l'histoire d'où est-ce que ça
16 vient cette décarbonation industrielle. Et on a pu
17 voir, comme monsieur Paquin l'a mentionné, on l'a à
18 la page 3 de la présentation. Évidemment, le
19 « Autres, industriel grandes entreprises » qui est
20 l'essentiel de ce potentiel de décarbonation.

21 Alors, évidemment, nous ayant indiqué,
22 notamment, qu'il y avait de la transformation
23 alimentaire dans le tout et de la production
24 manufacturière, on a des membres dans la
25 transformation alimentaire qui sont membres de

1 l'AQCIE.

2 Tarif L, il y a beaucoup de Tarif L,
3 également, qui sont dans ce secteur d'activité.
4 Puis les autres aussi auprès de qui j'ai vérifié
5 pour les autres secteurs mieux connus comme les
6 alumineries, la sidérurgie, et caetera. Mais ça
7 soulève plusieurs interrogations parce que les
8 volumes, les quantités semblaient très importantes.

9 Comme monsieur Paquin l'a mentionné, on
10 parle en tout et partout de huit point quatre
11 térawattheures (8,4 TWh) pour les autres
12 « Industriel, grandes entreprises ». Deux virgule
13 une (2,1) fois plus élevée, la consommation
14 d'énergie électrique qui sont présentement, là,
15 quatre térawattheures (4 TWh) en deux mille vingt-
16 quatre (2024).

17 Ça fait beaucoup, beaucoup d'énergie
18 fossile. Alors, je me suis demandé qu'est-ce qu'ils
19 calculaient dans ça. Je comprends qu'on a essayé
20 d'avoir de l'information. On n'a pas eu de
21 justification. Ça semble très vague.

22 Je comprends qu'on nous parle d'un
23 contexte. Je l'ai pris en note, le « contexte de
24 décarbonation », mais encore, en parlant à certains
25 de mes membres, en essayant de comprendre. Puis ce

1 qui me laisse beaucoup sur mon appétit, puis qui
2 m'apparaît très peu probable comme projection,
3 notamment dans le contexte de la transformation
4 alimentaire, ces gens-là sont membre de l'AQCIE
5 parce qu'ils ont beaucoup d'électricité, mais c'est
6 pour la congélation, la réfrigération,
7 généralement.

8 Oui, il y a un peu de force motrice, mais
9 où il y a de plus de consommation, c'est l'intérêt
10 d'être membre d'une association de consommateurs
11 industriels d'électricité, c'est évidemment dans ce
12 secteur-là parce qu'il y a de la réfrigération,
13 congélation.

14 Si on parle de conversion, de
15 décarbonation, je veux dire, on parle d'utilisation
16 d'énergie fossile qui irait vers l'électricité,
17 l'énergie fossile, gaz naturel, mazout. Évidemment,
18 actuellement, si le gaz naturel est accessible, les
19 membres...

20 Puis là, je ne parle pas juste dans la
21 transformation alimentaire, mais dans le reste. Ils
22 sont au gaz naturel parce que c'est beaucoup moins
23 cher. Monsieur Germain y faisait référence.

24 Puis dans les secteurs manufacturiers,
25 productions manufacturières, on parle d'électricité

1 pour force motrice. Alors, ça nous laissait très
2 sceptiques sur l'évaluation ou la projection qui a
3 été faite qui nous apparaît surestimée pour le
4 potentiel de décarbonation.

5 C'est bien triste qu'on n'ait pas pu en
6 savoir plus de la part d'Hydro-Québec sur comment
7 ils sont arrivés à ce calcul-là, mais je pense que
8 c'est important de retenir que... Parce qu'il y a
9 des conséquences importantes que ces prévisions
10 sont fort peu probables.

11 Puis comme je le mentionnais, surtout que
12 le coût d'opération au gaz naturel, c'est beaucoup
13 moins cher qu'à l'électricité. Puis on a fait
14 référence à ce que ça veut dire, ça, des projets de
15 décarbonation.

16 Puis il y a, évidemment, les investissements
17 pour le CAPEX, pour installer ça prend... pour
18 modifier. Mais même s'il y a de l'aide
19 gouvernementale, certaines fois pour une certaine
20 période de temps, avec des montants qui ne sont pas
21 nécessairement, quand tu fais des investissements
22 dans une usine, tu le fais pour... tu regardes sur
23 un horizon de plus que dix (10) ans.

24 Alors, il faut que tu t'assures si ton coût
25 d'opération, tu changes du gaz naturel, par

1 exemple, par de l'électricité, bien, c'est un
2 pensez-y bien. C'est un gros calcul à faire. Il
3 faut que ça soit rentable à un moment donné.

4 Puis évidemment, ça, ça vient dans un
5 contexte où déjà... Vous m'avez déjà entendu, vous
6 m'avez lu sur la question. On considère déjà qu'on
7 a de la difficulté à garder des tarifs
8 d'électricité qui est un avantage compétitif pour
9 les grands consommateurs industriels d'électricité
10 au Québec. C'est de moins en moins compétitif.

11 À partir deux (2) avril, suite à une
12 décision qui a été rendue récemment, à partir du
13 premier (1er) avril, on va avoir une autre
14 augmentation de trois point trois pour cent (3,3 %) au Tarif L. Avec l'augmentation de l'année
15 précédente, on est à peu près à huit pour cent
16 (8 %) d'augmentation.

17
18 Le Tarif N, G, on est à douze pour cent
19 (12 %), à peu près d'augmentation sur deux ans,
20 alors que les prix du gaz naturel, eux, ont baissé.
21 On l'avait déjà souligné dans un autre dossier. On
22 peut prendre différents portraits, mais sur une
23 période de douze (12) mois, janvier deux mille
24 vingt-trois (2023) à janvier deux mille vingt-
25 quatre (2024), les contrats à terme avaient diminué

1 de vingt-cinq pour cent (25 %).

2 Et ça, ça veut dire, évidemment, que nos
3 compétiteurs dans les usines américaines qui
4 utilisent de l'électricité qu'ils ont besoin pour
5 l'électrolyse et autres, bien, eux, ils sont
6 capables d'avoir de l'électricité à meilleur prix
7 qu'ils avaient il y a douze (12) mois, encore plus
8 intéressante, parce que les prix du gaz naturel...
9 parce que le gaz naturel est utilisé pour générer
10 de l'électricité du côté américain.

11 Alors, notre avantage compétitif se
12 rétrécit fortement depuis deux ans par rapport à
13 nos compétiteurs américains. Alors, tout ça dans un
14 contexte de dire... et en plus, on va faire des
15 projets de décarbonation dans des secteurs... puis
16 là, c'est pour ça, on nous a identifié des secteurs
17 où il nous apparaissait que le... le fossile
18 n'était pas un gros joueur, ça nous apparaît
19 difficile à réconcilier.

20 Et ça, évidemment, l'important c'est parce
21 que... la conséquence... oui, on est dans un
22 contexte de décarbonation, les membres travaillent
23 forts puis essaient... puis eux autres aussi, il y
24 en a plusieurs qui sont en demande pour avoir des
25 blocs d'électricité, mais dans un contexte où la

1 transition énergétique... on se le fait dire par
2 tout le monde, pour tous les secteurs, que ce soit
3 les industriels, les commerciaux, le résidentiel,
4 tout le monde va payer plus cher pour la transition
5 énergétique. Ça, on ne fait que le répéter. Alors,
6 c'est important, ça. Alors, là, la question du
7 timing, là, t'sais, de dire : on n'est pas obligé
8 de tout faire en même temps, il faut être capable
9 de l'étaler dans le temps, puis la surestimation,
10 elle a des conséquences.

11 Oui, on va finir par, tout le monde, payer
12 plus cher la transition énergétique, mais il y a
13 une question de dosage. Faut pas se sortir non plus
14 du marché. Dans le secteur industriel, forcément,
15 parce qu'on est en compétition mondiale, on est
16 encore plus sensible parce que dès qu'on perd de
17 l'avantage compétitif, dès que l'écart se rétrécit,
18 le fait de dire : bon, ça va être peut-être... au
19 cas où qu'on se sous-estime, on va surestimer,
20 puis, bien, si on veut vraiment faire une
21 projection puis on est sur une période de huit ou
22 dix ans, dépendant si on prend deux mille trente-
23 deux (2032) ou deux mille trente-cinq (2035), ou
24 huit ou onze ans, c'est important, là, de... de ne
25 pas trop surestimer.

1 On va peut-être arriver tous au même point.
2 Mais plus on est capable de le reporter... si on
3 est capable de reporter une partie des
4 augmentations tarifaires qu'on va avoir à subir de
5 par la transition énergétique, ce qui doit déjà
6 être vécu, bien, ça serait important d'essayer de
7 minimiser autant que faire se peut. C'est pour ça
8 qu'il faut questionner puis il faut creuser.

9 C'est pour ça que c'est c'est regrettable
10 qu'on n'ait pas pu avoir plus d'informations sur où
11 est-ce qu'ils sont allés. Parce que moi quand j'ai
12 parlé à des membres qui sont dans le domaine, je
13 n'ai pas l'accès aux informations qu'Hydro-Québec
14 avait accès, mais où est-ce qu'on trouvait ça,
15 quatre térawattheures (4 TWh)? C'est énorme, là,
16 t'sais, sur d'ici deux mille trente-deux (2032)
17 pour le secteur « Autres industriel » quand je
18 regarde « Transformation alimentaire »,
19 « Production manufacturière », comme je le disais,
20 où le potentiel m'apparaît assez restreint en
21 énergie fossile.

22 Alors, oui, il y a un risque de ne pas
23 rencontrer la demande, c'est vrai, mais faut au
24 moins s'asseoir sur une preuve qui devrait être
25 beaucoup plus solide pour être capable d'établir ce

1 que ça représente. Puis ça ne veut pas dire que ça
2 n'arrivera pas un jour, comme je le mentionne, mais
3 il y a une question de timing. Ça a-tu tout besoin
4 d'arriver en même temps? Ça a-tu tout besoin
5 d'arriver en même temps que le reste qui arrive
6 puis qui vient frapper puis...?

7 Là, je parle les industriels, mais
8 également les commerciaux, puis également les
9 québécois qui essayent de boucler leur fin de mois.
10 Chaque dollar compte évidemment pour Hydro-Québec,
11 mais chaque dollar compte également pour chacune
12 des usines en compétition, chacun des commerces,
13 chacun des québécois qui essaie de... dans le
14 résidentiel même de... de rencontrer ses fins de
15 mois, on... Essayer d'étaler, de faire attention
16 avant d'aller de l'avant avec les plans, ça
17 m'apparaît fort important et fort pertinent dans le
18 contexte actuel. Je n'ai pas d'autres commentaires
19 à ce stade-ci. Merci.

20 Q. [100] Merci beaucoup, Monsieur Allard, pour vos
21 commentaires, c'était très éclairant. Donc, on peut
22 maintenant passer à la période de questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci aux membres du panel. Donc, est-ce
25 qu'il y a des intervenants qui aimeraient contre-

1 interroger le panel de l'AQCIE-CIFQ? Maître Neuman?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui. Bonjour, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pour le RTIEÉ.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour Madame,
8 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour le
9 RTIEÉ. Bonjour aux témoins.

10 Q. **[101]** J'aurais quelques questions relatives à un
11 aspect de la décarbonation, qui sont les nouvelles
12 charges, donc les nouveaux... les ajouts de charges
13 dans le secteur industriel pour l'électrification
14 d'entreprises qui autrement iraient peut-être à des
15 combustibles fossiles. J'ai écouté le témoignage et
16 je suis très heureux du témoignage de monsieur
17 Allard qui mentionne que plusieurs des clients de
18 l'AQCIE-CIFQ font partie de ceux qui ont demandé au
19 gouvernement du Québec, au ministre, des blocs
20 d'énergie, et seulement certains les ont eus
21 puisque le ministre doit choisir parmi les projets
22 de plus de cinq mégawatts (5 MW) qui lui sont
23 soumis.

24 J'ai également entendu monsieur Germain,
25 qui a fait... qui a tenu un propos similaire, du

1 fait que certains de ses clients ont fait des
2 demandes, mais tous... pour obtenir des blocs
3 d'énergie, mais que tous n'ont pas pu être
4 acceptés. Et il a qualifié cela de « verrou » à
5 l'électrification, à la transition énergétique qui
6 est souhaitée par le gouvernement, dans ce sens que
7 c'est un verrou qui consiste dans la limitation de
8 l'offre par rapport à la demande qui est supérieure
9 à cette offre.

10 Et écoutez, j'attirerais votre attention
11 sur un document que nous avons déposé. Bien, en
12 fait, ce n'est pas... peut-être pas nécessaire de
13 le projeter puisqu'il est possible que vous soyez
14 très familier avec ces propos. Un des documents que
15 nous avons déposés, qui est la pièce C-RTIÉE-0051,
16 était le mémoire qu'Hydro-Québec avait soumis au
17 moment de l'adoption du projet de loi 2, celui qui
18 a imposé cette limite requérant une autorisation
19 ministérielle à tout ajout de charge de cinq
20 mégawatts (5 MW) ou plus.

21 Et Hydro-Québec annonçait alors qu'il avait
22 déjà reçu, de la part des... de ses clients, des
23 demandes d'alimentation pour plus de quatre-vingts
24 (80) projets de plus de cinquante mégawatts
25 (50 MW). Donc, pour environ vingt mille mégawatts

1 (20 000 MW), et de plus de cent cinquante (150)
2 projets de cinq à cinquante mégawatts (5-50 MW), ce
3 qui totalisait environ trois mille mégawatts
4 (3000 MW). Donc, ça faisait un total de vingt-trois
5 mille mégawatts (23 000 MW) qui étaient en attente.
6 Et évidemment, tous n'ont pas pu être acceptés,
7 puisque le ministre en a seulement choisi
8 quelques-uns.

9 Donc, sachant cela, je m'interroge, et
10 peut-être que... enfin, l'un des trois témoins de
11 l'AQCIE-CIFQ pourra y répondre. Je m'interroge sur
12 l'harmonisation entre les propos de monsieur
13 Allard, de monsieur Germain, qui dit, qui déplore
14 que certains de ses clients, certains de ses
15 membres voulaient avoir de l'électricité, mais
16 n'ont pas pu l'avoir parce qu'il y a une limitation
17 de l'offre, et la recommandation de l'AQCIE qui
18 craint... de l'AQCIE-CIFQ qui craint une
19 surestimation de la demande, et pour cette raison,
20 propose de retarder les appels d'offres de long
21 terme qui sont proposés par Hydro-Québec
22 Distribution. Donc, j'essaie de voir comment les
23 deux s'harmonisent.

24 M. PAUL PAQUIN :

25 R. Notre recommandation n'est pas de retarder. Notre

1 recommandation, telle qu'elle a été formulée, c'est
2 de prévoir plutôt dans l'appel d'offres, une... des
3 appels d'offres qui seraient de... du... des
4 approvisionnements qui seraient cyclables, pour
5 vraiment réduire les risques qu'il peut y avoir à
6 avoir une surcapacité et une sous-utilisation
7 d'électricité patrimoniale.

8 Alors, le fait d'avoir de l'électricité
9 cyclable comme celle qu'on a actuellement, si dans
10 une année on n'en a pas besoin, bien on ne
11 l'utilise pas. D'ailleurs, on ne paye pas. Alors,
12 si, par contre, les années où on va en avoir besoin
13 de plus, bien, on peut les différer dans le temps.

14 Alors, ce que vous avez mentionné, qu'on
15 dit qu'on veut retarder les appels d'offres, je
16 pense que ce n'est pas tout à fait exact.

17 Q. **[102]** O.K. D'accord. Donc, si je comprends bien,
18 votre recommandation se différencie de celle qu'on
19 a entendu il y a quelques minutes de l'AHQ-ARQ,
20 qui, elles... « elles » au pluriel, proposaient...

21 INTERRUPTION DE LA DIFFUSION

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Je suis de retour.

24 (PROBLÈME DE CONNEXION)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Attendez, Maître Neuman, on a un petit problème.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Est-ce que je dois attendre encore?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, attendez un instant. Vous pouvez poursuivre,
7 Maître Neuman.

8 Me GUILLAUME BOURBEAU :

9 En fait on en était, si je ne me trompe pas,
10 rendu... Bien, il y avait des réponses qui étaient
11 fournies du côté du panel. La question était, à
12 savoir comment est-ce qu'on peut conjuguer la
13 question du risque qu'on entrevoit du côté de
14 l'AQCIE-CIFQ par rapport à la surestimation des
15 besoins lorsque mis en confrontation avec le fait
16 que les membres des associations demandent des
17 blocs d'énergie.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui, mais j'avais entendu la réponse. J'avais
20 entendu la réponse à cet égard.

21 Me GUILLAUME BOURBEAU :

22 Il y avait des précisions qui à venir.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 D'accord. D'accord.

25

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. Concernant la référence à ce que vous mentionnez
3 pour l'AHQ-ARQ, je pense qu'on vise à peu près la
4 même chose. C'est que l'AHQ-ARQ vise plus de
5 flexibilité en donnant plus d'importance aux
6 contrats de court terme. Ce qu'ils visent eux
7 aussi, c'est plus de flexibilité pour pouvoir se
8 prémunir contre des besoins réels qui seraient
9 différents des besoins prévus. Donc, je pense qu'on
10 va à peu près dans le même sens. Eux, ils vont dans
11 le sens de prévoir plus des appels d'offres de
12 court terme alors que nous, on propose de tenir
13 compte aussi des appels d'offres qui iraient vers
14 de l'énergie cyclable. Je pense qu'on va dans le
15 même sens.

16 Q. **[103]** Je comprends. Mais croyez-vous,
17 effectivement, qu'il y a un risque de surestimation
18 de la demande puisque, dans la référence que je
19 vous ai mentionnée tout à l'heure, Hydro-Québec qui
20 mentionnait avoir reçu sur sa table vingt-trois
21 mille mégawatts (23 000 MW) de demande de desserte
22 d'alimentation dont il ne pourrait satisfaire
23 qu'une petite partie? Croyez-vous réellement qu'il
24 y a un risque de surestimation de la demande? Ce
25 sont vos membres, j'imagine, essentiellement qui

1 sont ces demandeurs en attente d'une réponse?

2 M. JOCELYN B. ALLARD :

3 R. Si je peux me permettre, Madame la Présidente, de
4 répondre, parce que tout à l'heure, évidemment ça
5 m'a allumé quand j'ai entendu parler du mémoire
6 d'Hydro-Québec en commission parlementaire sur le
7 projet de loi 2. Je me souviens... Puis évidemment
8 on a parlé, vous avez parlé du vingt-trois mille
9 mégawatts (23 000 MW). Maître Neuman a parlé du
10 vingt-trois mille mégawatts (23 000 MW). On entend
11 souvent dans les médias présentement trente mille
12 mégawatts (30 000 MW) en attente. Puis les gens
13 cognent et cognent et cognent à la porte. Ma
14 compréhension, ce n'est pas seulement des membres
15 actuels des industriels du Québec. Il y a des
16 nouveaux joueurs qui veulent s'installer au Québec,
17 soit.

18 Comme j'entendais dans une conférence d'un
19 spécialiste en énergie la semaine dernière, je
20 trouvais ça très intéressant, parce que le
21 commentaire à ça, vous savez, le trente mille
22 mégawatts (30 000 MW), quand on a dit ça, on dit
23 aux gens, vous allez être obligé de payer douze
24 cents du kilowattheure (12 ¢/kWh) au coût marginal,
25 mettons, onze cents (11 ¢) qu'Hydro-Québec,

1 l'ancienne PDG avait peut-être discuté, vous allez
2 voir que le trente mille mégawatts (30 000 MW) va
3 commencer à se dissoudre assez rapidement, merci.

4 La réalité, à mon avis, parce que nos
5 membres, évidemment, oui, on a des demandes en bloc
6 pour faire des projets de décarbonation, pour faire
7 des expansions, pour moderniser nos usines, mais
8 évidemment ça prend de l'électricité, parce que
9 c'est notre avantage concurrentiel. Je parle parce
10 que ce sont les consommateurs qui consomment le
11 tiers de l'électricité distribuée par Hydro-Québec
12 ici. Ça prend une énergie compétitive. On est
13 capable de se démarquer au Québec grâce au taux de
14 change dans plusieurs industries puis au coût de
15 l'électricité, parce que c'est un intrant fort
16 important. Ce n'est pas sur les coûts de
17 main-d'oeuvre. Ce n'est pas sur les coûts de
18 transport. Ce n'est pas sur les coûts de
19 construction. Ce n'est pas sur les coûts de
20 conformité environnementale. Ça coûte plus cher que
21 dans d'autres juridictions avec lesquelles on
22 compétitionne.

23 Alors, évidemment, bien, c'est sûr que le
24 trente mille (30 000 MW), puis là il faut mettre en
25 perspective, quand on nous dit vingt-trois mille

1 mégawatts (23 000 MW) auquel maître Neuman fait
2 référence, évidemment, il y a déjà... ça fait sept
3 ans que je suis avec l'AQCIE, j'ai commencé, on
4 avait des surplus, Hydro-Québec nous disait, on ne
5 sait pas quoi faire avec, ça nous sort par les
6 oreilles. Il y a un ancien PDG qui me parlait de la
7 spirale de la mort parce qu'on ne pouvait pas
8 vendre l'électricité. En deux mille dix-huit
9 (2018), j'étais en vacances, j'ai essayé de prendre
10 des vacances en juin, il y avait une panique parce
11 que le dossier de la cryptographie, tout le monde
12 en voulait, il y en avait, il y en avait, on ne
13 savait plus quoi faire pour répondre à la demande.

14 Puis tout à coup en deux mille dix-neuf
15 (2019), il y avait la pandémie. Puis, là, une
16 nouvelle PDG est arrivée. Puis, là, il en manque.
17 Là, on n'en a plus assez. Je dis juste, il faut
18 faire attention. Puis il faut mettre en perspective
19 également ces demandes-là, à quel coût. Parce que
20 même les projets de décarbonation, nos membres
21 tentent de trouver des façons. Puis, oui, comme je
22 l'ai mentionné clairement, on est conscient qu'il
23 va y avoir un coût de plus à tout le monde dans
24 tous les secteurs.

25 D'ailleurs, le premier secteur que tout le

1 monde s'entendait depuis déjà deux mille dix-sept
2 (2017), envoyer le bon signal de prix dans le
3 secteur résidentiel, l'interfinancement. On sait
4 déjà tout ça. Donc, ça aiderait déjà envoyer le bon
5 signal de prix. Mais dans les autres secteurs qui
6 paient déjà plus cher que ce qu'ils devraient payer
7 pour avoir le service, on est conscient, le coût
8 marginal est supérieur au coût moyen pour Hydro-
9 Québec. Ça va faire en sorte en utilisant plus
10 d'électricité d'augmenter le coût de tout le monde.

11 Mais, là, il faut faire attention pour ne
12 pas complètement sortir du marché. Puis en
13 augmentant... D'ailleurs, ce qu'on fait, c'est
14 qu'on crée, en augmentant les tarifs d'électricité
15 trop rapidement, en nuisant à notre compétitivité
16 ce qu'on fait, c'est tout simplement changer de la
17 production qui va se faire dans d'autres usines à
18 l'extérieur qui n'ont pas ces pressions de
19 décarbonation aussi aigues que nous au Québec, qui
20 font face à des coûts. On a eu un petit... En bon
21 français, on a eu un petit « break », c'est
22 malheureux à dire, avec l'invasion russe en Ukraine
23 parce qu'il y a eu une augmentation énorme des prix
24 du gaz naturel au début deux mille vingt-deux
25 (2022), à l'hiver, printemps deux mille vingt-deux

1 (2022). Mais, là, le marché s'est réajusté.

2 Puis comme je mentionnais tout à l'heure,
3 les prix du gaz, qui est un intrant fort important
4 même pour fabriquer l'électricité... J'ai des
5 membres qui ont des usines américaines. Ils me
6 disaient... Ils font même... Ils génèrent à partir
7 du gaz naturel leur électricité parce que c'est
8 nécessaire dans le procédé d'électrolyse sur le
9 site industriel. C'est difficile de compétitionner
10 avec ça quand tu as un tarif L de ton côté qui
11 augmente de huit pour cent (8 %) en deux ans.

12 Alors, le vingt-trois mille (23 000), il
13 faut faire attention. Oui, il y a un risque de
14 surestimer. Puis comme je le mentionnais, je ne dis
15 pas nécessairement que la réponse ultime ne sera...
16 C'est une question de, à quelle date. Donnons-nous
17 les moyens pour l'étaler, pour essayer de justement
18 d'être agile, flexible. C'est des termes souvent
19 employés. Les monopoles sont fort à dire, on veut
20 devenir agiles et flexibles.

21 Bien, faisons-le pour arriver à garder,
22 oui, une augmentation des tarifs parce qu'il va y
23 en avoir une, mais en étant conscient qu'on ne sera
24 pas plus avancé si, déjà qu'on a de la misère à
25 compétitionner avec des prix de gaz naturel, si on

1 augmente encore trop rapidement les prix
2 d'électricité, puis là je parle d'industriel, mais
3 ça s'applique dans les secteurs commercial
4 également. Il y a une certaine compétition. Ils
5 font face à toutes sortes... L'inflation est
6 existante pour eux encore aujourd'hui. Les ménages
7 ont de la misère. Alors, essayons d'y aller
8 tranquillement, de trouver toutes les avenues.

9 Puis pour commencer ça, bien, ça prend de
10 la transparence. Puis c'est pour ça que je reviens
11 à mon commentaire. Je ne veux pas avoir l'air de me
12 plaindre. Mais je trouve ça triste qu'on n'a pas pu
13 avoir plus d'informations quand on fait des
14 demandes, puis qu'on a redemandé des précisions,
15 comment on arrive à ces chiffres-là qu'Hydro-Québec
16 nous propose, comment on arrive à cette vision-là.
17 Puis, moi, j'ai trouvé ça triste également
18 d'entendre que, entre vingt trente-deux (2032) et
19 vingt trente-cinq (2035), on nous a mis à jour des
20 choses, mais on ne peut pas les questionner. C'est
21 un peu plate, là.

22 Tu dis, on veut savoir où on s'en va. Nous,
23 quand on fait des prévisions, quand on veut essayer
24 de voir comment on peut investir, comment on peut
25 faire fonctionner les projets de décarbonation, il

1 faut bien savoir où est-ce que le prix de
2 l'électricité s'en va, où les intrants vont aller,
3 puis sur quel horizon. Puis comme je le
4 mentionnais, une usine, tu ne fais pas un
5 investissement sur cinq ans ou sur quatre ans. Tu
6 fais un investissement sur dix (10), quinze (15),
7 vingt (20) ans. Il faut que tu aies une vision
8 d'avenir. Il faut que tu saches où tu t'en vas.
9 Puis aller plus loin, bien, ce n'est pas une
10 mauvaise idée.

11 Puis, évidemment, on aime mieux avoir
12 l'argent tout de suite que de l'avoir plus loin.
13 Puis les coûts, tu veux essayer de les repousser
14 puis tu veux optimiser le plus possible. C'est pour
15 ça que je pense que, en tout cas, je suis confiant
16 que la Régie est consciente de ça. Puis ce n'est
17 pas le dernier plan d'approvisionnement qu'Hydro-
18 Québec va présenter. Il y a moyen de réajuster puis
19 de faire ça de façon correcte.

20 Q. **[104]** Mais pour revenir à votre suggestion. Donc,
21 le fait de lancer des appels d'offres cyclables,
22 donc ça pourrait être des appels d'offres de long
23 terme qui feraient partie des lancements qui sont
24 prévus en vingt vingt-quatre/vingt vingt-cinq
25 (2024-2025) de la part d'Hydro-Québec. Est-ce que

1 ma compréhension est correcte? Ou est-ce que...

2 est-ce que le...

3 R. Oui, oui, c'est peu près comme ça, c'est de... il y
4 en a déjà un qui est prévu actuellement, les sept
5 cent cinquante mégawatts (750 MW). Dans le sept
6 cent cinquante mégawatts (750 MW) il pourrait...
7 Hydro-Québec pourrait envisager de voir si ça peut
8 être intéressant sur le plan financier ou non,
9 de... au lieu d'avoir sept cent cinquante mégawatts
10 (750 MW) d'énergie garantie pour toute l'année,
11 d'avoir une certaine portion de ça qui soit plus
12 flexible pour pouvoir s'adapter si jamais la
13 réalité devenait un peu différente de... de ce qui
14 est prévu. Et surtout en regardant les modalités
15 actuelles, où l'énergie disons qui n'est pas... qui
16 n'est pas utilisée une année peut être reportée
17 l'année d'après. C'est que ça pourrait compenser
18 une augmentation un peu plus élevée les années
19 suivantes. Ça m'apparaît un type de... de produit
20 qui... qui a une certaine souplesse qui pourrait
21 être intéressante.

22 M. JOCELYN B. ALLARD :

23 R. Madame la Présidente, si je peux me permettre de
24 rajouter un point à la... ça revient à la question
25 de maître Neuman tout à l'heure sur le mémoire

1 d'Hydro-Québec. Il y a un autre élément, il ne faut
2 pas... il ne faut pas prendre pour acquis, on a une
3 belle énergie, on a une énergie verte au Québec, ça
4 a une valeur puis là on est tous conscients de ça.
5 Mais il ne faut pas prendre pour acquis, là, que
6 c'est juste parce qu'on dit ça que tout à coup tout
7 le monde... tout le monde cogne à la porte, tout le
8 monde en veut, comme je l'ai mentionné, il y a une
9 question de prix. Puis d'ailleurs la meilleure
10 chose, ce qui était surprenant dans le fameux
11 mémoire d'Hydro-Québec de février deux mille vingt-
12 trois (2023) pour la Commission parlementaire
13 projet de loi 2, là, je pense que c'est ce à quoi
14 vous faisiez référence, Maître Neuman, dans le
15 dossier.

16 Q. **[105]** Le trente et un (31) janvier. Le trente et un
17 (31) janvier, oui.

18 R. Le trente et un (31) janvier, bon. O.K. Moi, je
19 suis passé en février deux mille vingt-trois
20 (2023), c'est pour ça, mais c'est ça, mais ce qui
21 m'avait... ce qui avait quand même été fort
22 intéressant à apprendre, c'est l'admission d'Hydro-
23 Québec dans ce document-là, que dans les vingt
24 (20)... les vingt (20) années précédant la...
25 précédentes, il y avait eu... il n'y avait aucune

1 addition de charge industrielle au Québec. La seule
2 addition qu'il y avait eue, là, on l'avait... puis
3 ça m'avait frappé qu'ils l'admettent aussi
4 clairement, c'est qu'il y avait une baisse de la
5 consommation industrielle. Le seul ajout industriel
6 d'importance qu'il y avait eu, là, c'est
7 l'agrandissement de l'aluminerie Alouette au
8 Québec. Le reste, là, quand on regardait les
9 chiffres, puis c'était aligné par Hydro-Québec.
10 Alors si c'était... si... puis on était en deux
11 mille vingt-trois (2023), là, je ne suis pas en mil
12 neuf cent quatre-vingt-treize (1993), là, je suis
13 en deux mille... je suis... il y a douze (12) mois,
14 treize (13) mois. Donc, ça reconnaissait que c'est
15 pas... il ne faut pas prendre rien pour acquis.
16 Puis c'est pas parce qu'on nous dit qu'il y en a
17 vingt-trois mille (23 000) qui font une demande que
18 ça veut dire qu'ils vont tous se réaliser, qu'ils
19 vont tous être là. Comme je le mentionnais, ça va
20 dépendre à quel prix. Tout le monde veut faire des
21 projets, mais évidemment il faut que tu fasses ton
22 économique puis si ton économique... si tu doubles
23 le prix de ton intrant qui est mettons soixante
24 pour cent (60 %) de tes coûts, bien ça ne
25 fonctionnera pas. Il va y avoir quelqu'un ailleurs

1 dans le monde qui va... qui va battre ton coût. Tu
2 peux pas repasser les dépenses, les coûts.

3 Q. **[106]** Mais vous convenez que sur ces vingt-trois
4 mille mégawatts (23 000 MW) demandés, même si tous
5 ne se réaliseront pas éventuellement, si l'offre
6 est disponible pour y... pour y répondre, qu'il y
7 aurait quand même un certain nombre et même un
8 grand nombre qui vont aller de l'avant. Donc, en ce
9 sens que si... si l'offre s'accroît et donc que
10 c'est... que le ministre est apte à accueillir un
11 plus grand nombre de ces demandes, qu'il y a une
12 grand nombre qui vont se réaliser. On ne va pas
13 tomber à zéro comme... comme vous le mentionnez
14 ou... pour les années antérieures, il y a eu peu
15 d'accroissement de la demande... de la demande
16 industrielle.

17 R. Madame la Présidente, la réponse, on ne peut pas
18 répondre à cette question-là, on sait pas à quel
19 prix. Dans votre... dans la question de maître
20 Neuman il n'y a pas d'indication à savoir sur les
21 vingt-trois mille (23 000) à quel prix est-ce que
22 les gens sont prêts à réaliser les projets? Moi,
23 j'ai des membres, là, qui littéralement me disent
24 qu'en ce moment, avec le cinq point trois sous
25 (5,3 ¢)... là, je prends un chiffres... je prends

1 une règle du pouce, là, mettons du... au tarif L,
2 là, avec... dépendant du niveau, là, de FU, etc.,
3 bon, si on prend... calculons cinq point trois sous
4 du kilowattheure (5,3 ¢/kWh), bien en ce moment ils
5 ont de la misère à rester compétitifs. Puis ce qui
6 les sauve, là, je pense à un de mes membres en
7 particulier, c'est grâce au taux de change du
8 dollar canadien. Si le taux de change remonte à...
9 je dirais en haut de quatre-vingts sous (80 ¢)
10 comme il a été il n'y a pas si loin que ça, ça va
11 poser de sérieux problèmes. Puis d'ailleurs c'est
12 pas... puis c'est pas... c'est pas se conter des
13 peurs puis faire semblant, là. Moi, je suis arrivé
14 en deux mille seize (2016) à l'AQCIE. En deux mille
15 dix-huit (2018) il y avait une entreprise... c'est
16 public, là, AkzoNobel, qui était membre de l'AQCIE,
17 qui avait une usine à Valleyfield, une aux États-
18 Unis, puis une à Magog. Et il y avait trois usines
19 qui font le même produit. Le produit est en baisse,
20 le siège social décide de restreindre la
21 production. Et malheureusement, moi, j'aurais
22 préféré comme Québécois qu'on ferme l'usine des
23 États-Unis puis qu'on garde les deux du Québec. Ça
24 nous permettait d'avoir des membres plus actifs,
25 plus importants au Québec. Puis pour Hydro-Québec

1 d'en vendre, puis pour tout le monde de créer de la
2 richesse dans les deux régions du Québec, la région
3 de Valleyfield, puis la région de Magog.

4 Et puis, malheureusement, bien, c'est celle
5 de Valleyfield qui a écopé. Puis celle de Magog a
6 augmenté un peu sa production, celle des États-Unis
7 a augmenté sa production, puis c'est là où on en
8 est. Alors, ce n'est pas une question de se faire
9 des peurs, il faut juste être réaliste. Puis c'est
10 ça, il faut faire attention. Ça fait qu'il faut y
11 aller, il faut être conscients.

12 Alors à la question de maître Neuman,
13 Madame la Présidente, qui dit : « Est-ce que vous
14 êtes d'accord qu'il y en a vingt-trois
15 mille(23 000)? » Bon, c'est parce qu'il y en a un
16 certain nombre qui vont se réaliser? On ne le sait
17 pas.

18 À quel prix? Si vous dites que c'est à
19 douze cents du kilowattheure (12 ¢/KWh), pas sûr,
20 moi, qu'il va y en avoir tant que ça. C'est peut-
21 être... Peut-être que oui, peut-être... Ça va
22 dépendre de l'économie de chacun des domaines.

23 Bien, moi, je peux vous dire que le trente-
24 trois pour cent (33 %), à peu près, le trente pour
25 cent (30 %) d'électricité consommé au Québec qui y

1 est par des grandes entreprises qui sont des
2 grandes consommatrices d'électricité que l'AQCIE
3 représente, bien, évidemment, c'est parce que c'est
4 un intrant important. Puis si je double le prix de
5 l'électricité, c'est sûr que ça ne fonctionnera
6 pas. Il n'y aura pas vingt-trois mille (23 000).

7 Moi, je pense qu'il va y en avoir pas mal
8 plus proches de zéro. Comme l'expert en énergie que
9 j'entendais la semaine passée à un colloque des HEC
10 disait : « Le trente mille (30 000) qu'ils nous
11 disent qu'ils cognent à la porte, si vous leur
12 chargez le coût marginal, vous allez voir que ça va
13 fondre comme neige au soleil. »

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Neuman, est-ce que vous avez d'autres
16 questions.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Non, je n'ai pas d'autres questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Je remercie les témoins.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est bon.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Et je remercie La formation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup, Maître Neuman.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 C'est bien.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui

9 aimeraient contre-interroger le panel AQCIE-CIFQ?

10 Non? Maître Turmel pour Hydro-Québec Distribution?

11 Me SIMON TURMEL HQ :

12 Non, et il n'y aura aucune question de la part du

13 Distributeur, merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Maître Lefrançois pour la Régie?

16 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

17 Je n'aurai pas de questions, merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Monsieur Dupont pour La formation?

20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

21 M. PIERRE DUPONT :

22 Merci, Madame la Présidente. Donc, salutations au

23 panel et à maître Bourgault.

24 Me GUILLAUME BOURBEAU :

25 Bourbeau. On m'appellera par tous les noms.

1 M. PIERRE DUPONT :

2 Puis je ne suis pas jeune, puis je pense à un
3 dénommé Pierre Bourgault. Ça remonte. Vous, c'est
4 « Bourbeau ». Ça fait que je vais juste changer le
5 « G » pour un « B », je m'en excuse. On va y
6 arriver à la fin.

7 On fait-tu un engagement que lors de la
8 plaidoirie, Maître Bourbeau, on va...

9 Me GUILLAUME BOURBEAU :

10 C'est quand même rare, là.

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Q. [107] Sérieusement, je veux juste revenir un peu
13 sur votre recommandation, puis maître Neuman en a
14 parlé également, mais bref, ce qu'on comprend,
15 c'est oui, la prudence, oui le timing, oui et peut-
16 être, pour prendre des termes à la mode, il est
17 plus probable qu'improbable que la prévision soit
18 surestimée des besoins et des ventes, notamment au
19 secteur industriel.

20 Et en contrepartie, vous prévoyez
21 d'introduire un produit cyclable dans un appel
22 d'offres à long terme? Je comprends que c'est la
23 recommandation à la lumière de la surestimation,
24 selon vous, des ventes? C'est le format de la
25 recommandation?

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. Oui.

3 Q. **[108]** Parfait. Maintenant, comme vous le savez
4 probablement, en vertu du cadre législatif
5 réglementaire actuel, les appels d'offres de long
6 terme doivent être approuvés par la Régie dans ses
7 caractéristiques, dans ses modalités, avant d'être
8 lancés.

9 Donc, est-ce que vous considérez qu'il y
10 aurait là pour vous, une opportunité, une occasion,
11 lorsqu'on va être devant l'appel d'offres de long
12 terme selon ce qu'on a entendu au cours des deux
13 derniers jours, ça va être soumis en temps
14 opportun, mais on parle de deux mille vingt-quatre
15 (2024), là, si on se fie au fameux tableau.

16 Donc, est-ce qu'il y a là, pour vous, une
17 occasion de faire valoir ces points-là en terme des
18 produits? Puis à la lumière, évidemment,
19 probablement, des besoins, rendus là?

20 R. D'après nous, donner un signal à Hydro-Québec comme
21 quoi ça pourrait être un produit intéressant
22 remettrait qu'Hydro-Québec le considère
23 immédiatement au lieu d'attendre qu'Hydro-Québec
24 présente des appels d'offres avec certaines
25 caractéristiques auxquels ça n'apparaîtra pas.

1 Et à ce moment-là, ça viendrait alourdir le
2 processus parce que si jamais vous pensez que ça
3 serait quelque chose d'intéressant, il me semble
4 qu'il faudrait le signaler immédiatement à Hydro-
5 Québec pour qu'ils puissent en tenir compte dès le
6 début, dès la présentation des caractéristiques des
7 appels d'offres qu'ils entendent soumettre.

8 Q. [109] Bien, je vous remercie pour l'éclairage. Ma
9 deuxième, c'est... Monsieur Germain, là, quand vous
10 avez mentionné que vous avez compris que bon, pour
11 la cogénération, il y a un programme d'achat
12 d'électricité - en tout cas, c'est ce qu'on
13 comprend aussi - du Distributeur qui devrait être
14 mis en place. On présume que ça va être en temps
15 opportun aussi, que ce programme-là va être mis en
16 place. Mais d'après ma compréhension, ça s'appuie
17 sur un projet de règlement, qui lui-même fait
18 l'objet de consultation préalable. Donc, est-ce
19 qu'il y aura là une occasion encore une fois pour
20 l'industrie que vous représentez, pour les membres
21 de l'AQCIE-CIFQ, de faire des représentations
22 auprès des autorités pour leur signaler, bon,
23 l'urgence, qu'il faut vraiment aller de l'avant,
24 que vos membres ont besoin de connaître, de savoir,
25 là, dans quoi... dans quoi ils vont jouer? Parce

1 que comme vous pouvez le constater, ce n'est pas la
2 Régie... la Régie doit attendre le règlement avant
3 de... avant de se positionner.

4 M. LOUIS GERMAIN :

5 R. On va profiter de toutes les occasions qui vont
6 nous être offertes. D'ailleurs, il y a eu un appel
7 d'offres qui a été fait dans le passé, toutes
8 sources, si ma mémoire est bonne, toutes sources
9 d'énergie renouvelable, et la cogénération pourrait
10 soumettre des propositions là-dedans.

11 Notre enjeu, il est plus celui du fait
12 qu'on a des contrats de cogénération actuellement,
13 on n'a... jusqu'à tout récemment, les discussions
14 qu'on avait avec le Distributeur étaient que
15 cogénération, ça coûte cher. Souvenons-nous que...
16 l'appel d'offres de deux mille onze (2011), je
17 pense qu'on devait être à dix cents et demi à peu
18 près, le kilowattheure, fait que vous comprenez,
19 quand on sort l'éolien aujourd'hui, là, je fais un
20 chiffre rond à sept cents (0,07 \$), bien, on ne
21 ressortira pas de la « cogen » à sept cents
22 (0,07 \$) aujourd'hui. Sauf qu'on offre de la
23 puissance.

24 Ce qu'il nous faut - ce qu'il nous faut -
25 c'est de recevoir un signal clair à l'effet

1 qu'Hydro voit là une option pour être capable de
2 répondre à ses besoins en énergie et ses besoins en
3 puissance. Fait que quand il y a eu l'appel
4 d'offres général toutes sources, la cogénération
5 pouvait soumettre des propositions là-dedans. Ce
6 que les membres nous disent chez nous, c'est que
7 si... si vous en voulez davantage, on va vous en
8 offrir davantage. Et je pense qu'Hydro-Québec peut
9 avoir un intérêt, parce qu'actuellement, je sais
10 qu'ils... je sais qu'ils cherchent des mégawatts,
11 puis on est en mesure d'en mettre sur la table
12 rapidement.

13 Ça fait que toutes les options qui vont se
14 présenter à nous, on va se positionner là-dessus
15 pour en faire valoir. Et je peux vous assurer qu'on
16 a déjà fait valoir auprès de différents cabinets de
17 ministres la pertinence de... de soutenir et de
18 continuer de développer des cogénération.

19 Q. **[110]** D'accord, merci. C'était ma sous-question.
20 Vous venez d'y répondre, c'est : il y a les moyens
21 pour les membres de participer à des appels
22 d'offres, mais vous venez de me répondre, je vous
23 remercie. Ma dernière... mon dernier point. Ça
24 concerne peut-être... bien, ça concerne les deux,
25 l'AQCIE puis CIFQ. Je me suis demandé... Souvent,

1 vous représentez les deux en même temps devant
2 nous. Est-ce que c'est la même démarche devant le
3 gouvernement aussi lorsque vous faites des
4 représentations? Ou pas nécessairement, c'est... ça
5 se fait en bilatéral?

6 R. Oui. je vais vous donner ma perception, puis je
7 vais laisser monsieur Allard présenter la sienne
8 après, mais on est les secteurs industriels, fait
9 qu'on est pas mal toujours à la même place. Vous
10 savez, quand on se présente devant vous, on le fait
11 conjointement parce que nos intérêts sont communs,
12 puis quand on le fait de manière indépendante, on
13 est aussi à la même place. On l'a fait récemment
14 sur le dossier du tarif L, indexé avec le taux
15 d'indexation du tarif L. Alors, l'AQCIE a fait des
16 représentations de son bord, a déposé son mémoire,
17 on a déposé le nôtre.

18 Alors, quant à nos stratégies, nos
19 relations politiques, bien là, c'est à chacun de le
20 faire à sa façon, mais sachez que globalement, nos
21 intérêts sont plutôt communs. Fait que, Monsieur
22 Allard, je vous laisse...

23 M. JOCELYN B. ALLARD :

24 R. Oui, c'est ça. Mais évidemment, vous comprendrez
25 également que, sans rentrer dans les détails sur

1 lobbyiste inscrit, là, c'est tout... c'est tout
2 connu, mais évidemment, à l'intérieur d'une
3 association comme la nôtre, il y a des joueurs qui
4 n'ont pas... tout le monde n'est pas nécessairement
5 à la même place en même temps tout le temps. Il y a
6 des intérêts. Il y a des compétiteurs autour de la
7 table entre eux. Les différents secteurs
8 industriels sont... sont... tirent chacun de leur
9 côté, puis c'est c'est normal, c'est la bonne...
10 c'est une bonne dynamique, là, qui permet d'arriver
11 à des... trouver des solutions communes ou des
12 propositions communes, qui réussit à rencontrer les
13 besoins de chacun.

14 Alors évidemment, on a déjà à faire ça,
15 fait qu'on le fait de façon, je dirais... on se
16 parle sur une base régulière entre la CIFQ et
17 l'AQCIE, qui est déjà un regroupement d'intérêts
18 qui ne sont pas toujours exactement les mêmes.
19 Alors, c'est ça. Donc... Évidemment, si on nous
20 invitait en même temps que le CIFQ à rencontrer les
21 officiers... les officiels gouvernementaux, bien,
22 je pense que ça serait approprié. Dépendant du
23 contexte, il y a des endroits où on se retrouve en
24 même temps à la même place.

25 Q. [111] Ça fait le tour. Je vous remercie.

1 R. Selon le débat.

2 Q. **[112]** Je vous remercie de votre réponse. Je
3 m'excuse de vous couper parce que ma
4 sous-question... finalement, ma question,
5 c'était... bon, comme vous savez, cinq mégawatts
6 (5 MW) et plus, ça n'appartient pas à la Régie, là,
7 c'est tout un autre mécanisme, et ça a été
8 mentionné d'ailleurs, bon, ça fait partie
9 maintenant des enveloppes de croissance, puis je ne
10 vais pas revenir là-dessus, là.

11 Mais par rapport à la décarbonation, si le
12 gouvernement a été sensibilisé, premièrement, aux
13 besoins de l'industrie pour qu'elle puisse
14 participer à la décarbonation, première des choses.
15 Notamment, accès à l'énergie, je présume, c'est une
16 des conditions.

17 Puis l'autre chose, est-ce qu'il y a des
18 représentations qui sont faites aussi pour dire au
19 gouvernement : « On veut bien nous aussi
20 décarboner, mais ça va prendre des programmes, ça
21 va prendre des coups de pouces, ça va prendre...
22 pour y arriver ». S'il y a des représentations dans
23 ce sens-là, bien...

24 M. LOUIS GERMAIN :

25 R. Oui, puis ça s'est traduit concrètement aussi. Je

1 l'ai un peu... je l'ai un peu abordé tantôt quand
2 j'ai témoigné. On a dit à plusieurs représentants
3 gouvernementaux : « Si vous voulez qu'on décarbone,
4 nous là, je vous ai fait la démonstration tantôt
5 qu'on a fait le maximum de ce qu'on pouvait faire.
6 Si on veut aller plus loin, il faut que je sorte du
7 fossile, puis il faut que je rentre de
8 l'électricité, mais à des coûts, qui actuellement
9 ne sont pas compétitifs. »

10 Puis on a dit gouvernement :

11 « Généralement, quand vous accordez du financement
12 aux entreprises, vous accordez du financement en
13 capital. Si vous voulez entreprendre une démarche
14 de décarbonation via le plan d'économie verte, il
15 faut que vous soyez en mesure aussi de combler le
16 différentiel de coûts entre le fossile et
17 l'électricité. »

18 On leur a demandé la mise en place d'un
19 programme, puis je pense qu'on a été entendu. Ils
20 ont mis dans le... dans le plan d'action d'économie
21 verte, c'est l'enveloppe de cent trente-six point
22 six millions (136.6 M) dont je vous parlais tantôt.

23 Ce qui fait que s'il y a des membres chez
24 nous qui veulent s'électrifier, ça va coûter plus
25 cher, mais le gouvernement dit : « Je vais être

1 capable, pendant une période transitoire, de vous
2 accorder du financement pour couvrir vos coûts
3 d'opération qui vont être plus élevés. » Il fait en
4 sorte que, avec le temps, ça permet de financer les
5 équipements, puis ça permet de pouvoir avoir de
6 l'électricité et des coûts plus abordables.

7 C'est ça la principale démarche qu'on a
8 fait puis qui a été inscrite au plan d'économie
9 verte. Mais la mesure, elle est là. Mais il faut
10 que je sois en mesure d'avoir accès à l'électricité
11 pour pouvoir le faire.

12 Q. **[113]** Puis ça va être ma dernière question pour
13 l'accès à l'électricité...

14 M. JOCELYN B. ALLARD :

15 R. Je me permets de rajouter sur la réponse de
16 monsieur Germain.

17 Q. **[114]** Oui, allez-y.

18 R. Ça me fait sourire parce que quand on rencontre
19 dans la dernière année, ou les deux dernières
20 années, le gouvernement, en plus de la question de
21 l'accès, comme je le mentionnais, la question du
22 « à quel prix », l'importance, puis l'importance de
23 ne pas empirer justement des coûts de conversion et
24 de décarbonation en augmentant le prix de
25 l'électricité, donc tu rends la chose encore plus

1 difficile à justifier ça.

2 Puis, vous savez, ce que je me suis fait
3 dire, c'est public parce que c'est en commission
4 parlementaire à laquelle maître Neuman faisait
5 référence dans sa question. Je me suis fait poser
6 la question, puis je me suis fait poser la même
7 question, je me suis fait dire la même chose des
8 représentants gouvernementaux. C'est : « Ah bien,
9 écoutez, en ce qui concerne le tarif L, ça... ce
10 n'est pas autant à nous que ça appartient, c'est à
11 la Régie, vous faites des... il faut que vous
12 fassiez des représentations quand ils fixent le
13 taux d'indexation pour conserver la compétitivité
14 du tarif L. »

15 Ça me fait sourire parce que moi, la
16 réponse que je leur ai donné, puis je l'ai donné
17 publiquement aux députés qui m'avaient posé la
18 question en commission parlementaire. Je m'étais
19 fait poser la même question dans les officines
20 gouvernementales où je m'étais fait dire la même
21 chose. « Bien, écoutez, on essaie à la Régie, mais
22 ça fait quatre ans qu'on se fait dire c'est point
23 soixante-cinq (.65) tout le temps. » Alors, ce
24 n'est pas ici qu'il faut que je cogne à la porte,
25 ça a l'air que c'est au gouvernement qu'il faut que

1 je vous convainque de changer la règle, puis eux
2 autres, ils disent : « Non, c'est la Régie qui
3 contrôle ça, c'est eux autres qui déterminent quel
4 taux va... vous le laissez compétitif. »

5 Alors, tout ça pour dire : oui, les
6 représentations sont faites, puis ce que je vous
7 dis, faites-vous-en pas, je dis la même chose à
8 Québec.

9 M. LOUIS GERMAIN :

10 R. Juste peut-être ajouter un complément
11 d'information. Ce qui préoccupe nos membres
12 actuellement, c'est que... c'est le seuil de cinq
13 mégawatts (5 MW), et pas nécessairement, puis je
14 l'ai précisé tantôt, pas nécessairement pour de la
15 décarbonation, mais pour assurer leur croissance
16 aussi. Et ça, c'est un seuil qui pose des
17 difficultés, ça préoccupe beaucoup. En fait, quand
18 on fait des représentations, vous nous demandiez
19 quel type de représentations on fait, je peux vous
20 dire que nos membres en font directement là-dessus
21 aussi.

22 Q. **[115]** Je vous remercie.

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Ça complète, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Monsieur Dupont. - Madame Falardeau.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Q. **[116]** Bonjour, membres du panel, Maître Bourbeau et
5 Monsieur Paquin. Monsieur Paquin, vous avez dit
6 que... donc, ce que je comprends de ce qu'on entend
7 aujourd'hui, là, c'est que la demande est peut-être
8 surestimée et que la solution que vous soumettez,
9 c'est celle d'avoir des appels d'offres flexibles.
10 Et qu'il y en a déjà eu dans le passé, ce type
11 d'appels d'offres là, là, qui est... qui présente
12 un profil de livraison cyclable, qu'Hydro-Québec en
13 a déjà émis, là, des appels d'offres de cette
14 nature-là dans le passé. Vous avez une qui vous
15 vient en tête, là, une circonstance qui vous vient
16 en tête?

17 M. PAUL PAQUIN :

18 R. Oui, je pense que je l'ai indiqué...

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 O.K.

21 R. ... dans... c'est l'appel d'offres...

22 Me GUILLAUME BOURBEAU :

23 Il y a deux exemples qui sont cités dans le plan et
24 dans le mémoire également, dans le plan de
25 présentation.

1 R. L'appel d'offres que c'est l'appel d'offres 2002-
2 01. Il a été autorisé par la décision D-2002-17.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 O.K. Oui.

5 R. Puis le contrat cyclable a été approuvé par la
6 Régie, dans sa décision D-2003-159. Et il y a eu,
7 par la suite, quelques modifications pour
8 permettre, par exemple, de différer l'énergie dans
9 le temps. Donc...

10 Q. **[117]** Parce que moi, j'avais un appel d'offres qui
11 a eu lieu en vingt vingt-et-un (2021) où Hydro-
12 Québec énonçait dans ses... dans sa page de
13 présentation, là, qu'il considérerait... qu'il
14 invitait à ce que les produits soumis à l'appel
15 d'offres présentent des profils de livraison
16 d'énergie cyclable. Puis est-ce que c'est ça que
17 vous aviez en tête? Ça, c'était en vingt vingt-et-
18 un (2021) puis ça a été approuvé en vingt vingt-
19 deux (2022), là, je pense, oui. Sélectionné en
20 vingt vingt-deux (2022) les fournisseurs de ça.
21 Alors, je me suis demandé si c'était ce genre
22 d'appels d'offres là auxquels vous faisiez
23 référence puisque vous identifiez des appels
24 d'offres qui ont lieu, il y a fort longtemps, là?

25 R. Je m'excuse, mais je ne connais pas les détails

1 de l'appel d'offres dont vous mentionnez. On parle
2 d'énergie cyclable et si c'est du même ordre que
3 celle qui a été signée auparavant, probablement que
4 ce l'est, donc, oui, ce serait quelque chose à...

5 Q. **[118]** Bon, c'est ça. C'est quelque chose dont
6 Hydro-Québec est habitué de... puis que nous, on
7 connaît... Donc, merci.

8 R. C'est un type d'appels d'offres qu'Hydro-Québec est
9 habitué de gérer.

10 Q. **[119]** Est habitué à gérer, peut-être même qu'il a
11 pensé à émettre cet appel d'offre là, qu'il n'en a
12 pas ou qu'il n'a pas précisé, là, dans ses
13 documents, mais peut-être même que ça faisait
14 partie des scénarios.

15 Maintenant, ce que je comprends aussi,
16 c'est que dans les prévisions de demandes
17 industrielles liées à la décarbonation, vous ne
18 vous reconnaissez pas et vous vous demandez comment
19 ils sont arrivés à ces prévisions-là. Notamment,
20 les « autres industriels grandes entreprises », là,
21 où on prévoit, ils prévoient quatre térawattheures
22 (4 TWh) additionnels. Vous dites que vous ne vous
23 reconnaissez pas là, parce que ça représente, là,
24 ici des entreprises dans le secteur agroalimentaire
25 puis la transformation du bois. Donc, quand vous

1 dites « vous ne vous reconnaissez pas », vous dites
2 « nos membres nous disent », est-ce que vous avez
3 une approche systématique, parce que, là,
4 finalement, bien, on se demande qui dit vrai. Donc,
5 quelle est l'approche qui a été utilisée par Hydro-
6 Québec et le panel, bien, il n'est plus là pour
7 répondre à la question, mais vous, est-ce que vous
8 avez une approche, mettons, systématique pour dire,
9 bien, je vais appeler mes clients ou bien, c'est
10 les clients qui vous appellent. Puis là, vous
11 dégager une impression de ceux qui vous appellent.
12 Quelle est l'approche que vous avez utilisée pour
13 dégager cette impression-là que ça ne représente
14 pas la réalité?

15 M. LOUIS GERMAIN :

16 R. Bien, deux choses, on connaît nos membres. On
17 connaît leur profil de consommation, leurs besoins
18 énergétiques. Puis quand je vois, transformation du
19 bois, c'est principalement bois d'oeuvre, beaucoup.
20 On a à peu près cent soixante-dix (170) scieries au
21 Québec, actuellement, qui sont en opération, qui
22 ont des permis d'opération. Il y en a des gros qui
23 sont à cent mille mètres cubes (100 000 m³), là.
24 C'est des gros volumes, alors oui c'est des gros
25 consommateurs d'énergie. Et nous d'une part, ça

1 fait qu'on sait ce qu'ils consomment, on sait
2 qu'ils produisent une bonne partie de leur énergie
3 à partir de biomasses, ça fait que le potentiel
4 d'électrification là-dedans, il est très faible, il
5 est marginal. Alors, c'est pour ça que je dis,
6 quand j'ai vu transformation du bois, j'ai dit :
7 Ah Hydro-Québec a une information ou une... font
8 une lecture des choses qui visent le secteur de
9 transformation du bois, mais nous, à l'interne,
10 connaissant le profil de nos membres, en termes de
11 consommation d'énergie, je n'ai pas été capable de
12 faire les liens puis en parlant avec nos membres,
13 ils m'ont confirmé, ils ont dit : « Bien, on ne
14 voit pas comment, dans quel secteur on pourrait
15 faire de la conversion vers de l'électricité qui
16 serait avantageuse pour nous. » C'est ça les
17 signaux que j'ai, c'est pour ça que j'aimerais ça
18 que cette question-là soit précisée pour qu'on
19 sache à quoi fait allusion le Distributeur quand il
20 parle de transformation du bois.

21 Q. **[120]** O.K. Puis si jamais... Oui?

22 M. JOCELYN B. ALLARD :

23 R. Effectivement, moi, j'ai eu... L'avantage d'avoir
24 une quarantaine de membres, c'est qu'effectivement
25 c'est plus facile de leur parler. On a un conseil

1 d'administration, il y a quatorze membres (14),
2 c'est généralement les plus impliqués puis ceux qui
3 ont le plus à gagner de leur implication. Alors,
4 c'est facile de discuter de ça.

5 L'autre élément, sur la question de
6 transformation alimentaire. J'ai déjà eu les
7 discussions, spécifiquement, sur le processus puis
8 pourquoi ils sont... parce qu'on s'est posé la
9 question : pourquoi même ils sont membres, là,
10 t'sais, c'est pas... ils font pas de l'électrolyse,
11 là, pour faire... pour faire du fromage puis
12 faire... puis faire de la bière, là. Alors c'est...
13 il fallait comprendre le processus, aussi il y a
14 cette portion-là. Puis spécifiquement dans le
15 dossier ici j'avais des communications avec des
16 gens du comité exécutif/comité de réglementation de
17 l'AQOCIE pour essayer de comprendre, là. On essayait
18 de voir : il y a-tu quelque chose qu'on comprend
19 pas quand on échangeait avec monsieur Paquin et
20 avec notre procureur quand on essayait de passer à
21 travers la préparation, pour valider, là, qu'est-
22 ce... il y a-tu quelque chose que j'ai manqué dans
23 ce que vous faites ou il y aurait un... un gros
24 tapon de décarbonation potentielle, alors... puis
25 il n'y a pas personne qui est arrivé avec une

1 réponse. Alors c'est pour ça que je dis : écoute,
2 ça n'a pas l'air à... ça n'a pas l'air à
3 fonctionner, ça correspond pas. Mais je présume
4 qu'Hydro... je comprends c'est quoi le contexte de
5 décarbonation, mais... Et encore... c'est là
6 qu'on... ça aurait été intéressant d'avoir un peu
7 plus de... de précision de leur côté.

8 Q. **[121]** Et puis si jamais Hydro-Québec nous disait :
9 bien on utilise une approche économétrique, formule
10 paramétrique, on a consulté l'Institut de la
11 statistique du Québec.

12 R. Bien mettons que ça me laisserait encore sceptiques
13 parce que là en parlant de façon plus micro aux
14 gens qui sont dans le secteur même, là, en ce
15 moment ça ne confirme pas. Vous savez, il y a... si
16 on prend le tarif L, par exemple. C'est ça, on
17 parlait beaucoup de... ça ressemble beaucoup au
18 tarif L. Il y a combien... c'est cent soixante-six
19 (166), cent cinquante-six (156).

20 Me GUILLAUME BOURBEAU :
21 Cent soixante-cinq (165).

22 R. Cent soixante-cinq (165) établissements. Des fois
23 il y en a qui ont plus qu'un établissement, ça fait
24 qu'on a un peu plus qu'une centaine de clients chez
25 Hydro-Québec. Moi, je me demande même comment ça se

1 fait qu'ils ne leur ont pas parlé un après l'autre
2 puis faire le tour de ces gens-là.

3 Dans une ancienne vie, dans un autre
4 distributeur d'énergie qui avait une clientèle
5 grande entreprise, pour pas les nommer, je sais,
6 pour avoir déjà personnellement été en charge de la
7 prévision de la demande, que pour les grandes
8 entreprises il y avait systématiquement un appel
9 qui se faisait par les conseillers dans les grandes
10 entreprises. Ça a peut-être changé, remarquez, ça
11 fait déjà un certain nombre d'années. Ça fait plus
12 que dix (10) ans. Mais qui communiquaient avec
13 chacun des membres, les grands clients, pour savoir
14 où tu te situes, où tu t'en vas, comment ça
15 s'enligne, où est-ce qu'on peut mettre ça dans la
16 prévision de la demande, comment on peut bâtir la
17 prévision de la demande? Parce que dans la grande
18 entreprise ça avait évidemment un effet important
19 sur... c'est ça, sur ce qui était demandé dans les
20 dossiers tarifaires qui étaient à l'époque annuels.

21 Évidemment, dans le cas d'Hydro-Québec ici,
22 je comprends que c'est beaucoup plus gros puis
23 que... mais il y a plus de monde aussi chez Hydro.
24 Mais là on ne parle pas des quatre millions (4 M)
25 de clients résidentiels. Cent cinquante (150)

1 clients grandes entreprises. Alors il faut faire...
2 il me semble que ça prendrait plus que de prendre
3 l'Institut de la statistique du Québec puis des
4 ajustements avec des formules paramétriques ou
5 économétriques ou je sais pas quoi, là, ça... ça
6 m'apparaît... moi, ça m'apparaît moins convaincant
7 que de parler au client, aller chercher
8 l'information.

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Q. **[122]** Ça prend du téléphone.

11 Me GUILLAUME BOURBEAU :

12 J'attire l'attention aussi du côté du fait qu'on a
13 eu une réponse à l'engagement 3, qui mentionne que
14 dans la catégorie « autres industriels grandes
15 entreprises » il y a quatre-vingt-trois (83)...
16 quatre-vingt-trois (83) clients au tarif L.

17 M. LOUIS GERMAIN :

18 R. Si je peux ajouter un complément d'information. Il
19 y a peut-être une conclusion, là, puis... parce que
20 quand Hydro a regardé les profils de consommation
21 du secteur tantôt j'ai dit qu'il y avait cent
22 soixante-dix (170) scieries, ça consomme de
23 l'électricité. Ça consomme de l'énergie.
24 Maintenant, il y a de l'énergie consommée, mais
25 c'est quoi la nature de l'énergie consommée? Est-ce

1 qu'on a considéré qu'une bonne partie de l'énergie
2 consommée dans les... dans les scieries était, par
3 exemple, de la biomasse. Si on l'a juste considérée
4 en termes de consommation d'énergie totale en
5 disant : on peut convertir à l'électricité, c'est
6 un fait qu'il peut y avoir du volume. Moi, ce que
7 je dis c'est qu'il y a une partie du volume
8 qu'on... auquel on répond par la biomasse. Ça fait
9 que si Hydro-Québec a pris juste la consommation
10 d'énergie, effectivement il a pu identifier un
11 potentiel de conversion qui était là. Mais qui,
12 pour nous, n'en est pas un parce qu'on veut rester
13 à la biomasse. Jusqu'à preuve du contraire.

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Q. **[123]** Je vous remercie de vos réponses. Merci, je
16 n'ai plus de questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[124]** Merci, Madame Falardeau. Je vais avoir peut-
19 être une seule question pour vous. Bien peut-être,
20 Monsieur Paquin, vous allez être en mesure de me
21 répondre. Est-ce qu'il y a un autre fournisseur
22 qu'Hydro-Québec Production qui peut offrir un
23 service... une fourniture d'énergie cyclable? O.K.
24 Selon votre expertise, là, ou vous ne le savez pas.

25

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. O.K. Je viens d'ouvrir mon micro, merci. C'est sûr
3 qu'Hydro-Québec pourrait le faire. Est-ce que
4 d'autres pourraient le faire? Il faudrait aller en
5 appel d'offres pour essayer de le voir. Peut-être
6 qu'ils pourraient le faire, mais pour des quantités
7 qui ne seraient peut-être pas celles qu'Hydro-
8 Québec pourrait faire... pourrait offrir. Mais pour
9 le moment, moi, je... on ne le sait pas.

10 Q. **[125]** D'accord. J'ai pas d'autres questions. Donc,
11 ça va terminer, à moins d'un réinterrogatoire.

12 Me GUILLAUME BOURBEAU :

13 Non, je n'ai pas de questions additionnelles.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est bon. Excellent! On vous remercie pour votre
16 témoignage et vous êtes donc tous libérés. Merci
17 beaucoup. Ça termine donc la preuve de l'AQCIE-
18 CIFQ. On va avoir le temps d'entendre la preuve de
19 la FCEI. Maître Turmel.

20

21 PREUVE DE LA FCEI

22

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Alors, nous
25 sommes prêts, pour employer un terme qui a déjà été

1 à la mode, une expression déjà à la mode, monsieur
2 Gosselin est présent, alors il peut être
3 assermenté. Et on pourra, pendant que madame la
4 greffière s'installe, afficher la présentation
5 PowerPoint déposée.

6
7 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
8 neuvième (19e) jour du mois de mars, A COMPARU :

9
10 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
11 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

12
13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15
16 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Merci, Madame la Greffière.

18 Q. **[126]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Vous avez préparé
19 au dossier notamment la preuve déposée sous la
20 pièce C-FCEI-0036, de même que la présentation
21 d'aujourd'hui qui a été déposée un peu plus tôt ce
22 matin, la pièce C-FCEI-0041. Je comprends que vous
23 avez préparé ces documents?

24 R. Oui.

25 Q. **[127]** Et que vous adoptez ceux-ci pour valoir comme

1 votre témoignage écrit en l'instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[128]** Et que ces documents représentent la position
4 de la FCEI?

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[129]** Parfait. Madame la Greffière, si vous voulez
7 afficher à l'écran la présentation PowerPoint s'il
8 vous plaît. Voilà! Vous êtes plus rapide que moi.
9 Je vous remercie. Monsieur Gosselin, je vous laisse
10 aller.

11 R. Est-ce que ce serait possible de mettre la
12 présentation en format plein écran?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Lorsque vous indiquez qu'on met une présentation en
15 format plein écran, nous, on ne vous voit plus. Ça
16 fait que ce n'est pas une bonne idée. C'est juste à
17 cause de ça.

18 M. ANTOINE GOSSELIN :

19 R. Je vais me plisser les yeux un peu plus.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça va. Merci.

22 M. ANTOINE GOSSELIN :

23 R. D'accord. Bon, on peut tout de suite... D'abord,
24 bonjour, Madame la Présidente, Madame Falardeau,
25 Monsieur Dupont. Donc, on peut tout de suite passer

1 peut-être à la deuxième diapositive. Donc,
2 simplement pour rappeler les trois éléments qu'on a
3 traités dans notre preuve écrite. Donc, d'abord le
4 caractère interruptible de la production
5 d'hydrogène vert; l'aléa de la demande sur les
6 projets de plus de cinq mégawatts (5 MW); et la
7 participation des projets de production existants
8 aux appels d'offres en énergie renouvelable.

9 Donc, on peut aller à la suivante. Le
10 premier de ces sujets-là, donc le caractère
11 interruptible de la production d'hydrogène vert.
12 Donc, dans l'état d'avancement, comme vous l'avez
13 vu, Hydro-Québec prévoit quatre cent cinquante
14 mégawatts (450 MW) de puissance pour la production
15 d'hydrogène vert et prévoit aucune ou très peu
16 d'interruption de cette puissance-là.

17 La recommandation que la FCEI a faite dans
18 son mémoire, c'est de prévoir un effacement de
19 trois cents mégawatts (300 MW), cent cinquante
20 mégawatts (150 MW) en lien avec le projet de TES
21 Canada et cinquante pour cent (50 %) des trois
22 cents mégawatts (300 MW) résiduels. Pour un total
23 de trois cents mégawatts (300 MW).

24 Ces recommandations-là se font sur un
25 ensemble d'observations que l'on a pu faire.

1 Première d'abord, c'est que les technologies qui
2 sont utilisées pour faire de l'hydrogène vert sont
3 des technologies qui sont interruptibles, ce qui a
4 été confirmé par Hydro-Québec dans tous les cas.

5 Il y a une intention claire qui a été
6 exprimée par le ministre d'exiger que TES Canada
7 soit interruptible. Vous avez ici la citation et le
8 lien vers cet article de journal. Les entreprises
9 d'hydrogène vert, produits d'hydrogène vert ont
10 annoncé leur intention de s'interrompre, que ce
11 soit d'une part par le formulaire qu'ils devaient
12 remplir pour faire des demandes de blocs de
13 puissance. Ce qui a été confirmé par les témoins
14 d'Hydro-Québec ou dans le cas de TES Canada sur son
15 site Internet où elle confirme que l'effacement,
16 l'électrolyse en périodes de pointe est une
17 opportunité qui s'offre à elle pour optimiser ses
18 coûts.

19 L'autre élément, finalement, c'est que le
20 caractère interruptible des projets est un critère
21 pour obtenir les blocs d'énergie. Donc, on était un
22 petit peu étonné, je vous dirais, d'entendre le
23 témoignage d'Hydro-Québec hier, puis ce matin, qui
24 disait : « Bien... »

25 Je m'excuse, je ne sais pas si c'est parce

1 qu'il y a un micro d'ouvert dans la salle ou peut-
2 être à la table des témoins, mais je capte des voix
3 dans la salle.

4 Le STÉNOGRAPHE :

5 C'est un « unknown user ». Alors, on ne sait pas
6 c'est qui.

7 R. Merci, Monsieur Morin. Et donc, en écoutant le
8 témoignage des gens d'Hydro-Québec, ça laissait
9 l'impression que, dans le fond, le caractère
10 interruptible était un critère de sélection, était
11 un critère d'attribution des blocs d'énergie, mais
12 que les clients pourraient, par la suite, décider
13 finalement de ne pas s'interrompre après s'être vus
14 attribuer des blocs d'énergie, ce qui ne nous
15 apparaît pas très réaliste.

16 Puis on verra, évidemment, ce que dira
17 l'engagement qui a été pris ce matin par rapport au
18 potentiel. Puis le cas échéant, peut-être qu'on
19 pourra réviser notre recommandation, mais avec
20 l'information dont on dispose, on pense que trois
21 cents mégawatts (300 MW) d'effacement, c'est
22 raisonnable et que la position d'Hydro-Québec, elle
23 est... Je pense qu'on le disait dans notre mémoire,
24 indûment conservatrice. Et comme le disait si bien
25 monsieur Raymond, ce matin, bien, évidemment il y a

1 des coûts à ça de prévoir plus que ce qu'on a
2 besoin.

3 On peut passer à la diapositive suivante.
4 Et ici, ça, c'est un ajout par rapport au mémoire,
5 mais qui est, dans le fond, simplement la
6 conséquence logique de notre recommandation de
7 prévoir un trois cents mégawatts (300 MW)
8 d'effacement.

9 Alors, ce qu'on dit, c'est qu'en
10 conséquence de ça, la puissance des appels d'offres
11 hivernaux devrait être réduite de l'équivalent de
12 trois cents mégawatts (300 MW) donc de mille quatre
13 cents mégawatts (1 400 MW) à mille cent mégawatts
14 (1 100 MW). On peut passer à la diapositive
15 suivante.

16 Bon, la question de l'aléa de la demande
17 sur les projets de plus de cinq mégawatts (5 MW),
18 c'est un enjeu qu'on avait mentionné dans le cadre
19 de l'audience de la Phase 1, mais pas dans la
20 preuve.

21 Et donc, il n'a pas vraiment pu être
22 débattu peut-être comme il aurait dû l'être, puis
23 la décision de la Régie en Phase 1 ne faisait
24 aucune mention de cette recommandation-là, sauf
25 erreur. Et donc, on s'est permis de la ramener,

1 mais à ce moment-ci plus tôt dans le processus pour
2 pouvoir avoir un débat plus complet.

3 Et ce questionnement-là vient, au fond du
4 Projet de loi 2, les conséquences du Projet de loi
5 2 qui limitent l'obligation de desservir. Et ce que
6 la FCEI recommande, c'est qu'on traite de manière
7 distincte l'aléa sur la portion de la demande
8 prospective pour laquelle il y a une obligation
9 de...

10 Bien, qu'on traite de manière distincte
11 l'aléa sur la demande existante et la portion
12 prospective de la demande sur laquelle il y a une
13 obligation de desservir versus, d'autre part, la
14 demande prospective sur laquelle il n'y a pas
15 d'obligation de desservir.

16 Quand on regarde... Bon, vous n'êtes pas
17 sans savoir le critère de fiabilité qu'on exige
18 d'Hydro-Québec. C'est un critère qui émane des
19 autorités américaines puis qui est très exigeant
20 parce qu'on ne veut pas perdre la charge. Donc, on
21 s'autorise de perdre la charge, l'équivalent d'une
22 journée à tous les dix (10) ans.

23 Évidemment, il y a un coût qui vient avec
24 ce critère-là parce qu'on doit contracter beaucoup
25 de mégawatts (MW) pour s'assurer qu'on va être

1 capable de rencontrer la demande en toutes
2 circonstances. Mais ce coût-là est jugé raisonnable
3 parce que la fiabilité des approvisionnements,
4 c'est important.

5 Pour ce qui est évidemment des clients pour
6 lesquels il n'y a pas d'obligation de desservir...
7 les clients futurs pour lesquels il n'y a pas
8 d'obligation de desservir, bien, la question se
9 pose autrement. La question est plus dans ce cas-là
10 de dire : bien, je vais desservir cette
11 clientèle-là si j'ai la capacité de le desservir de
12 manière fiable.

13 Donc, ce n'est pas... ce n'est pas de... on
14 n'est pas dans une situation où on se dit : je vais
15 devoir desservir cette clientèle-là dans toutes
16 circonstances, donc je dois me prévoir des
17 approvisionnements en conséquence. C'est plutôt
18 l'inverse, c'est de dire : bien, je vais voir c'est
19 quoi les approvisionnements dont je vais disposer,
20 puis je vais desservir ce que je peux desservir.

21 Alors, la question qui se pose, selon nous,
22 c'est : est-ce que c'est correct, d'une part,
23 d'abord, d'aller chercher de la capacité pour
24 desservir un aléa sur cette demande prospective là
25 de grands consommateurs considérant les coûts que

1 ça engendre? Et si oui, est-ce qu'on a vraiment
2 besoin d'appliquer le même critère qu'on applique
3 pour la demande existante, qui inclut notamment les
4 besoins de chauffage et d'éclairage de l'ensemble
5 de la population?

6 Puis ici, bien, je propose un exemple, là,
7 pour illustrer. Donc, par exemple, à la suite de
8 cette réflexion-là, on pourrait en venir à la
9 conclusion que bien, on va considérer la clientèle
10 existante plus la clientèle prospective qu'on a
11 l'obligation desservir, donc moins de cinq
12 mégawatts (5 MW). On va faire nos prévisions de
13 demande sur ce groupe de clients là. On va calculer
14 un aléa puis on va déterminer quel est le critère
15 de fiabilité dont on a besoin pour répondre à ça.

16 Puis après ça, bien, on pourra regarder
17 indépendamment la clientèle prospective de plus de
18 cinq mégawatts (5 MW) qu'on n'a pas l'obligation de
19 desservir, se demander : c'est quoi ma prévision
20 centrée des besoins pour cette demande-là, puis
21 contracter, ajouter ce besoin-là à l'autre portion
22 que je viens de décrire. Donc, ça pourrait être une
23 possibilité.

24 Mais clairement, il faut se demander, pour
25 toute cette demande-là de grands volumes, de grande

1 puissance où il n'y a pas d'obligation desservir,
2 est-ce que c'est raisonnable d'exiger de la
3 clientèle d'aller chercher de la puissance
4 additionnelle pour couvrir le cas où : bien,
5 peut-être que finalement, il va y avoir plus de
6 clients qui vont vouloir en faire plus de projets
7 ou de décarbonation, mais on ne le sait pas, ça
8 pourrait très bien ne pas arriver, puis on va avoir
9 imposé un coût à la clientèle pour cette
10 éventualité-là.

11 Alors, comme je disais au début, imposer un
12 coût à tout le monde, s'assurer, pour être sûr
13 qu'on va être obligé de rencontrer... qu'on va être
14 capable de rencontrer notre obligation de
15 desservir, c'est une chose. Imposer un coût
16 équivalent pour pouvoir desservir une clientèle
17 qu'on a pas l'obligation de desservir, c'est une
18 question qui est complètement différente et qui,
19 selon nous, doit faire l'objet d'une réflexion de
20 la part de la Régie et du Distributeur.

21 Et c'est pour ça que la FCEI demande à la
22 Régie de demander au Distributeur de déposer dans
23 le cadre du prochain plan d'approvisionnement... et
24 là ici, j'ai rajouté « ou du prochain dossier
25 tarifaire » parce que le prochain plan

1 d'approvisionnement, c'est dans deux ans, alors si
2 on veut traiter cette question-là de manière plus
3 rapide...

4 Madame la Présidente, vous avez évoqué une
5 phase 4 ce matin. À la limite, ça pourrait être ça,
6 là. Le plus tôt on peut traiter de cette
7 question-là, à mon sens, le mieux. Mais bref, ce
8 que je demanderais, c'est qu'il y ait une preuve
9 qui justifie, là, le choix de traiter la demande
10 sur la même base que la demande pour laquelle il y
11 a une obligation de desservir eu égard à la
12 fiabilité des approvisionnements, puis c'est ça,
13 aux critères de fiabilité.

14 Alors, d'ici à ce que cette discussion-là
15 ait eu lieu et que la Régie ait statué, ce que la
16 FCEI recommande, c'est que les appels d'offres
17 hivernaux soient des appels d'offres de court
18 terme, comme le suggère monsieur Raymond, le temps
19 qu'on ait pu voir quel est... qu'est-ce qu'on veut
20 faire, quel est l'impact sur le besoin de
21 puissance, et qu'on puisse statuer, là, par la
22 suite, sur le bon niveau d'appels d'offres de long
23 terme si on choisit d'aller dans cette
24 direction-là.

25 Donc, on peut passer au dernier point, qui

1 est la participation des projets de production
2 existants aux appels d'offres en énergie
3 renouvelable.

4 La préoccupation de la FCEI ici, elle vient
5 évidemment du fait de... elle découle de l'objectif
6 d'optimiser les coûts d'approvisionnement, donc de
7 faire des appels d'offres où les participants ont
8 des structures de coûts qui sont comparables. Et
9 une des craintes que l'on a, c'est que les
10 clients... les fournisseurs éoliens existants, ou
11 autres qu'éoliens, participent à des appels
12 d'offres, dans le même appel d'offres que les...
13 des nouveaux projets éoliens qui ont des structures
14 de coûts vraisemblablement assez différentes.

15 Alors, je comprends que le... il y a un
16 programme d'achat qui est mis en place, il y a eu
17 un règlement qui a été annoncé pour permettre les
18 programmes d'achat. Cela dit, je ne pense pas qu'il
19 y ait d'obligation pour des parcs éoliens de
20 participer à ces programmes d'achat là.

21 Et donc, dans l'état actuel des choses,
22 notre compréhension, c'est que ces parcs-là
23 pourraient décider de participer à des appels
24 d'offres. Et comme nous disait le témoin d'Hydro-
25 Québec, le programme, ça se veut un peu un outil

1 pour assurer la continuité des parcs actuels qui
2 seraient capables de maintenir leur production
3 au-delà de la durée initiale du contrat sans avoir
4 à faire des réinvestissements.

5 Mais il se pourrait aussi qu'il y ait des
6 parcs éoliens qui choisissent de faire des
7 réinvestissements. Et ceux-là, notre compréhension,
8 là, à l'heure actuelle, c'est qu'il n'y a rien qui
9 les empêche de participer aux appels d'offres qui
10 sont prévus dans le plan d'approvisionnement.

11 Alors, pour nous, c'est problématique parce
12 qu'il n'y a rien qui nous garantit que ces parcs-là
13 ne pourront pas soumettre à des prix qui ne sont
14 pas les plus compétitifs pour eux. D'où la
15 recommandation.

16 Et au besoin, ce qu'on mentionne ici, c'est
17 que les parcs qui nécessitent un réinvestissement
18 pourraient faire l'objet d'un appel d'offres
19 distinct qui serait réservé à ce type de parcs là.

20 Alors, ça complète ma présentation. Je vous
21 remercie de votre attention.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Merci beaucoup, Monsieur Gosselin. - Alors,
24 monsieur Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Monsieur Gosselin et Maître Turmel.

3 Alors, est-ce qu'il y a des intervenants qui

4 désirent contre-interroger monsieur Gosselin?

5 Maître Neuman?

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. **[130]** Oui, merci, Madame la Présidente, Madame et
8 Monsieur le Régisseur, Dominique Neuman pour le
9 FCEI. Bonjour au témoin, bonjour Monsieur Gosselin.
10 J'ai une petite question. J'ai été un petit peu
11 surpris sur la... bien, sur ce qui est le troisième
12 point, concernant la participation des projets de
13 production existants aux appels d'offres en énergie
14 renouvelable. Est-ce que votre proposition, c'est
15 que les projets éoliens qui procéderaient à des
16 réinvestissements... et ça peut être un
17 agrandissement. Donc, les projets... je parle des
18 projets éoliens déjà existants, donc, qui en raison
19 de ce réinvestissement ne seraient éventuellement
20 pas admissibles aux programmes d'achat
21 réglementaires, que ces projets ne pourraient pas
22 non plus participer aux appels d'offres futurs, que
23 ce soit éolien ou généraux de long terme
24 qu'Hydro-Québec lancerait, sauf s'il y a un appel
25 d'offres et je ne sais pas comment est-ce qu'on

1 pourrait le faire puisque je... il y a certaines
2 limitations qui doivent être respectées, sauf si
3 Hydro-Québec lancerait un appel d'offres réservé
4 aux projets éoliens déjà existants, qui ont fait
5 l'objet d'un réinvestissement? Donc, il faudrait
6 qu'Hydro-Québec soit capable de lancer ce projet de
7 loi, ce projet d'appel d'offres très, très ciblé.
8 Donc, s'il n'y a pas ce projet très ciblé, ces
9 projets éoliens déjà existants qui auront fait des
10 réinvestissements seraient admissibles à rien
11 finalement. Ni au programme d'achat, ni aux appels
12 d'offres généraux.

13 M. ANTOINE GOSSELIN :

14 R. Bien ces projets éoliens-là, l'idée c'est de... je
15 pense que l'idée c'est d'essayer de bénéficier du
16 fait qu'ils existent. L'idée c'est certainement pas
17 ici de dire : bon, bien on va les laisser être
18 démantelés ou mourir de leur belle mort. Déjà si...
19 à la limite, s'ils restaient en opération et qu'ils
20 vendaient leur électricité à l'exportation, par
21 exemple, ce serait un moindre mal parce que
22 l'électricité serait produite quand même puis donc
23 elle deviendrait disponible quand même dans les
24 marchés. Mais... mais l'idée je pense c'est
25 qu'Hydro-Québec puisse recontracter cette capacité-

1 là, mais dans un environnement où la... dans un
2 processus qui s'assure que ces parcs-là font des
3 soumissions dans un environnement qui est
4 compétitif pour eux. Et ce que je pense, le fait de
5 participer à des appels d'offres sur des grandes
6 quantités de puissance avec d'autres projets qui
7 sont des nouveaux projets n'assure pas. Et oui,
8 pour répondre à une autre portion de votre
9 question, oui, ça nécessite un... potentiellement
10 un appel d'offres qui est spécifique à cette
11 situation-là. Ça ne veut pas dire qu'ils ont fait
12 le réinvestissement au préalable, ça veut dire
13 qu'ils prévoient faire un réinvestissement s'ils
14 sont retenus dans l'appel d'offres.

15 Q. **[131]** O.K. Mais on... on ne veut pas... enfin, ne
16 souhaitez-vous pas que ces... ces projets éoliens
17 qui seraient plus compétitifs puissent
18 soumissionner aisément?

19 R. Bien je pense... je vois...

20 Q. **[132]** Oui. Vous représen... votre association
21 représente des consommateurs, donc ce ne serait pas
22 souhaitable que s'ils sont moins chers, qu'ils
23 puissent... parce qu'ils ont déjà fait une partie
24 de leurs investissements, il ne serait pas
25 souhaitable qu'ils puissent rester et

1 compétitionner dans des appels d'offres comme
2 Hydro-Québec Production aussi le fait. Ses
3 installations existent déjà, puis elle va... elle
4 va parti... elle peut participer aux appels
5 d'offres généraux qui existent.

6 R. Je pense que c'est certainement souhaitable qu'elle
7 puisse continuer à produire puis qu'elle puisse
8 être des fournisseurs d'Hydro-Québec. Mais vous
9 dites... vous dites parce que leurs coûts sont plus
10 faibles. Mais c'est là tout le point de notre... de
11 notre recommandation. Si... si je vous donne un
12 exemple. Vous avez un projet existant qui doit
13 faire des réinvestissements, mais qui a déjà quand
14 même une partie de ses... de ses actifs qui sont en
15 place. Il y a des... toute une structure qui fait
16 que pour une nouvelle période... disons que c'est
17 un contrat de vingt (20) ans, pour une nouvelle
18 période de vingt (20) ans, même en comptant le
19 réinvestissement il est capable de sortir
20 l'électricité disons à six sous du kilowattheure
21 (6 ¢/kWh). Et là vous lui demandez de participer à
22 un appel d'offres avec des projets nouveaux, dont
23 on sait tous...

24 Q. **[133]** Je comprends.

25 R. ... les gens qui connaissent l'industrie, que le

1 prix va sortir à neuf (9 ¢). Bien ils ne vont pas
2 soumissionner à six (6 ¢). Donc, l'idée c'est
3 d'aller chercher le six sous (6 ¢), pas de se
4 ramasser avec neuf sous (9 ¢) pour ce projet-là. Ce
5 parc-là.

6 Q. **[134]** Je comprends votre réponse. Sur le deuxième
7 point de votre présentation sur les projets de plus
8 de cinq mégawatts (5 MW), est-ce que c'est à votre
9 compréhension que... parce que vous les qualifiez
10 tous de projets sur lesquels Hydro-Québec n'a pas
11 d'obligation de desservir. Est-ce que c'est votre
12 compréhension qu'une fois qu'un projet de cinq
13 mégawatts (5 MW) demande une auto... demande à être
14 approuvé... à ce que son bloc d'électricité soit
15 approuvé par le ministre et une fois que le
16 ministre l'approuve, qu'après ça Hydro-Québec n'a
17 toujours pas l'obligation de desservir et
18 pourrait... n'est pas tenue de lui offrir de la
19 fiabilité. Est-ce que c'est votre compréhension que
20 même après l'approbation ministérielle il n'y a
21 toujours pas d'obligation de desservir?

22 R. Non, c'est pas ma compréhension. Je pense qu'une
23 fois qu'il y a l'approbation ministérielle, le
24 client devient un client comme tous les autres, il
25 a la même obligation de desservir. Seulement,

1 l'approbation ministérielle est donné lorsqu'il y a
2 une confirmation qu'Hydro-Québec a la capacité de
3 desservir le client. Donc, on ne va pas...

4 Q. **[135]** O.K.

5 R. ... autoriser un nouveau client si on n'a pas les
6 moyens de le desservir de manière fiable.

7 Q. **[136]** O.K. Alors, ça répond à ma question. Je vous
8 remercie beaucoup, Monsieur Gosselin, ça complète
9 mes questions. Merci bien.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Neuman. Alors, est-ce qu'il y a
12 d'autres intervenants qui désirent contre-
13 interroger monsieur Gosselin? Non, Maître Turmel
14 pour Hydro-Québec Distribution?

15 Me SIMON TURMEL HQ :

16 Aucune question pour le Distributeur, merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Turmel. Maître Lefrançois pour la
19 Régie?

20 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

21 Pas de question, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pas de question. Monsieur Dupont, pas de question?

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 À vous la parole.

3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

4 M. PIERRE DUPONT :

5 Q. [137] Oui, Madame la Présidente, je vous remercie.

6 Donc, Pierre Dupont pour La Formation. Mes
7 salutations à Monsieur Gosselin et Maître Turmel.

8 Peut-être une ou une et demie question.

9 Bien, lorsque vous mentionnez dans votre
10 argumentation que vous avez faite à l'instant
11 concernant le traitement de l'aléa de la demande
12 sur les projets de plus de cinq mégawatts (5 MW) et
13 j'ai cru comprendre, vous mentionnez : « Ça
14 pourrait être traité en Phase 4. » Ma compréhension
15 de la Phase 4, pour l'instant, elle est prévue pour
16 le programme d'achat d'électricité, le fameux
17 règlement que tout le monde attend. Et donc, la
18 Phase 4 porterait là-dessus.

19 Donc, si je comprends bien, vous suggérez
20 d'ouvrir la Phase 4 et d'introduire le sujet du
21 traitement de l'aléa des cent mégawatts (100 MW) et
22 plus de la demande dans les cent mégawatts (100 MW)
23 et plus? C'est exact?

24 R. Bien, en fait, tout ce que je dis, c'est... Je
25 pense que le plus tôt cette question-là est

1 traitée, le mieux c'est. Après ça, je m'en remets à
2 la Régie pour décider quel est le meilleur forum
3 pour ça.

4 Est-ce que d'ajouter cela à la Phase 4, ça
5 ralentirait le traitement de l'autre sujet, puis la
6 Régie veut que l'autre sujet progresse rapidement.
7 Alors, je ne fais pas formellement une
8 recommandation que ça soit traité en Phase 4, mais
9 je fais simplement noter que c'est une possibilité
10 si Phase 4 il y a.

11 Q. **[138]** Le pourquoi que je posais la question, c'est
12 que dans notre décision qu'on a rendue en Phase 1
13 sur le fond, la décision 2023-109, notamment au
14 paragraphe 68 de la page 24, il est mentionné que
15 la Régie invite le Distributeur à tenir une séance
16 de travail, entre autres sur la méthodologie pour
17 les enveloppes de croissance.

18 Ça fait que je me demandais s'il y avait là
19 une belle occasion pour traiter, à l'intérieur de
20 la méthodologie de l'enveloppe de croissance afin
21 d'en savoir peut-être un peu plus sur ce que vous
22 demandez, l'aléa de la demande pour les projets de
23 cent mégawatts (100 MW) et plus, sachant qu'à
24 l'heure actuelle, ça fait partie des enveloppes de
25 croissance?

1 R. Oui, oui, absolument. Je pense que ça serait déjà
2 parfaire notre compréhension de comment on arrive
3 aux résultats déjà de l'aléa sur ces enveloppes de
4 croissance-là, effectivement. Puis après, bien, je
5 pense qu'il y a au-delà de... la séance de travail
6 peut donner lieu à un échange plus technique pour
7 comprendre. Je ne pense pas que ça peut remplacer,
8 par contre, le débat peut-être un petit peu plus
9 philosophique sur est-ce qu'il y a lieu d'avoir un
10 aléa sur cette demande-là ou pas, mais oui, je
11 pense que ça serait utile, tout à fait.

12 Q. **[139]** Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre
13 question, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Peut-être une question et demie.

18 Q. **[140]** Bonjour, Monsieur Gosselin, Maître Turmel.
19 Donc, Monsieur Gosselin, juste pour être certaine
20 de bien comprendre votre recommandation. Ici, vous
21 proposez qu'on mette l'emphase sur le court terme,
22 les contrats de court terme.

23 Donc, ici, le premier contrat de long
24 terme, celui de sept cent cinquante mégawatts
25 (750 MW) qui apparaît au Tableau 3.4 qu'on commence

1 à connaître, là, donc, votre proposition, ça serait
2 que ce contrat-là soit transformé en un contrat de
3 court terme, c'est ça? Donc, qu'on ne procède pas
4 avec l'idée de contracter à long terme, mais qu'on
5 procède avec des contrats de court terme? Donc,
6 celui qui est prévu...

7 R. Donc, on parle d'énergie hivernale, ici, là. C'est
8 ça les contrats, là.

9 Q. **[141]** Ah, O.K. C'est le mille quatre cent
10 (1 400 MW) que... Ça concerne seulement le mille
11 quatre cent (1 400 MW).

12 R. Oui.

13 Q. **[142]** O.K. Merci de la précision. Et puis aussi,
14 donc, vous favorisez donc les contrats de court
15 terme. Qu'est-ce que vous pensez? Parce que je
16 comprends que... là, il commence à se dégager
17 une... une vision commune, là, entre par exemple,
18 l'AQCIE, vous puis l'AHQ-ARQ, que peut-être qu'il y
19 aurait une surestimation de la demande. Ce n'est
20 pas le point de vue du Distributeur, mais il semble
21 se dégager ce point de vue là au sein de ces... en
22 tout cas, des trois intervenants, et qu'il y aurait
23 lieu de favoriser des outils plus flexibles.

24 l'AQCIE vient de nous dire : bien, demandez
25 donc des contrats, là, des... aller vers des appels

1 d'offres cyclables, au profil de livraison
2 cyclable. Est-ce que ce serait une alternative que
3 vous considéreriez intéressante, vous aussi, là?
4 C'est quoi votre point de vue quand vous entendez
5 ça? Est-ce que c'est comparable à votre solution ou
6 c'est...?

7 R. Bien, au niveau technique, je pense que c'est
8 une... c'est une avenue qui est intéressante. Le
9 problème auquel on se bute évidemment, puis je ne
10 sais plus qui posait la question, là, mais tout
11 porte à croire que l'essentiel de l'offre, pour
12 répondre à un appel d'offres comme ça, qu'il soit
13 cyclable ou qu'il soit juste d'énergie hivernale,
14 ça va être le Producteur.

15 Alors, la question est toujours la même en
16 quelque sorte, là. Qu'on fasse un appel d'offres
17 pour l'un ou l'autre, quel prix on veut avoir, puis
18 si on fait un appel d'offres plus général en
19 disant : bien, ça peut être soit du cyclable, soit
20 du hivernal pas cyclable, bien, est-ce que le
21 Producteur est capable d'orienter la décision
22 simplement en faisant une offre moins intéressante
23 si on fait un appel d'offres pour du cyclable?

24 C'est un problème... t'sais, la
25 prépondérance du Producteur dans ce marché-là est

1 problématique, c'est sûr. Mais bon, c'est peut-être
2 un autre... une autre question, mais certainement,
3 au niveau technique, le fait que d'avoir du
4 cyclable, je pense que oui c'est intéressant parce
5 que ça suppose que tu peux ne pas consommer
6 l'énergie dont tu n'aurais pas besoin.

7 Évidemment, si tu reportes de l'énergie
8 puis que t'es tenu de la consommer plus tard, bien
9 là, ça suppose des rappels d'énergie. Alors, si ton
10 appel d'offres pour du cyclable est déjà à mille
11 quatre cents mégawatts (1 400 MW), il faut que tu
12 fasses un rappel par-dessus le mille quatre cents
13 mégawatts (1 400 MW), bien là, tu te trouves à
14 excéder ce que le Producteur offrait déjà, là, avec
15 le contrat cyclable puis les rappels d'énergie
16 différés puis le contrat de base, là, qui était au
17 total mille quatre cents (1 400) aussi.

18 Donc là, est-ce que la puissance est...
19 est-ce que la puissance, elle est là? Et si elle
20 est là, est-ce que dans le fond tu fais simplement
21 (coupure de son) le marché de court terme (coupure
22 de son) c'est assez complexe.

23 Q. **[143]** On ne vous entend pas, Monsieur Gosselin.

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 On a manqué la fin de votre réponse : « Est-ce que

1 tu fais simplement... » La suite?

2 R. Pouvez-vous me relire la phrase au complet, s'il
3 vous plaît? Ou en tout cas, le dernier bout de
4 phrase?

5 Q. **[144]** J'aurais de la misère à vous le relire, c'est
6 enregistré, alors ça serait plus compliqué.

7 R. O.K. Je pense que ce que je disais, c'est : est-ce
8 que... Je m'excuse, est-ce que vous m'avez perdu
9 pendant longtemps ou seulement quelques fractions
10 de secondes?

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Q. **[145]** Oui, bien moi, je vous ai perdu pendant un
13 petit bout de temps, puis même quand je vous
14 entendais, je vous perdais un peu
15 intellectuellement, là, dans vos réponses. Mais ce
16 que je comprends que vous dites, c'est le fait que
17 le Producteur soit à peu près l'unique fournisseur
18 de ce produit-là, ça serait problématique, là. Ça,
19 j'ai compris ça. Puis ensuite, il y avait seconde
20 observation, celle-là, j'avais de la difficulté à
21 la suivre un peu. « Est-ce que tu... »

22 R. O.K. Oui, j'ai...

23 Q. **[146]** Ah, c'est ça.

24 R. Je pense, ce que je disais, c'était que si on va
25 vers un contrat cyclable, par exemple, qui est à

1 mille quatre cents mégawatts (1 400 MW), qui
2 suppose des rappels plus tard...

3 Q. [147] C'est ça.

4 R. ... bien là, si par exemple, on veut rappeler (six
5 ans) plus tard, bien là, on est rendu à deux mille
6 mégawatts (2 000 MW), là. Donc, c'était plus que ce
7 que les contrats de base cyclables, même avec les
8 rappels d'énergie différés, nous donnent comme
9 puissance aujourd'hui. Et là, est-ce que cette
10 puissance-là est disponible. Puis si on contracte
11 cette puissance-là, si elle est disponible puis on
12 la contracte dans un contrat cyclable avec des
13 rappels, est-ce que ça vient juste au fond amputer
14 la disponibilité de puissance dans les marchés de
15 court terme puis, finalement, on n'est pas plus
16 avancé.

17 Ça peut être assez complexe comme problème,
18 je vous dirais. Mais, oui, c'est sûr que l'intérêt
19 du cyclable, c'est de dire, bien, là, cette année,
20 finalement, ma demande, j'avais surestimé de
21 manière importante mes besoins. Bien, je ne le
22 consomme pas tout de suite, je le consommerai plus
23 tard. C'est sûr que cet aspect-là est fort
24 intéressant. Si c'est un contrat où il n'y a pas
25 d'obligation de reconsommer l'électricité plus

1 tard, bien, c'est encore plus intéressant. Mais
2 évidemment, ça, c'est des options qui viennent
3 généralement, j'imagine, à un certain coût dans la
4 réponse à l'appel d'offres. Donc, ultimement, c'est
5 qu'est-ce qui est le plus avantageux au niveau
6 économique.

7 Q. **[148]** Je vous remercie de votre réponse. Je n'ai
8 plus de questions. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Madame Falardeau. Alors, la Formation n'aura
11 pas d'autres questions pour vous, Monsieur
12 Gosselin. Donc, à moins d'un réinterrogatoire,
13 Maître Turmel, cela terminerait votre preuve.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Que je n'ai pas, Madame la Présidente. Alors merci.
16 On peut libérer le témoin.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci beaucoup. Monsieur Gosselin, vous
19 êtes donc libéré.

20 M. ANTOINE GOSSELIN :

21 Merci, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Bon. Il est rendu quinze heures vingt-trois
24 (15 h 23). Est-ce que, Maître Paquet, pour le
25 GRAME, vous aviez prévu trente (30) minutes de

1 présentation, est-ce qu'il est possible de faire
2 votre présentation dans un délai un peu plus court?
3 Ce que je vous proposerais, c'est qu'on puisse vous
4 entendre cet après-midi, mais qu'on pourrait
5 reporter le contre-interrogatoire à demain matin
6 afin qu'on puisse avancer un peu. Et je crois que
7 les représentants du RNCREQ doivent aussi faire
8 leur présentation demain matin.

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 En fait, Madame la Présidente, bonjour, pour
11 répondre à votre question, on avait prévu trente
12 (30) minutes. Je pense que ça rentrerait dans ce
13 temps-là. On va essayer de ne pas dépasser. Mais il
14 n'y aurait pas de problème à reporter les contre-
15 interrogatoires à demain matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 D'accord. Parfait. Je vois que maître Ouellette,
18 vous avez levé la main.

19 Me JOCELYN OUELLETTE :

20 Oui. Bien, je voulais simplement vous informer,
21 parce que, effectivement, nous, on avait une
22 contrainte, mais c'était entre... c'était demain
23 matin entre dix heures et demie (10 h 30) et midi
24 (12 h). Mais si... Parce que, là, je vois qu'il y a
25 quand même le GRAME, le ROÉÉ, le RTIÉÉ qui étaient

1 prévus avant nous. Si ça reporte la preuve du
2 RNCREQ à demain après-midi, sous réserve de la
3 vérification que je pourrais faire à la fin de
4 l'audience, je crois que ça conviendrait.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. C'est noté. Vous pourrez peut-être juste
7 nous confirmer que votre contrainte est seulement
8 pour la fin de l'avant-midi.

9 Me JOCELYN OUELLETTE :

10 C'est ce que j'avais noté dans la planification de
11 l'audience, mais je vais faire une double
12 vérification.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Excellent! Parfait. Merci, Maître Ouellette. Maître
15 Paquet, nous sommes prêts à entendre votre
16 témoignage, enfin le témoignage de votre témoin.

17

18 PREUVE DU GRAME

19

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Oui. Merci. Donc, Madame Moreau, on voit qu'elle
22 est présente. C'est madame Moreau qui va faire la
23 présentation aujourd'hui. Donc, je demanderais s'il
24 vous plaît à madame la greffière de bien vouloir
25 l'assermenter.

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
2 neuvième (19e) jour du mois de mars, A COMPARU :

3

4 NICOLE MOREAU, analyste pour le GRAME, ayant une
5 place d'affaires au 84, rue Saint-Pierre, Chambly
6 (Québec);

7

8 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. **[149]** Madame Moreau, en ce qui concerne l'adoption
13 de la preuve, on a déposé une preuve révisée sous
14 C-GRAME-0050. Il y a les deux petites modifications
15 qui ont été faites aux pages 13 et 37. Et on a
16 déposé également la présentation du GRAME sous
17 C-GRAME-0052. Est-ce que vous avez... C'est bien
18 vous qui avez préparé et rédigé ces documents pour
19 le GRAME?

20 R. Oui.

21 Q. **[150]** Est-ce que vous avez des modifications à y
22 apporter?

23 R. Non, je n'en ai pas d'autres.

24 Q. **[151]** Donc, vous les adoptez pour valoir comme
25 votre témoignage pour la présente instance?

1 R. Oui.

2 Q. [152] Très bien. Merci. Je vois qu'on a affiché la
3 présentation. Je vais vous laisser la débiter.

4 Merci.

5 Mme NICOLE MOREAU :

6 R. Alors, bonjour. Bonjour, Madame la Présidente,
7 Madame, Monsieur le Régisseur et l'ensemble des
8 intervenants au dossier. Alors, il me fait plaisir
9 au nom du Groupe de recommandations et d'actions
10 pour un meilleur environnement de vous présenter
11 nos principales conclusions et recommandations.
12 Puis, je pense, en réponse à madame la présidente,
13 je serai plus courte que les trente minutes
14 (30 min). Donc, on va peut-être aller en page 3,
15 s'il vous plaît. Merci. Donc, on a organisé notre
16 présentation en trois sections.

17 Donc, je vais passer tout de suite à la
18 première section pour gagner un peu de temps. En
19 page 5, s'il vous plaît. Bon, l'efficacité
20 énergétique, on en a entendu parler beaucoup dans
21 ce dossier-ci. Pour le GRAME, on est encore loin du
22 plein potentiel. On a remarqué que le Plan
23 stratégique deux mille trente-cinq (2035) du
24 Distributeur identifiait un potentiel qui est
25 supérieur à celui présenté au Plan. On soumet tout

1 de même que les résultats vont dépendre de la
2 contribution de l'ensemble des acteurs du marché,
3 des actions prises par la clientèle du Distributeur
4 et des limites associées également aux tests
5 économiques pour ce qui est du PGEÉ.

6 Donc, on a l'impression qu'on se retrouve
7 dans une situation où il y a beaucoup d'étapes
8 encore qui doivent être franchies pour augmenter ce
9 potentiel-là. Évidemment, on est favorable à
10 l'augmentation de ce potentiel-là, mais... Donc, je
11 disais les étapes, notamment celui de l'approbation
12 du prochain Plan PGEÉ du Distributeur, qui aura
13 lieu probablement au prochain dossier tarifaire en
14 cette fin d'année.

15 Donc, la question qu'on s'est posée : est-
16 ce qu'on devrait commencer à bouger les chiffres du
17 présent Plan, ceux qui ont été présentés en Phase 1
18 et modifiés maintenant en Phase 2? On est d'avis
19 que c'est prématuré d'en tenir compte, parce qu'on
20 pourrait commencer à faire bouger peut-être
21 d'autres variables.

22 On vous soumet que les... qu'il y a
23 plusieurs variables qui composent l'équilibre entre
24 l'offre et la demande, qui sont appelées à varier
25 d'ici deux mille trente-deux (2032), notamment en

1 regard des besoins de filières stratégiques.
2 Je vous ai mis ce petit mot-là pour vous faire un
3 lien avec la section 2, donc vous allez voir
4 pourquoi je vous en ai parlé. Donc, on vous
5 recommande de vous déclarer satisfait de la mise à
6 jour des prévisions relatives aux mesures
7 d'efficacité énergétique.

8 Le deuxième point, en page 6. Bon, la mise
9 à jour de la demande en puissance liée à la
10 recharge des véhicules électriques. En Phase 1, on
11 était venu vous dire qu'il fallait tenir compte de
12 la... du renforcement de la norme VZE, qui elle,
13 augmentait le nombre de véhicules prévu à l'horizon
14 deux mille trente-deux (2032).

15 Ça a été fait dans ce présent dossier-là et
16 il y a même autre chose qui a déjà... qui a été
17 fait, déjà pris dans... mis dans la prévision qui a
18 été déposée par le Distributeur, c'est-à-dire une
19 offre qui, selon les informations données en
20 réponse à la Régie, ce serait une offre tarifaire
21 qui favoriserait le déplacement de la recharge des
22 véhicules électriques en dehors des pointes... des
23 périodes de pointes. Évidemment, ça, ça vise la
24 recharge des... notamment des... des clients
25 résidentiels.

1 On a un nouvel élément qui est arrivé,
2 c'est le Règlement sur les tarifs d'utilisation du
3 service public de recharge rapide pour les
4 véhicules électriques. Donc, le Distributeur a
5 répondu à certaines questions à son panel puis...
6 et que ça pourrait réduire la demande en puissance.

7 Dans notre rapport, on vous avait dit qu'on
8 était d'avis que c'était peu probable, mais on est
9 d'accord finalement avec le Distributeur que ça
10 impacte la demande en puissance à la pointe, tout
11 le moins de manière significative, de manière à
12 dire : bien, il faut modifier la stratégie
13 d'acquisition parce que ça... il y a un impact,
14 donc on... globalement, on est d'avis que la
15 croissance de la demande en puissance liée à la
16 recharge des véhicules électriques reflète de
17 manière réaliste le nombre de véhicules qui sera en
18 circulation d'ici deux mille trente-deux (2032).

19 Cependant, on vous demande de... on demande
20 à la Régie de demander au Distributeur d'effectuer
21 deux suivis, c'est-à-dire un suivi sur le...
22 l'impact de l'offre tarifaire pour le déplacement
23 de la recharge des véhicules durant la nuit. Et
24 l'impact des modifications à la réglementation
25 concernant les activités de recharge rapide. Je

1 passe à la prochaine planche, merci beaucoup. Donc,
2 le maintien des approvisionnements associés aux
3 contrats éoliens.

4 Donc, on vous a mis seulement un aspect des
5 éléments abordés dans notre rapport, celui
6 concernant notre préoccupation en regard à la
7 faisabilité technique, là, du maintien. Donc, on
8 est d'avis que le Distributeur a procédé avec
9 diligence, on est satisfait des informations qu'il
10 nous a fournies. Il nous a indiqué qu'il avait déjà
11 fait des échanges avec ses fournisseurs pour les
12 prochaines visites et que finalement, que les
13 études qui sont en cours leur permettent à ces
14 fournisseurs-là de gérer le risque associé à la
15 fiabilité après la durée contractuelle originale.

16 Là, on sait que le programme d'achat
17 d'électricité pour le maintien de ces
18 approvisionnements-là va être déposé incessamment,
19 donc on a compris des réponses du Distributeur que
20 ça va être faite à la plus brève échéance, là, dès
21 que possible finalement. Donc, on vous recommande
22 de vous déclarer satisfait des informations
23 fournies à ce jour par le Distributeur. Ma première
24 section est faite, alors on va passer à la
25 deuxième.

1 Établissement des besoins. Donc, ce qu'on
2 vient vous dire ici, dans notre rapport on a parlé
3 aussi de l'horizon deux mille cinquante (2050), des
4 objectifs de carboneutralité, mais si on regarde
5 d'un peu plus près on se retrouve avec une ère de
6 croissance en projection... dans des projections en
7 termes de besoins électriques. On vous a mis les
8 chiffres dans notre rapport, on s'était fié... on
9 s'était fié à ce que le Distributeur avait
10 mentionné dans un article de... en réponse à un
11 journaliste dans un article de presse. Mais on...
12 et là si on compare... vous allez voir où je veux
13 en venir, il y a plusieurs informations dans cette
14 planche-là. Donc, on sait qu'il y a beaucoup de
15 besoins qui sont déposés au gouvernement en date de
16 mars deux mille vingt-trois (2023), ces données-là
17 ont été déposées en mars deux mille vingt-trois
18 (2023), c'est la pièce de la FCEI, 0040, C-FCEI-
19 0040. Donc, mais on sait aussi que le gouvernement
20 va tenir compte des capacités disponibles lorsqu'il
21 va exercer ses choix.

22 Cependant, puis là je fais des liens avec
23 ce que je disais sur l'efficacité énergétique.
24 Imaginons qu'on se retrouve dans un monde un peu
25 utopique, là, je vais faire ça un peu caractériel,

1 là, on se retrouve avec une efficacité énergétique
2 qui double, qui triple, donc on se retrouve dans
3 une place où est-ce que finalement tous les acteurs
4 du marché se mettent ensemble puis ça bouge vite,
5 puis ça fonctionne. On installe une tarification
6 dynamique, vous avez déjà entendu par le passé, on
7 souhaitait une tarification dynamique obligatoire.
8 Imagine on se retrouve dans un monde où est-ce que
9 finalement la demande décroît sensiblement, en tout
10 cas significativement. On va se retrouver de
11 l'autre côté. Nous, on pense que les... les
12 variables, là, qui sont... qui sont là en place
13 vont bouger. Donc, le gouvernement va attendre
14 qu'il y ait de l'énergie disponible pour approuver
15 des projets, mais là si on se retrouve avec plus
16 d'énergie disponible, bien on va se retrouver
17 probablement avec d'autres approbations de plus.
18 Donc, surtout dans le cadre des annonces qui sont
19 faites pour décarboner le Québec. Et en tout cas
20 par le BAPE et le gouvernement veut (inaudible).

21 Donc, on vous soumet, c'est ces
22 informations-là, c'est sûr qu'il y a plusieurs
23 hypothèses, mais c'est des informations, c'est
24 des... comment je dirais, des... des sonnettes,
25 des... des éléments qui sont là tous ensemble et on

1 pense que ça vous permet de vous informer sur les
2 besoins énergétiques potentiels, de même que sur le
3 peu de risques de surestimation des besoins par le
4 Distributeur.

5 Donc, je vais aller à la prochaine planche.
6 Donc, ici on vous donnait quelques exemples de
7 variables qui peuvent faire bouger l'équation. Je
8 vais vous amener tout de suite, c'est dans notre
9 rapport, donc c'est un peu plus détaillé. Je vais
10 vous amener à la planche 11 maintenant, les
11 conclusions et recommandations.

12 Donc, je me répète un peu. Il y a plusieurs
13 variables de l'équation de « l'équilibre entre
14 l'offre et la demande » qui vont changer. Ils vont
15 nécessairement changer sur la durée du Plan et que
16 la demande électrique pourrait être impactée à la
17 hausse en fonction des demandes acceptées par le
18 gouvernement.

19 Là, si on se retrouve dans un scénario
20 fort, bien, on va devoir, et là, ce qu'on vient
21 vous dire, il est probable, il est possible qu'on
22 se retrouve également dans un scénario fort.

23 J'ai entendu d'autres intervenants qui ont
24 dit : « Ce n'est pas nécessairement vrai. » Il y a
25 quand même des filières prioritaires qui veulent

1 s'installer au Québec. Il y a beaucoup de choses
2 qui bougent. Donc, ce qu'on dit, c'est que
3 simplement, ça va être très important de suivre
4 attentivement l'évolution de la demande lors du
5 dépôt des prochains plans et ce n'est pas si loin,
6 le prochain Plan d'approvisionnement. Donc, on va
7 pouvoir en avoir une vision graduelle au cours des
8 cinq prochaines années.

9 Donc, finalement, on vous dit qu'avec
10 l'information qu'on a de disponible, on est d'avis
11 que les appel d'offres prévus par le Distributeur
12 doivent être considérés comme des
13 approvisionnements additionnels minimum.

14 Donc, nous, on est inquiet concernant un
15 potentiel scénario fort et donc, les
16 approvisionnements qui sont là ne seront
17 probablement pas suffisants pour entamer de façon
18 constante la décarbonation du Québec et
19 l'installation des filières prioritaires du
20 Gouvernement du Québec. Donc, on vous recommande
21 d'approuver la stratégie du Distributeur.

22 Voilà, ça va assez vite parce que je prends
23 le temps aussi de bien expliquer ce que j'ai à
24 dire. Je vais aller à la planche 13. Bon, on vous
25 emmène aux critères de sélection pour les appels de

1 long terme. Maintenant, c'est un peu comme je vous
2 le disais, je vais vous dire mon affirmation au
3 départ, vous expliquer pourquoi je la fais.

4 Donc, pour nous, l'enjeu du respect des
5 obligations des politiques énergétiques du
6 gouvernement lié à l'article 5 de la Loi sur la
7 Régie de l'énergie était absent lors de la décision
8 D-2004-2012 (sic), notamment lorsqu'elle a pris sa
9 décision sur les indicateurs du critère de
10 développement durable.

11 Vous allez voir, c'est tout à fait normal
12 que c'était absent. Ça ne pouvait pas être présent
13 parce que si on regarde l'évolution des cibles des
14 émissions de gaz à effet de serre, en deux mille
15 quatre (2004), le gouvernement n'était pas encore à
16 prendre des engagements officiels à aller
17 s'inscrire dans une stratégie énergétique sur
18 laquelle la Régie aurait pu prendre en compte.

19 Donc, je ne vais pas revenir sur
20 l'évolution des cibles, mais simplement dire
21 qu'aujourd'hui, on est rendu à une réduction de
22 trente-sept pour cent (37 %) par rapport au niveau
23 d'émissions de mille neuf cent quatre-vingt-dix
24 (1990) et cela d'ici deux mille trente (2030).

25 Moi, je m'en rappelle bien. J'ai commencé à

1 travailler pour le GRAME et faire des
2 représentations à la Régie en deux mille cinq
3 (2005), donc, ça fait près de vingt (20) ans de ça,
4 et je m'en rappelle, à l'époque, quand la stratégie
5 énergétique du Québec est sortie, deux mille six,
6 deux mille quinze (2006-2015), je participais à un
7 panel à l'UQAM pour regarder qu'est-ce qu'il y
8 avait là-dedans. On était vraiment très intéressé
9 de voir qu'est-ce qu'il y avait dans ces
10 stratégies-là pour le Québec. Donc, on était au
11 tout début de regarder ces choses-là.

12 Évidemment, l'aspect développement durable
13 était déjà compris dans la société, accepté comme
14 un fondement - je vais aller à la prochaine
15 planche, s'il vous plaît - à cette époque-là, donc,
16 on parlait de perspectives de développement
17 durable, mais pas de respect des objectifs des
18 politiques énergétiques dans l'article 5.

19 Donc, c'est normal que ça n'en faisait pas
20 partie en deux mille quatre (2004), mais là,
21 l'article 5 aurait été modifié, selon mon
22 procureur, en deux mille seize (2016), mais j'ai
23 mis... Je pense qu'il y a une autre petite
24 correction après deux mille seize (2016), mais
25 c'est juste de souvenir, mais ce qui là vient de ce

1 qui est en vigueur présentement, l'article 5 tel
2 qu'on peut la lire. Donc, on voit qu'elle dit :

3 Elle favorise la satisfaction des
4 besoins énergétiques dans le respect
5 des objectifs des politiques
6 énergétiques du gouvernement et dans
7 une perspective de développement
8 durable [...]

9 Donc là, maintenant, l'ajout est fait. Là, je vous
10 amène, maintenant que j'ai fait mon entrée en
11 matière, à la prochaine page, s'il vous plaît, page
12 15. Merci.

13 Dans notre rapport, on vous a fait état, on
14 a regardé c'est quoi les... qu'est-ce qu'on a sur
15 la table. Parce que le Distributeur nous a dit
16 qu'il se basait sur l'aspect des critères qui a été
17 déjà accepté dans la décision D-2004-212. Donc,
18 qu'est-ce qu'il y a là-dedans? Alors, on s'est posé
19 des questions, donc, par rapport aux modifications
20 qu'on a maintenant suite à la politique énergétique
21 qu'on a maintenant qui est en place. Donc, est-ce
22 que les accommodements, finalement, qui ont été
23 accordés en deux mille quatre (2004), à deux
24 indicateurs du critère de développement, sont-ils
25 encore soutenables en deux mille vingt-quatre

1 (2024)?

2 Donc, là on parle de deux indicateurs :
3 Émissions de gaz à effet de serre et Caractère
4 renouvelable d'approvisionnement. Ceci... c'est un
5 simple rappel, c'est dans notre rapport, mais ça
6 permet que les centrales thermiques utilisant au
7 moins soixante-quinze pour cent (75 %) de
8 combustible renouvelable soient réputées neutres en
9 termes d'émissions de gaz à effet de serre et
10 soient considérées comme renouvelables.

11 Donc, ce qu'on arrive à dire, bien, il n'y
12 a pas de différenciation ni d'avantage additionnel
13 quand on a notre approvisionnement cent pour cent
14 (100 %) renouvelable par rapport à une soumission
15 partiellement renouvelable. Ça veut dit que le
16 pointage, le nombre de points qui est obtenu est le
17 même.

18 L'autre, je vous amène à la prochaine...
19 Merci. L'autre question qu'on s'était posée :
20 est-ce que le Critère de développement durable de
21 l'ensemble des critères développement durable qui
22 compose cinq indicateurs, dont les deux indicateurs
23 dont j'ai fait mention précédemment, donc est-ce
24 que ça permet de favoriser l'atteinte des objectifs
25 des politiques énergétiques du gouvernement, dont

1 la cible de réduction des émissions de gaz à effet
2 de serre?

3 Et là, il est certain qu'il y a d'autres
4 objectifs que la réduction des gaz à effet de serre
5 dans la politique énergétique du gouvernement.
6 Donc, il y en a plusieurs. Vous allez voir pourquoi
7 on cible celle-là par la suite. Je ne vais pas
8 le... je faisais juste souligner pourquoi
9 finalement on disait qu'il y a une... ce critère-là
10 a... la cible de réduction des émissions de gaz à
11 effet de serre a une certaine importance.

12 Donc, ce qu'on voulait vous dire ici, c'est
13 que c'est que les indicateurs qui sont importants
14 par rapport à... en lien avec la réduction des
15 émissions de gaz à effet de serre, il y en a deux.
16 Il y en a deux des indicateurs du Critère de
17 développement durable, qui représentent neuf points
18 finalement. Parce que le Critère de développement
19 durable, c'est quinze (15) points sur cent (100).
20 Puis il y en a neuf qui se rapportent aux émissions
21 de gaz à effet de serre et caractère renouvelable.

22 Évidemment, on vous soumet que
23 l'utilisation de ces critères-là, dans leur forme
24 actuelle, ne permet pas de favoriser l'atteinte de
25 l'objectif de réduction de gaz à effet de serre des

1 politiques énergétiques du gouvernement.

2 Maintenant, je vous amène à la prochaine...

3 et là, c'est un petit clin d'oeil finalement. On a

4 lu la... on a consulté évidemment l'ensemble des

5 questions de la Régie puis des intervenants et des

6 réponses, mais dans la réponse à la demande de

7 renseignements numéro 5 de la Régie, la réponse

8 numéro... la question 9.5, c'était la pièce B-0152.

9 Je vais me permettre de la lire, là. Donc, la Régie
10 demande :

11 Veuillez préciser comment le

12 Distributeur concilie son éventuelle

13 stratégie de procéder au lancement

14 d'appels d'offres de long terme,

15 faisant appel à toutes les sources de

16 production, pour répondre aux besoins

17 à combler à compter de l'automne 2028

18 et les initiatives favorisant la

19 décarbonation de la province.

20 Pour nous, évidemment, ce n'est pas possible de

21 concilier ces deux éléments-là. On vous soumet que

22 c'est contre-productif d'accroître d'une part les

23 initiatives de décarbonation en ayant un impact à

24 la hausse sur la demande, puis d'un autre côté, de

25 permettre la production électrique de source

1 fossile.

2 Là, je vous amène à ma dernière page, mes
3 conclusions générales. Et là, je vous ramène à la
4 cible en efficacité énergétique, et surtout le
5 décret 1697-2020 (sic), c'est celui qui a été
6 déposé par le gouvernement visant le Plan
7 d'approvisionnement deux mille vingt-trois/deux
8 mille trente-deux (2023-2032) d'Hydro-Québec. Donc,
9 c'est un décret concernant les préoccupations
10 économiques, sociales et environnementales qui sont
11 indiquées à la Régie de l'énergie. Donc, je vais me
12 permettre de lire le... je vais l'appeler « le
13 paragraphe », le paragraphe 1 :

14 Il y aurait lieu de s'assurer
15 qu'Hydro-Québec dispose d'énergie
16 propre en quantité suffisante afin de
17 favoriser la transition énergétique et
18 l'électrification de l'économie...

19 Et là, il y a un point, j'aurais dû le mettre en
20 surligné. Donc :

21 ... et l'électrification de
22 l'économie, de favoriser l'atteinte
23 des cibles de réduction de gaz à effet
24 de serre et d'accroître la prospérité
25 collective du Québec.

1 Donc là, on va plus loin. On a l'article 5 qui nous
2 dit qu'on doit tenir compte des politiques
3 énergétiques. Et là, on a un décret qui s'adresse
4 directement au présent plan d'approvisionnement qui
5 nous dit qu'il faut favoriser l'atteinte des cibles
6 de réduction de gaz à effet de serre. Donc, c'est
7 plus précis ici.

8 Donc, nos conclusions et recommandations.
9 On vous demande de conclure que le Critère de
10 développement durable ne reflète plus l'état du
11 droit et le contexte d'urgence climatique en deux
12 mille vingt-quatre (2024), notamment en raison des
13 modifications à l'article 5 de la LRÉ et du décret
14 1697-2020.

15 Puis finalement, puisque les deux
16 indicateurs émissions de GES et caractère
17 renouvelable du Critère de développement durable ne
18 représentent que neuf points sur cent (100) points,
19 on vous demande de conclure que l'ensemble de la
20 grille doit être révisée, notamment pour tenir
21 compte du décret 1697-2020.

22 Donc, considérant ce qui précède et
23 notamment la teneur de ce décret, la Régie doit
24 s'assurer que le Distributeur dispose d'énergie
25 propre en quantité suffisante. Par conséquent, le

1 GRAME recommande à la Régie d'ordonner au
2 Distributeur de déposer à la Régie une grille de
3 sélection des critères pour approbation, évidemment
4 et cela avant le lancement des appels d'offres de
5 long terme.

6 Alors, merci beaucoup, ça complète ma
7 présentation.

8 Q. **[153]** Merci, Madame Moreau. Peut-être juste une
9 petite précision. Vous faites référence au décret
10 « 1697-2020 », mais dans la présentation, peut-être
11 juste préciser, c'est bien « 1697-2022 »?

12 R. Moi, j'ai dit « 2020 »? Excusez-moi.

13 Q. **[154]** Oui, à plusieurs reprises. Bon. O.K. Parfait.

14 R. Donc, oui, j'ai été constante dans mon erreur.

15 Q. **[155]** Effectivement. Je vous remercie.

16 R. Merci beaucoup. Ça complète la présentation du
17 GRAME, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Comme vous avez peut-être pris moins de
20 temps, on peut peut-être procéder au contre-
21 interrogatoire avant de vous laisser partir. Donc,
22 est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent
23 contre-interroger le témoin du GRAME, la témoin du
24 GRAME, madame Moreau? Non? Maître Turmel, pour
25 Hydro-Québec Distribution?

1 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

2 C'est moi qui vais prendre la parole pour...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah, excusez.

5 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

6 Il n'y a pas de problème. Pour Hydro-Québec
7 Distribution. Oui, juste en fait une ou deux
8 questions, là, pour le témoin.

9 Q. **[156]** Donc, vous suggérez donc une nouvelle grille
10 d'analyse, là, pour la sélection des appels
11 d'offres de long terme. Donc, est-ce que vous vous
12 souvenez du moment où on entend à Hydro-Québec
13 faire le lancement de ce fameux premier appel
14 d'offres long terme?

15 R. Oui, c'est pour ça qu'il faudrait procéder
16 rapidement cette année. Vous m'avez dit qu'il
17 faudrait que ce soit... vous espériez que ce soit
18 avant la fin de l'année deux mille vingt-cinq
19 (2025), les derniers propos que j'ai entendus
20 aujourd'hui.

21 Q. **[157]** Et à votre avis, est-ce qu'il serait
22 raisonnable de croire que le Distributeur soit en
23 mesure de préparer une telle nouvelle grille de
24 sélection, de la déposer devant la Régie pour
25 approbation et qu'on puisse en fait faire l'appel

1 d'offres dès deux mille vingt-quatre (2024) en
2 fonction de ces nouveaux critères?

3 R. J'avais l'impression que c'était deux mille
4 vingt... - je ne veux pas vous contredire - deux
5 mille vingt-quatre (2024) et vous espériez que ce
6 soit avant la fin de deux mille vingt-cinq (2025).
7 Donc, c'est pour ça qu'on avait... le procureur a
8 posé des questions à quel moment ça serait
9 préférable de faire ça. Donc, on a posé plusieurs
10 questions en ce sens. On a eu des réponses, je
11 dirais, un peu plus évasives qui ne nous ont pas
12 permis de conclure sur cette problématique-là pour
13 vous. Évidemment, il faudrait que ce soit fait à
14 plus brève échéance pour vous permettre de
15 (inaudible).

16 Q. **[158]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

17 LE STÉNOGRAPHE :

18 Madame Moreau, moi, quand vous baissez la voix, je
19 ne vous entends plus. À la fin, je n'ai pas compris
20 la fin de votre réponse.

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 R. O.K. Je disais qu'on est d'accord qu'il faudrait
23 que ça se fasse rapidement pour pas empêcher le
24 lancement des appels d'offres du Distributeur.
25 Quelque chose comme ça.

1 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

2 Ça complète pour moi. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Côté. Maître Lefrançois pour la
5 Régie?

6 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

7 Je n'ai pas de questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Monsieur Dupont pour la formation.

10 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Oui. Merci, Madame la Présidente.

13 Q. **[159]** Bien, un peu dans le sens de ce que vient de
14 poser l'avocate d'Hydro-Québec. Là, j'avoue, là,
15 que je me pose la question moi-même. La fameuse
16 grille de sélection, lorsqu'Hydro-Québec lance un
17 appel d'offres de long terme puis qu'elle doit le
18 soumettre à la Régie, est-ce que c'est plus
19 efficient de regarder ça à ce moment-là, parce
20 qu'on regarde les modalités, on regarde le prix?
21 C'est ça que je me demande en termes d'efficience
22 réglementaire, si on ne sait pas de quoi on parle
23 comme appel d'offres.

24 R. C'est une très bonne question. Parce que,
25 habituellement, pour les, par exemple les appels

1 d'offres suite à des décrets gouvernementaux pour
2 l'éolien et pour autres choses, bien, il y a une
3 grille de critères qui est déposée pour s'assurer
4 que c'est conforme au décret. Là, je vous rappelle
5 qu'on a un décret qui nous dit les préoccupations
6 gouvernementales puis ça vise les appels d'offres,
7 en quelque part les appels d'offres de long terme,
8 là.

9 Est-ce qu'on devrait déposer ça en même
10 temps qu'une demande pour les caractéristiques, si
11 la Régie avait à approuver les caractéristiques des
12 appels d'offres? Mais il faudrait le déposer avant
13 que les appels d'offres soient lancés. C'est un peu
14 ce qu'on vous dit. L'échéance, ce serait l'échéance
15 qui serait la meilleure pour le Distributeur. On
16 serait d'accord. Mais il faudrait que ce soit fait
17 avant le lancement des appels d'offres de long
18 terme, parce que, là, on sait qu'il n'y a pas... ce
19 n'est pas comme quand on a un lancement d'un appel
20 d'offres éolien suite à un décret gouvernemental,
21 une grille de critères qui est déposée, puis il y a
22 une analyse plus précise qui est faite.

23 Mais, là, le Distributeur nous a dit qu'il
24 utiliserait la grille de critères, les appels de
25 long terme, qui a été approuvée dans la décision

1 D-2004-212. Donc, nous, ça nous cause problème de
2 conserver vingt (20) ans plus tard la même grille
3 de critères concernant ce qui a été modifié. Donc,
4 si ça pouvait être fait en même temps que le dépôt
5 des caractéristiques des appels d'offres, si c'est
6 fait, là. J'espère que je ne me trompe pas. Mais
7 j'ai l'impression que c'était l'ordre dans lequel
8 ça procédait. Je ne sais pas si ça répond à votre
9 question.

10 Q. [160] Oui. Et je vous remercie. Et je n'en ai pas
11 d'autres. Ça complète, Madame la Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Je n'ai pas de questions. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. La formation n'aura pas d'autres questions
18 pour vous, Madame Moreau. Donc, à moins d'un
19 réinterrogatoire, Maître Paquet, cela va clore la
20 preuve du GRAME?

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Oui, effectivement, pas de réinterrogatoire, Madame
23 la Présidente. Je vous remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Excellent! Alors, merci, Madame Moreau et nous vous

1 libérons. Donc, ça termine la présente audience
2 aujourd'hui. On se revoit virtuellement demain à
3 compter de neuf heures (9 h) avec la présentation
4 de la preuve du ROEÉ. Bonne fin de soirée à tous.
5 Bonne soirée à tous.

6 AJOURNEMENT

7

8

9 SERMENT D'OFFICE:

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque d'une retransmission en
15 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

21 _____
Claude Morin, sténographe officiel

22 Tableau #200569-7.